L'agriculture est la base de toute prospérité publique comme la force vive des sociétés :: :: :: :: ::

La Patrie

EDITION HEBDOMADAIRE (LE CULTIVATEUR)

Le plus bel éloge de l'agriculture est fait par les cultivateurs qui savent attacher à la terre l'âme de leurs enfants.

52e ANNEE—No. 7 MONTREAL, JEUDI 20 DECEMBRE 1923 LE NUMERO: TROIS CENTS

LA FRANCE FLAIRE QUELQUE NOUVELLE RUSE DE L'ALLEMAGNE

La discussion directe que l'Allemagne cherche à engager avec le gouvernement français fait naître plus de doute que d'espoir.

BONNE FOI SUSPECTE

PARIS, 20. (Presse Associée.) La nouvelle que l'Allemagne veut discuter directement avec la France donne naissance à plus de doute que d'espoir, et la visite que Herr Von Hoesch, attaché à l'ambassade d'Allemagne, doit faire aujourd'hui au premier ministre Poincaré, intéressé au plus haut point.

En somme on est porté à considérer cette nouvelle démarche do l'Allemagne, comme une nouvelle offensive diplomatique contre la France, si on la rapproche de la nouvelle que l'Allemagne doit sous un avenir prochain en appeler à la Ligue des Nations pour le rétablissement de ses finances.

Le "Petit Parisien" dit: "Nous saurons bientôt si le Reichtag est de bonne foi. Mais s'il n'y a qu'une manoeuvre de sa part pour éluder les arrangements de Dusseldorf, cette démarche ne réussira jamais.

"Pertinax de l' "Echo de Paris", doute lui aussi :

"Si le Chancelier Marx et ses collègues, écrit-il, songent encore à nous faire abandonner le système de collection que nous avons établi dans le territoire rhénan et westphalien, soit aujourd'hui, soit en avril, alors que les contrats qui ont été passés en octobre et en novembre expireront, ils se préparent à la pire désillusion."

"Le Journal" est encore plus explicite : "Nous sommes monacés d'une offensive diplomatique, en due forme, et nous aurions tort de ne pas y faire bien attention."

Toutefois, le "Matin" est d'avis que la démarche allemande, "quelques soient les motifs cachés qui la déterminent, est un aveu de détresse, qui pourrait donner lieu à une politique sérieuse, une occasion qui n'est pas à dédaigner."

UN ACTE DE BANDITISME QUI RESTERA MEMORABLE

Deux chefs chinois brûlent et pillent les maisons de Chaho et arrêtent plus de cent citoyens qu'ils amènent en captivité.

FUITE EPERDUE DES HABITANTS

SHANGHAI, 20.— (Presse Associée).—Trois mille bandits, sous les ordres des chefs notoires, Chen Gen Teh et Wang Han Ying, se sont emparés de la ville de Chaho, mercredi ; ils ont brûlé et pillé les maisons, ils se sont emparés du magistrat, du commissaire de l'instruction et de deux autres officiers publics, en plus de 100 citoyens, parmi lesquels se trouvaient plusieurs femmes, nous annoncent les dépêches reçues ici de Changsha.

Les habitants de l'endroit qui ont pu échapper aux bandits pendant qu'on pillait leurs maisons, se sont réfugiés dans la ville voisine de Kweiyang.

La ville se trouve dans la partie sud de la province intérieure de Hunan, et à plus de 100 milles au nord de l'endroit où a eu lieu cet acte de banditisme.

TOUTES LES MARQUES DE VINS SERONT DIMINUEES

Cette revision des prix se fera avant le Nouvel An.

LA NOUVELLE ECHELLE

QUEBEC 20 (Spécial à la "Patrie").—De nouvelles réductions dans les prix des vins sont attendues bientôt de la part de la Commission des Liqueurs de Québec. Si la révision des prix est possible pour le Jour de l'An, afin que le public en bénéficie pour les fêtes, le changement sera fait la semaine prochaine. L'étendue de la réduction n'a pas encore été divulguée, mais de source certaine l'on annonce que le changement sera très important et affectera presque toutes les marques de vins. L'on est assuré que cette réduction est rendue possible par un achat considérable de vins des meilleures marques fait récemment en France par l'hon. H. G. Carroll, vice-président de la Commission, qui est revenu en Canada ces jours derniers. Le prix des vins dans la Province de Québec, à la suite de ces réductions, sera très bas, et la Commission fait des efforts pour maintenir la qualité des vins le plus élevé possible. En même temps que la nouvelle de la réduction filtre à travers les milieux officiels, il est annoncé que la vente des vins s'accroît continuellement tandis que celle des liqueurs fortes diminue.

Il n'est pas question pour le présent d'ouvrir de nouveaux débits de liqueurs dans Montréal, mais il est tout probable que le printemps prochain des arrangements seront faits pour maintenir plusieurs débits de vin dans notre ville aussi bien que dans d'autres, pour encourager et faciliter d'avantage la vente des vins. En mai prochain il sera ouvert un débit de liqueurs à Lévis. Ce magasin sera situé sur les hauteurs de la ville afin d'être loin des traversiers et des chemins de fer.

D'après M. Napoléon Drouin, de Québec, membre de la Commission, une réduction de vingt-cinq pour cent a été faite sur certaines marques de liqueurs qui ne sont plus su marché, afin que la Commission en débarrasse et fasse place d'autres marchandises sur ses rayons.

Il a déclaré qu'une certaine marque de gin, en bouteille de 43 onces, qui se vendait à $3.50, est maintenant offerte à $2.70 la bouteille, et plusieurs autres marques en petites quantités sont offertes à des prix réduits.

Quelques marques de brandy, Scotch et de liqueurs sont incluses dans le lot, a déclaré M. Drouin.

Pont de glace à S.-Hyacinthe

ST-HYACINTHE, 18. — (Du correspondant de la Patrie). — La nuit dernière le pont de glace s'est formé en face de notre ville à la grande satisfaction des marchands de glace et au grand plaisir de la jeunesse sportive. On prétend que si la température continue ainsi les gens pourront traverser sans crainte demain.

LE GOUVERNEMENT AMERICAIN TIENT A SE DOCUMENTER

Il voudrait connaître l'opinion d'Ottawa sur le canal du Saint-Laurent.

Une prédiction.

OTTAWA, 20. (Du correspondant de la "Patrie").—Le gouvernement fédéral a reçu du gouvernement américain une demande d'opinion sur les dispositions du Canada relativement au creusage du St-Laurent jusqu'aux lacs. Aucune réponse officielle n'a encore été envoyée mais on croit qu'elle sera à l'effet que le gouvernement canadien est prêt à examiner le projet afin de s'assurer plus exactement du coût de l'entreprise ainsi que des revenus possibles.

DES MOINES Sa., 12 — (Presse Associée) — M. W. H. Harding, ancien gouverneur de l'Iowa, a prédit la réalisation du projet de canalisation du St-Laurent aux grands lacs avant vingt ans. M. Harding est membre du comité exécutif de l'association des canaux.

Le projet a l'appui enthousiaste de toutes les personnes qui y sont intéressées, a dit M. Harding, et la seule cause de retard à la formation immédiate de plans financiers et de construction provient des objections du Canada. La majorité des Canadiens sont en faveur du projet, a-t-il dit, et on peut s'attendre à ce que le gouvernement accorde sa permission à la coopération du Canada dans l'entreprise, avant longtemps.

LE CABINET DU PORTUGAL DEMISSIONNE

Le chef de l'Etat aurait refusé de proroger les Chambres.

TACHE ARDUE

LISBONNE 20 (Presse Associée) Le cabinet portugais a démissionné jeudi.

Il a été annoncé hier que le cabinet portugais avait demandé au président Gomez de proroger les Chambres, parce qu'une majorité adverse l'empêchait absolument de gouverner. La démission du cabinet indiquerait la décision de l'exécutif de ne pas agir ainsi. La formation du ministère avait été confiée au premier ministre Antonio Machado, le 15 novembre.

FERMIER A LA TETE DE CE PARTI

M. W.-J. Blair est choisi leader des conservateurs dans l'Alberta.

PROGRAMME

EDMONTON, 20. Le parti conservateur aura à sa tête dans la province de l'Alberta un grand fermier. M. W.-J. Blair, possédant une grande ferme à Provost, Alberta, vient d'être choisi à l'unanimité en effet comme leader conservateur dans cette province des Prairies. Ce choix a été fait au cours de la journée d'hier par la convention de l'Association libéralé conservatrice d'Alberta.

Il convient de faire remarquer cependant que M. Blair a été choisi après plusieurs refus. Le premier à décliner l'honneur qui lui était offert est l'honorable R.-B. Bennett, C.R., de Calgary, ancien ministre de la Justice. Refusèrent également le leadership MM. E.-W. Ewing, d'Edmonton, et A.-A. McGillivray, de Calgary. L'honorable Bennett a refusé cette faveur à cause de ses affaires personnelles. M. Blair en acceptant a fait remarquer qu'il arrangerait les siennes pour donner la plus grande partie de son temps au parti. Il a de plus exprimé l'espoir que les conservateurs remporteront la victoire au cours des prochaines élections.

La convention a aussi adopté un programme que remplira le parti de la province d'Alberta. Ce programme porte sur les questions suivantes: retour immédiat des ressources naturelles à la province; réorganisation des finances, réduction des dépenses et équilibre du budget; loi pour encourager le développement de l'agriculture; enquête sur les possibilités d'ouvrir des marchés dans l'est pour les charbonnages albertains; rappel de toutes les lois décourageant l'immigration et le placement de capitaux; décentralisation de l'administration et campagne en faveur de l'économie; mesures adéquates pour garder la population et encourager l'immigration; relèvement de la province écrasée par le fardeau d'obligations ferroviaires garanties par la province; élimination de certains services, de commissions et d'agences, etc.

CHANGEMENTS A L'ASILE SAINT-MICHEL A QUEBEC

QUEBEC 20 (Presse Canadienne).—Des changements importants se feront à l'Asile Saint-Michel, si les docteurs D. Brochu et A. Marois décident de quitter l'institution pour se mettre à la pratique de leur profession comme ils en ont manifesté le désir.

Le contrat entre le gouvernement provincial et les Soeurs de Charité qui dirigent l'hôpital a été conclu hier.

UN DISPOSITIF FORT INGENIEUX

OTTAWA, 20. — (Presse Canadienne) —Une expérience faite par des ingénieurs anglais vient créer toute une sensation dans les cercles des aviateurs. Ces ingénieurs ont transporté le moteur d'une bicyclette sur un aéroplane léger. Par ce moyen l'avion a transporté un passager sur une distance double, trois fois plus vite et économisant de l'essence.

Des aéroplanes ont déjà fait leur preuve avec ce nouveau système. Aussi attend-on quelque chose de nouveau dans le développement de ces moteurs. Les forestiers canadiens et les ingénieurs sont très désireux d'acquérir de ces machines qui peuvent maintenant transporter deux passagers, l'observateur et le photographe.

LA GRECE SE DEBARRASSE DE SON DERNIER MONARQUE

Le fils de Constantin part pour Bucarest ce soir et tout fait présager qu'il ne reviendra plus jamais à Athènes.

UNE REVOLUTION PACIFIQUE

LONDRES 20 (Presse Associée) —Les nouvelles venues d'Athènes, à l'effet qu'une crise monarchique était imminente, n'ont guère causé de surprise à Londres, car on y a suivi avec attention les mouvements des radicaux grecs, par l'intermédiaire du représentant anglais dans la capitale de Grèce.

Malgré les démarches du gouvernement anglais auprès du régime révolutionnaire de Grèce, il était évident dès le début qu'on ne s'occuperait pas d'aucune démarche diplomatique qui pourrait faire dévier le chemin que le peuple s'était tracé ; il semble qu'une grande majorité de la population soit d'avis que les difficultés actuelles que traverse le pays sont dues au monarque actuel et à son prédécesseur.

Une dépêche venant d'Athènes annonce que le roi et la reine partent pour la Roumanie ce soir, sans signer aucune abdication et que l'amiral Koundouriotis sera nommé régent.

Une autre dépêche apprend qu'une délégation de l'armée et de la marine a, hier soir, donné avis au colonel Plastiras que les officiers de l'une et de l'autre estimaient que l'abdication des gouvernants était devenue une nécessité nationale.

LE ROI RECOIT UN AVIS

Athènes, 18. (Presse associée).—Le gouvernement a hier soir informé le roi par écrit qu'il ferait mieux de quitter le pays jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale ait décidé du régime qu'elle croit le plus favorable au pays. Le roi a remis sa réponse à aujourd'hui.

L'HEURE DU DEPART EST FIXEE

LONDRES, 18. — (Presse associée). — Une dépêche du Central News, venant d'Athènes annonce:

"Le roi part pour Bucharest ce soir. Il est affirmé en lieux officiels qu'il a télégraphié à Venizelos pour lui demander de venir se mettre à la tête du pouvoir. L'amiral Koundourotis a pris la régence jusqu'à ce que le sort du pays soit réglé.

LA REPONSE DU ROI

LONDRES, 18. — (Presse associée). — La lettre que l'on a envoyée au roi lui demandant de quitter le pays, dans l'intérêt du peuple a été écrite en termes assez rudes et assurait le roi qu'il était impératif qu'il quittât le pays. On lui a même mentionné que le navire Esperia le transporterait.

Le roi a répondu ce matin que puisque c'était dans l'intérêt de la nation qu'il quittât la Grèce, il le ferait le plus tôt possible.

LONDRES, 18. — (Presse associée). — Les diplomates anglais qui connaissent à fond la situation politique de la Grèce voient peu de chances de sauver le roi. Ils affirment qu'ils ne sont pas surpris des nouvlles du départ du jeune roi à la demande du gouvernement grec.

Le chargé d'affaires anglais dans la capitale de la Grèce, a tenu son gouvernement au courant de tout ce qui s'est passé en Grèce depuis 2 semaines et il semble que le ministère des affaires étrangères soit d'avis qu'il faudra bien que le roi parte un jour ou l'autre. Cependant on espérait que la difficulté serait détournée jusqu'à ce que l'Assemblée Nationale en ait décidé ou que le peuple ait fait connaître son avis dans un plébiscite.

Le chargé d'affaires anglais a maintes et maintes fois averti le gouvernement, à Athènes, que son gouvernement verrait d'un mauvais oeil un changement de gouvernement, mais il semble que le groupe militaire a jugé inutile de chercher à enlever aux éléments radicaux dans le parti libéral et le parti modéré, leur intention de bannir le fils de Constantin afin de préparer le retour de leur grande idole Venizelos et d'établir la république.

L'Angleterre n'est pas le seul pays à s'opposer à l'abolition du trône de Grèce. La France, l'Italie, la Jugo-Slavie et la Roumanie ont fait de très fortes démarches auprès du cabinet grec pour prévenir l'expulsion du roi Georges.

Le but principal de la visite récente du roi de la Jugo-Slavie à Paris était de demander à la France d'intervenir pour sauver son beau-frère ; la reine Marie de Roumanie, elle aussi, a prié tous les gouvernements amis de l'Europe, par voie diplomatique, de sauver la couronne du roi Georges, et de sa fille, la reine Elizabeth, mais en toute évidence, toutes ces démarches n'ont abouti à rien.

PREPARATIFS D'EXPULSION

ATHENES, 18 (Presse associée). —Les partisans de la république furent occupés, lundi, à préparer l'expulsion de la maison royale. Une assemblée anti-monarchiste eut lieu dans l'après-midi : parmi les partisans, il y en avait plusieurs qui appartenaient à l'armée et à la marine. L'ex-amiral Hadjikiriskos porta la parole. Son discours emmena des cris de "A bas le roi".

On fit une parade jusqu'au bureau du premier ministre pour lui remettre une résolution demandant l'abdication du roi Georges.

"NE VOUS FIEZ PAS A LA FEMME, ELLE VOUS VENDRA"

C'est par cette boutade que le bandit "Red" Ryan accueille la nouvelle de la mort de son complice, Arthur Brown.

SINISTRE EVOCATION

MINNEAPOLIS, Min., 20 (Presse associée).—"C'est la faute de la femme" a déclaré "Red" Ryan, prisonnier évadé dimanche en discutant son arrestation à Minneapolis vendredi soir, après la mort de son compagnon, Arthur Brown (alias Sullivan) tué d'une balle de revolver par un détective samedi après-midi. "Brown a toujours eu un faible pour les femmes, et je l'en avais prévenu. J'ai appris la leçon il y a longtemps qu'on ne peut être trop ami des femmes quand on est recherché de la police. Elles vous livreront chaque fois".

Les remarques de Ryan étaient dirigées contre Irène Adams, la jeune femme de Minneapolis qui, par un coup de téléphone attira dans un guet-apens Brown qui fut tué par un détective alors qu'il pénétrait chez la jeune femme.

Ryan dit qu'il est âgé de 26 ans. "Je fus élevé à Détroit, dit-il, et la clique avec laquelle je m'entrainais n'était pas des plus tranquille. Ma principale occupation depuis 1921 a été de me tenir hors de prison. C'est durant cette année que je fus condamné à trente ans d'emprisonnement et au fouet à Kingston. Je fus condamné pour avoir volé une banque en compagnie de George McVittie. Il est encore en prison.

Drummond elle-même qui a ou-

"En septembre dernier, nous nous sommes évadés cinq. L'un de nous, (McMullen) fut blessé. Nous avons atteint les Etats-Unis et Brown était mon compagnon. Nous retournâmes en Canada une semaine. C'est à l'époque où l'on prétend que nous avons volé une banque à Toronto, je ne dis pas que nous en sommes responsables.

"Nous avons fait maints voyages entre Détroit et Windsor et dans l'est, mais n'avons rien fait jusqu'à il y a environ six semaines quand nous avons volé 35,000 dans une banque à S.-Paul. Presque tout cet argent est maintenant dépensé.

"Pour ce vol nous prîmes une automobile près de S.-Paul. Je ne me souviens plus quelle marque, car celle ne nous occupe jamais, nous en avons volé plusieurs dans notre temps et nous les abandonnions toujours dans les villes.

"Après ce vol, nous sommes revenus à Minneapolis et ensuite à Boston, Philadalphie et autres villes. Brown avait connu la femme Adams avant. Je la rencontrai le même soir, mais rendus à notre chambre, je prévins Brown de s'éloigner d'elle. Je lui dis qu'une femme avait pour résultat de lui causer des ennuis.

Revenus à Minneapolis il y a quelques jours, nous préparions un autre coup. Je savais que Brown avait téléphoné à la jeune femme, mais je croyais qu'il aurait assez de bon sens pour s'en tenir éloigné.

"Tel que je l'avais pensé, cependant, il alla la voir après ma capture et je ne fus pas surpris quand on m'annonça qu'ils l'avaient. J'ai eu grande peine de savoir qu'il était mort et j'aurais volontiers sacrifié ma vie pour la sienne.

"J'ai trois condamnations de vingt-cinq ans qui m'attendent et du fouet à part ça à Kingston. Non, nous n'avons volé aucun des clients de la banque à S.-Paul. Je ne vole jamais les femmes."

DES FLICS PARISIENS DESTITUES

Au nombre de cinq cents, ils avaient manifesté mardi dernier.

UNE ENQUETE

PARIS, 20. (Presse Associée.) Les autorités s'inquiètent fort de la manifestation de 500 flics (c'est le mot français pour policier) qui a eu lieu mardi dernier, devant l'Hôtel de Ville. Le préfet de police Naudin en a déjà suspendu 55 et leur a ordonné de se présenter devant le bureau de discipline. De plus, le préfet a décidé qu'à l'avenir tout membre de la police qui prendrait part à de telles manifestations serait immédiatement renvoyé sans autre avis et sans enquête. La manifestation de mardi avait pour but une demande d'augmentation de salaire.

LES TAUX DE LUMIERE ONT FORT BAISSE

On s'éclaire à bien meilleur compte qu'autrefois de nos jours.

STATISTIQUES

OTTAWA 20 (Presse Canadienne.) — Une diminution constante dans les taux de lumière électrique dans presque toutes les provinces du Canada depuis 1900 est annoncée par le bureau des statistiques du département fédéral du travail. Manitoba et Alberta sont en tête dans cette tendance à diminuer les taux bien qu'Ontario et Québec aient maintenant atteint les prix les plus bas.

Prenant comme index le chiffre 100 pour taux dominant dans chaque province en 1913, le taux pour Manitoba pour 1900 est montré ayant comme moyenne 363.6 tandis qu'en 1923 il était tombé à 100.

La moyenne pour Saskatchewan était de 100 en 1904 et en 1908 elle avait agumenté à 191.2. La moyenne de 100 a été atteinte en 1912 et maintenue jusqu'à 1916. En 1918 les taux s'étaient élevés à 112.5 et ont été réduits depuis à la moyenne actuelle de 103.2.

L'Alberta en 1900 avait une moyenne de 228.8 qu'elle conserva jusqu'en 1906 lorsqu'un déclin se fit fléchir de 163.4. En 1908, les taux montèrent à 196.1. Le taux actuel est de 96.1.

Une diminution assez constante est raportée pour la Colombie Anglaise partant de 152.7 en 1900 descendant à 74.8 durant l'année courante.

Le taux pour Ontario en 1900 avait pour moyenne 146..9. Sans interruption il y a eu un déclin continu durant les années subséquentes amenant le taux actuel peu élevé de 60.9.

La moyenne dans Québec il ya 3 ans était de 129 et une diminution continuelle l'a amené au niveau actuel de 62.1.

Des fluctuations plus légères sont annoncées pour les provinces maritimes. Le taux moyen en Nouvelle-Ecosse il y a 23 ans était de 100 etmaintenant il est de 99.7. Le taux dans le Nouveau Brunswick depuis 1904 a baissé de 100 à 88.9. Sur l'Ile du Prince Edouard le taux moyen en 1914, la première année enregistrée était de 100. En 1918 il s'était élevé à 127.3, le taux qui prévaut encore cette année.

On construira sur la propriété Edwards l'imprimerie nationale

OTTAWA, 20. (De notre correspondant.) — Il est rumeur que le gouvernement achètera toutes les propriétés de la famille Edwards, sur la rue Sussex, entre les rues Dalhousie et John, dont une grande partie appartenait à feu le sénateur Edwards. On croit que le gouvernement a l'intention de construire la nouvelle imprimerie nationale à cet endroit. Ces propriétés sont évaluées à $353,000. Le gouvernement ne veut pas faire de déclaration, si la famille Edwards, mais l'on sait que des arpenteurs font actuellement un relevé des terrains en question.

ECOLE QUI CONTINUE A FAIRE SCANDALE

CALGARY 20 (Presse Canadienne). — On se souvient de la tentative vaine de la police de cette ville, l'an dernier, pour fermer l'école ukrainienne, après des plaintes qu'on avait faites que l'on y apprenait aux jeunes les principes du Bolchévisme et le chant du "Drapeau Rouge". L'école existe encore, un certain nombre la fréquentent le soir, après être allé à l'école publique le jour.

L'HIVER FAIT SUBITEMENT SON APPARITION AUX ETATS-UNIS

La tempête d'hier a recouvert plusieurs états d'une épaisse nappe de neige. — Douze personnes sont mortes de froid à El Paso.

VAGUE DE FROID PREVUE

CHICAGO, 14. (Presse Associée) —L'hiver commence à faire des siennes un peu partout dans l'état; il y a même de la neige jusque dans l'état d'Alabama et on prévoit une vague de froid qui se fera sentir jusque dans le sud de la Californie.

Après la tempête de jeudi, New-Mexico a pris du temps à sortir de la couche de neige qui l'enveloppait; les routes pour automobiles et les chemins de fer sont impraticables en plusieurs endroits de l'état.

Soixante-[illegible] automobiles, comprenant plus [illegible] voyageurs, ont été pris par [illegible] dans le Canyon Nogal[illegible] route qui va à Hot Springs, N.M., et cent hommes qui sont parmi les voyageurs, travaillent à se percer un chemin à travers la neige. On leur a envoyé de la nourriture de San Marcial.

Douze personnes sont mortes de froid à El Paso; entre Corona et Vaugh, N.M., on a trouvé les cinq membres d'une même famille mexicaine et un berger, morts victimes du froid.

Des tempêtes très fortes longent les côtes des Etats de Washington et d'Oregon et des vents rapides frappent même San Francisco. A North Head, le vent soufflait à une vitesse de 80 milles à l'heure et à Tatoosh, Washington, à une vitesse de 68 milles.

L'HON. M. MEIGHEN N'A PAS INSPIRE CETTE CAMPAGNE

Le chef de l'Opposition se défend au congrès conservateur de Saskatoon d'avoir été l'instigateur des articles du "Whisper of Death."

VIRULENTE DENONCIATION

SASKATOON 20. (Presse Canadienne). — Dans un discours qu'il a prononcé ici hier soir, le Très Honorable Arthur Meighen, s'est prononcé en faveur de la complétion du chemin de fer de la Baie d'Hudson, pas immédiatement, puisqu'une politique d'abstention était actuellement plus importante, mais dans un avenir qui ne serait pas trop éloigné. C'est à un gouvernement conservateur que reviendra en définitive l'honneur d'accomplir cette entreprise.

Il y a de nombreux problèmes à résoudre dans ce pays, a dit M. Meighen, et durant les deux années que les libéraux ont été au pouvoir, rien n'a été accompli en ce sens. L'hon. M. Lapointe a suggéré que j'étais l'instigateur des articles du "Whisper of Death", c'est une aventure mensongère. Certains ministres, ajouta le chef de l'opposition, sont des désastres, et il n'est pas probable que M. Motherwell représente jamais de nouveau la Saskatchewan dans aucun ministère.

L'ALLEMAGNE NE DOUTE PAS DE L'APPUI DE L'AMERIQUE

Tous les esprits sont convaincus à Berlin que le rôle que joueront les Américains aura une grande portée sur l'expertise.

OPTIMISME AU REICHSTAG

BERLIN 20 (Presse Associée.) — La participation des Etats-Unis à la conférence sur les réparations, est bien vue de la presse allemande qui, tout en déplorant son caractère non officiel, croit cependant que le rôle que joueront les experts américains, aura une portée très forte sur les résultats ultimes et les conclusions du comité international sur la question.

Dans les cercles politiques du Reichtag, on a beaucoup d'espoir dans la reprise des négociations sur les réparations, qui furent interrompues l'an dernier, après le refus de Paris d'entendre les propositions que faisait le Dr Cuno; il en résulta une rupture des discussions anglo-françaises et l'invasion de la Ruhr.

M. POINCARE RECEVRA HER HOESCH

PARIS, 20. (Presse Associée.) — Les récentes informations venues de Berlin que l'Allemagne avait l'intention de se mettre en relation directe avec la France relativement à la Ruhr et au Rhin sont confirmées par une demande d'entrevue à M. Poincaré de la part de l'ambassadeur allemand à Paris, Herr Von Hoesch. Il fut annoncé hier que M. Poincaré recevrait le représentant allemand demain.

LE REICH A COURT DE FONDS

BERLIN, 20. (Presse Associée.) — Le gouvernement allemand annonce officiellement qu'il ne sera pas en état de payer plus de la moitié du salaire dû à ses employés civils le 17 décembre prochain. Le gouvernement promet de faire l'impossible pour payer l'autre moitié avant Noel.

STRESEMANN CHERCHE A S'ECLAIRER

BERLIN, 20. (Presse Associée.) Le Dr Stesemann, ministre des affaires étrangères, est bien résolu à éclaicir les relations franco-allemandes, surtout en ce qui regarde les intentions de la France en Rhénanie et dans la Ruhr.

Depuis qu'il est à la tête du ministère des affaires étrangères, l'ancien chancelier a cherché à convaincre le chancelier Marx et ses collègues de l'urgence qu'il y a de réduire en fumée, la France et ses aspirations en territoire occupé. Tant que la France n'aura pas joué cartes sur table, suivant l'opinion de Stresemann, toute tentative faite ou tout calcul budgétaire, faits pour tirer l'Allemagne de sa situation économique actuelle, seront vains.

Dans une discussion ouverte sur la situation en Rhénanie, qu'il a eue avec les journalistes allemands, le ministre a annoncé que l'Allemagne chercherait sous peu à entrer en pourparlers avec Paris et Bruxelles, afin de jeter lès bases de discussions qui auraient pour résultat de redonner à l'Allemagne assez de pouvoir dans les territoires occupés pour permettre au gouvernement d'obtenir un contrôle absolu de la situation économique et administrative.

Dans ce but, le ministère Marx, prend de nouvelles mesures pour éliminer toutes les commissions de contrôle local ou même le comité des soixante, récemment formé, auquel on devait accorder des pouvoirs pléniers, pour ses négotiations avec les autorités des territoires occupés

Du succès de ces négociations dépendra la question de nommer un ambassadeur pour succéder au Dr Mayer, qui fut démis de ses fonctions peu après l'invasion de la Rhur par les français et mourut quelque temps après.

Le ministre a informé les journalistes allemands que trois des candidats soumis par l'Allemagne avaient été refusés par Poincaré.

Me C.-A.-E. Blanchet prend sa retraite

OTTAWA 20 (Du correspondant de la Patrie.) — M. C.-A.-E. Blanchet, avocat, greffier de la cour de division, prendra sa retraite à la fin du mois, le gouvernement provincial a nommé M. Allan Armstrong, avocat bien connu d'Ottawa, pour le remplacer.

LONDRES 20 (Presse Associée) — Le bureau exécutif du parti travailliste a donné un communiqué annonçant la décision qu'il venait de prendre, qu'advenant le cas où le parti travailliste serait appelé à former un ministère, il accepterait l'entière responsabilité du gouvernement sans l'aide d'aucune coalition.

DIMINUTION DES IMPOTS SUR LES SUCCESSIONS ET LES VEHICULES MOTEURS

C'est la nouvelle la plus importante qu'annonce le discours du Trône lu hier à l'ouverture de la session provinciale. — Pour la minorité protestante. — Les finances municipales.

PROTEGER L'EPARGNE MUNICIPALE

QUEBEC, 20.—(Du correspondant de la Patrie).—Un système de contrôle des finances municipales qui, sans affecter l'autonomie des municipalités, permettra au gouvernement d'établir un procédé de comptabilité et de vérification propre à maintenir leur crédit, une mesure à l'effet de protéger l'épargne populaire contre certaines entreprises, la nomination d'un officier spécial ayant la direction de l'enseignement dans les écoles protestantes, sous le contrôle du surintendant de l'Instruction Publique, la diminution des droits sur les successions et de l'impôt sur les voitures-automobiles: telles sont les projets de loi importants annoncés dans le discours du Trône lu par S. H. l'hon. L.-P. Brodeur, lundi après-midi, à l'ouverture du Parlement de la province.

La session provinciale bat maintenant son plein, ayant été ouverte hier après-midi au milieu d'un cérémonial éclatant. Il était un peu passé trois heures lorsque l'hon. L.-P. Brodeur, dans son costume de conseiller privé, est arrivé au Parlement pour procéder à la cérémonie d'ouverture.

LA GARDE D'HONNEUR

Le 22e régiment, sous le commandement du lieutenant-colonel Chassé, formait la garde d'honneur et une quinzaine d'officiers en vue du district militaire de cette ville composaient l'Etat-Major du représentant de la Couronne qui fut reçu à l'entrée du palais législatif par l'honorable M. Taschereau et les membres du Conseil Exécutif, les honorables Caron, David, Perrault, Galipeault, Nicol, Mercier, Perron, Pérodeau, Madden, Moreau, en compagnie desquels il se rendit à la salle du Conseil Législatif. La Chambre Haute qui en était à sa soixantième cérémonie de ce genre était remplie d'une assistance recherchée, parmi laquelle on remarquait les plus hauts dignitaires de l'Eglise et de l'Etat. Son Eminence le Cardinal Bégin occupait un fauteuil à la gauche du trône du gouvernement, accompagné de Monseigneur Gariépy, recteur de l'Université Laval, de Mgr Arsenault, de l'Archevêché et de quelques autres personnages religieux. Sir Lomer Gouin et lady Gouin, ainsi que l'hon. Ernest Lapointe et madame Lapointe représentaient le gouvernement fédéral et on remarquait en outre les honorables juges Sévigny, Bernier, Choquette, les honorables Sénateurs Tessier, L'Espérance, MM. Georges Parent, Lucien Cannon, Emmanuel D'Anjou, députés fédéraux, M. de Verneuil, représentant le Consul de France, et un grand nombre d'autres personnalités.

Dans les galeries, des centaines de dames rehaussaient l'éclat de la cérémonie.

PePndant que la foule se pressait dans la salle du Conseil Législatif les derniers députés arrivés s'empressaient d'aller se faire assermenter chez le greffier de la Chambre afin de pouvoir prendre leur siège dès la séance d'ouverture.

Vers trois heures et quinze minutes, le Gentilhomme Huissier de la Verge Noire se présenta à la Chambre avec un message du lieutenant-gouverneur demandant la présence de la députation au Conseil. Précédés du greffier de la Chambre, les députés s'y rendirent pour recevoir, selon l'usage, l'ordre d'aller se choisir un président.

L'HON. M. FRANCOEUR ORATEUR

La députation revint alors à la Chambre où l'entrée du premier ministre suivi de quelques-uns de ses ministres fut le signal de longs applaudissements. Monsieur Sauvé, à la tête d'une plus nombreuse phalange que jamais pour représenter la loyale opposition de Sa Majesté, s'était rendu directement à son siège et ne donna pas par conséquent à ses partisans l'occasion de lui faire une ovation.

Lorsque la députation fut rendue à son poste, le premier ministre se leva et, appuyé par l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture, proposa que l'hon. M. J.-N. Francoeur, qui a présidé les délibérations de la Chambre pendant toute la durée du dernier parlement, soit de nouveau nommé Orateur.

En faisant cette proposition, le chef du gouvernement déclara: "Je suis sûr de me faire l'interprète de l'opinion unanime de cette Chambre en proposant cette motion. Le député de Lotbinière a présidé la Chambre, durant tout le dernier parlement, avec beaucoup de dignité et de fermeté et en faisant preuve de connaissances constitutionnelles qui lui assurent tous les titres pour continuer à remplir ce poste honorable que la Chambre lui avait confié. Il a joint à cela une hospitalité bienveillante que nous avons tous été à même d'apprécier. La coutume veut, continua M. Taschereau, que le proposeur et le secondeur de la motion que je fais en ce moment aillent chercher le titulaire et la tradition veut que celui-ci résiste afin de démontrer qu'il se reconnait indigne de la tâche qui lui est assignée. J'espère que le député de Lotbinière ne nous rendra pas la tâche trop difficile et qu'il ne fera pas trop de résistance, car nous sommes bien décidés à lui confier la charge de présider la Chambre."

Sur ces paroles, l'hon. M. Taschereau et l'hon. M. Caron se dirigèrent vers le siège qu'occupait M. Francoeur, sur la deuxième rangée de la droite, près du trône de l'Orateur, et escortèrent le titulaire à son fauteuil présidentiel aux applaudissements de la Chambre. Le chef de l'Opposition ne prononça aucune parole d'acquiescement au choix de la Chambre.

L'hon. M. Francoeur remercia la Chambre de l'honneur qu'elle lui conférait et l'assura qu'il s'efforcera de mériter sa confiance. Il ne se reconnait pas qualifié pour occuper ce poste et compte sur le concours de la Chambre pour lui aider à diriger les délibérations avec fermeté et équité et pour lui aider à maintenir ses lois et ses traditions.

Après une suspension de quelques instants, la séance fut reprise pour recevoir de nouveau le messager du lieutenant-gouverneur priant une seconde fois la députation de se rendre au Conseil Législatif. Cette fois les députés s'y rendirent à la suite de leur nouvel Orateur, qui informa Son Excellence du choix que la Chambre venait de faire selonla formule officielle. Après avoir approuvé ce choix, par la voix du président du Conseil Législatif, le lieutenant-gouverneur donna lecture du discours du Trône, dont voici le texte:

LE DISCOURS DU TRONE

Voici le texte du discours du Trône prononcé par Son Honneur le lieutenant gouverneur:

Honorables Messieurs du Conseil législatif, messieurs de l'Assemblée législative.

Depuis qu'il a plu à notre gracieux souverain de m'appeler à remplir les fonctions de lieutenant gouverneur, c'est la première fois qu'il m'est donné de vous rencontrer. Après vous avoir dit tout le plaisir que j'en éprouve, je crois me faire l'interprète de la Législature et de notre population en rendant hommage à mon prédécesseur. Il a mis au service de la province ses éminentes qualités d'homme d'Etat et de juriste. A Spencerwood, il a exercé l'hospitalité avec autant de distinction que d'affabilité. Je suis sûr que vous garderez de ses relations avec vous le meilleur souvenir.

En dépit de crises internationales et économiques des plus graves, l'année qui se termine a vu tous les peuples occupés à réparer les désastres de la guerre.

Dans cet effort universel, Québec a noblement fait sa part. Mais si, par son esprit d'ordre et de labeur, notre province s'est tenue au premier rang, elle ne peut échapper, comme membre de la Confédération canadienne au très lourd fardeau qui pèse sur tout le Dominion. Nous avons, heureusement, pour alléger ce fardeau, une récolte abondante dans son ensemble, une situation financière florissante, un développement rapide de nos ressources naturelles, un peuple hardi et travailleur.

Mon gouvernement compte assurer, à l'heure présente, le progrès de la province par une aide énergique à la colonisation et à l'agriculture, une exploitation sage et prévoyante de nos forêts, la mise en valeur de nos chutes d'eau, le développement de nos pêcheries, la diffusion de l'instruction publique, une campagne vigoureuse en faveur de l'hygiène, et des travaux de voirie qui répondent aux besoins les plus urgents.

Les rapports des ministères vous feront voir les résultats acquis dans chacun de ces domaines.

LA COLONISATION

Un grand congrès de colonisation vient d'avoir lieu à Québec. Les colons et les concessionnaires de coupes forestières y ont pris part. La discussion des problèmes difficiles que présentent la colonisation et l'exploitation de la forêt, s'y est faite dans le meilleur esprit. Les congressistes ont émis des vœux que mon gouvernement s'appliquera à réaliser, notamment en ce qui concerne la séparation effective du domaine forestier des terres propres à la colonisation, la protection de la forêt contre l'incendie et le rapatriement des nôtres.

Vous serez heureux de constater que les initiatives récemment prises par le gouvernement sont couronnées de succès. Il convient de mentionner entr'autres la régie des alcools par l'Etat, l'Assistance Publique et la création d'Ecoles des Beaux-Arts.

Mon gouvernement désire également protéger l'épargne populaire contre certaines entreprises dont elle a eu maintes fois à souffrir. Il ne se propose nullement d'intervenir dans les affaires légitimes, ni d'entraver les opérations financières, mais il croit devoir les surveiller.

La Commission que le gouvernement a instituée pour étudier la loi des accidents du travail, et la rendre aussi avantageuse que possible pour l'ouvrier sans trop obérer l'industriel, poursuit activement ses travaux. Le résultat vous en sera communiqué.

Vous serez appelés à légiférer sur divers sujets d'intérêt général.

LES MUNICIPALITES

Les circonstances exigent un contrôle plus efficace des finances municipales. Tout en laissant aux municipalités leur pleine autonomie, le gouvernement sent le besoin de créer un système de comptabilité et de vérifications, propre à maintenir leur crédit, et dont il pourra s'autoriser pour coopérer avec elles dans l'exécution de travaux qui réclament son concours.

L'EPARGNE

Mon gouvernement désire également protéger l'épargne populaire contre certaines entreprises dont elle a eu maintes fois à souffrir. Il ne se propose nullement d'intervenir dans les affaires légitimes, ni d'entraver les opérations financières, mais il croit devoir les surveiller.

La Commission que le gouvernement a instituée pour étudier la loi des accidents du travail, et la rendre aussi avantageuse que possible pour l'ouvrier sans trop obérer l'industriel, poursuit activement ses travaux. Le résultat vous en sera communiqué.

Vous serez appelés à légiférer sur divers sujets d'intérêt général.

LES MUNICIPALITES

Les circonstances exigent un contrôle plus efficace des finances municipales. Tout en laissant aux municipalités leur pleine autonomie, le gouvernement sent le besoin de créer un système de comptabilité et de vérifications, propre à maintenir leur crédit, et dont il pourra s'autoriser pour coopérer avec elles dans l'exécution de travaux qui réclament son concours.

L'EPARGNE

donner à des restrictions qui rassurent et sauvegardent le public.

Dans Québec l'autorité gouvernementale a toujours tenu à honneur de pratiquer, en matière scolaire, la plus stricte équité à l'égard des deux groupes dont notre population se compose au point de vue religieux. Comme le surintendant de l'Instruction Publique appartient à la majorité, il semble juste de donner à la minorité protestante un fonctionnaire qui ait plus d'autorité pour résoudre les problèmes qui se présentent. Ce fonctionnaire devra rester soumis au surintendant à qui est confiée la plus haute direction de l'Instruction Publique.

UN CAUCUS DES MEMBRES DE L'OPPOSITION A QUEBEC

QUEBEC, 18. — (Du correspondant de la Patrie). — Un caucus des membres de l'opposition a eu lieu, hier après-midi, à la suite de la réunion de la Chambre. A cette réunion, monsieur Adolphe L'Archevêque, député de Mercier-Montréal, et le Dr P.-V. Faucher, de Québec, ont été choisis comme whips de l'opposition.

On croit qu'à ce caucus, on a discuté aussi la repartition du travail de la session, et la discussion sur le discours du trône. Plusieurs députés de la gauche parleront, croit-on, au cours du débat, qui pourrait bien se prolonger après la vacance des Fêtes.

AUCUN PROBLEME NE DOIT NOUS ETRE INDIFFERENT

"L'avenir du Canada dépend de la coopération avec les autres nations", déclare l'hon. Geo.-P. Graham, au banquet des libéraux d'Ontario.

L'OEUVRE DE LA LIGUE

TORONTO, 20.— (Presse Canadienne.) — Le Canada fera bien de professer sa foi dans ce grand organisme qu'est la Société des Nations, destinée à aplanir les difficultés qui peuvent s'élever et prévenir les effusions de sang, a déclaré l'hon. George-P. Graham, ministre des chemins de fer et canaux, au banquet que lui offraient mercredi soir les libéraux d'Ontario à son rentour d'Europe.

"Nos amis des Etats-Unis n'ignorent pas la Société des Nations mais ils s'en servent plutôt quand la chose peut leur être profitable, a déclaré M. Graham. Il cite le cas au représentant Porter "siégeant" à la commission de l'opium. M. Porter a dit que le mouvement mondial pour la suppression de l'opium ne pourrait réussir à moins d'être appuyé par la Société des Nations.

Le Canada peut compter sur un accroissement d'immigration britannique l'an prochain. Contrairement à l'opinion générale, le Canada absorbe chaque année un plus grand nombre de citoyens britanniques qu'aucun autre dominion britannique et tout indique qu'il en absorbera l'an prochain autant que deux autres dominions ensemble.

D'après les rapports que nous recevons, dit le ministre, des milliers de citoyens qui ont quitté le Canada depuis un ou deux ans pour travailler aux Etats-Unis s'en reviennent.

A propos de préférence impériale, l'opinion de la délégation canadienne à Londres était que chaque partie composante de l'Empire devait avoir seule le droit de définir sa propre politique tarifaire. On a fait observer que les autres Dominions d'outre-mer pouvaient plus facilement abaisser leurs barrières contre l'importation des produits fabriqués et des machines attendu que le Canada est situé de telle façon que les échanges commerciaux sont plus faciles.

Si le public canadien accorde à l'administration des chemins de fer nationaux un traitement équitable analogue à celui des actionnaires envers les autres compagnies les déficits d'exploitation disparaîtront, ce qui laissera une réserve disponible pour l'intérêt et les dépenses fixes.

A propos de la canalisation et de l'exploitation du Saint-Laurent, le ministre est enclin à croire qu'aux Etats-Unis les différents Etats aussi bien que l'autorité fédérale ont quelque chose à dire et qu'au Canada le pouvoir provincial aussi bien que fédéral a intérêt à la chose. Si le Canada veut devenir grand, le temps est passé d'accentuer les difficultés. Il est opportun de composer les désaccords dans un esprit de coopération.

M Graham rend hommage à ses collègues, pour leur conduite habile à Londres.

N'y a-t-il pas jusqu'à la presse canadienne qui a critiqué le conseil de la Société des Nations de n'avoir pas été plus ferme dans le règlement des difficultés entre l'Italie et la Grèce.

La société, par l'entremise de son conseil, aurait pu assumer une autorité supérieure et persister à enjoindre à l'Italie et à la Grèce de faire certaines choses. Cela aurait pu immortaliser la société mais d'un autre côté cela aurait pu avoir aussi des résultats sérieux et peut-être même une guerre.

Le conseil de la société fut assez grand pour s'effacer et essuyer les critiques afin d'atteindre son but, qui était d'empêcher une effusion de sang. Il fallait plus d'énergie pour prendre cette attitude qu'il n'en fallait pour prendre l'autre.

A propos de l'embargo sur le bétail canadien, M. Graham fait savoir qu'il n'a pas hésité à déclarer à la conférence que les Canadiens avaient l'impression que le traité n'était pas observé et que l'on était plus que désappointé au Canada de l'attitude du ministère britannique de l'agriculture.

Le débat fut assez animé mais il ne pouvait y avoir de doute au sujet de l'attitude du Canada à propos de cette question. Plusieurs entrevues privées eurent lieu entre les représentants et les experts canadiens et ceux de la Grande-Bretagne. Finalement, une proposition fut présentée acceptable, je crois, au ministère canadien de l'agriculture. Ce résultat n'aurait jamais été obtenu en correspondant et la conférence économique n'aura pas été inutile.

La préférence tarifaire n'est pas toujours ce qu'elle paraît être. Par exemple l'Empire britannique produit de grandes quantités de tabac. Il existe déjà une préférence. La question a été posée aux délégués canadiens s'ils préféraient que cette préférence fut mise permanente ou qu'elle fut accrue sans être permanente.

Je représente, dit le ministre, un comité qui produit le meilleur tabac du Canada et aussi bon qu'importe lequel du monde entier. J'étais naturellement enclin à demander une augmentation et la permanence. Quant au choix, le Canada était en faveur d'une augmentation, parce que les gouvernements changent et la politique aussi. Il est hors de doute que si la Grande-Bretagne imposait un tarif sur ses importations, ses dominions devaient recevoir la préférence. Je suis sûr que cela s'applique aux machines et aux produits fabriqués. C'est ce que le Canada fait avec sa préférence.

En fait d'immigration, le Canada désire voir des hommes, des femmes et des enfants se diriger vers notre grand pays afin non seulement qu'ils puissent mais aussi qu'ils puissent s'aider eux-mêmes et leurs amis en tirant profit de nos espaces inoccupés et des dispositions prises par le Canada pour la développer dans tous les sens.

"Je suis de plus en plus convaincu," déclare M. Graham en terminant, "qu'après avoir assisté à ces conférences et avoir siégé avec des hommes des différentes parties de l'Empire, jour par jour, que l'avenir du Canada dépend de la coopération avec les autres nations dans cette grande société de nations et que leur force ajoutera à notre force. Pesant qu'individuellement, il sera du devoir de chacun de s'établir sur une base forte et permanente, il sera aussi du privilège de chacun de travailler au raffermissement et au développement du tout, comme au plus grand moyen de faire le bien que le monde ait jamais connu.

"Nous avons nos problèmes qui devront être résolus en temps et lieu. Nous ne devons pas broncher devant la solution de grands problèmes. Nous avons traversé la guerre et notre position pour notre pas idéale est incomparable à celle d'aucun pays d'Europe et quiconque a voyagé sur ce continent depuis la grande catastrophe est obligé en revenant au Canada de remercier la Providence d'avoir la chance de vivre ici."

GENEVE, 18. (Presse Associée). —Un officier chinois vient d'acheter plusieurs avions rapides pour son gouvernement. On prétend que la Chine a décidé de former une flotte aérienne.

SUCCESSIONS ET PERMIS D'AUTOS

Mon gouvernement se propose de modifier la loi relative aux droits sur les successions de façon à la rendre moins onéreuse en certain cas. Il entend aussi réduire l'impôt sur les voitures automobiles en remaniant le tarif de la contribution.

Messieurs de l'Assemblée Législative.

Rapport vous sera fait de la situation financières de la province. Vous y constaterez que les revenus ont considérablement excédé les dépenses, ce qui vaut à Québec la plus enviable réputation dans le monde de la finance. Vous serez invités à voter les crédits que requièrent les services administratifs.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative.

Divers projets de loi relatifs à la colonisation, à la voirie, à l'agriculture et à l'administration de la justice vous seront soumis au cours de cette session. Vous saurez leur donner toute l'attention qu'ils méritent.

Je prie la providence de bénir vos travaux pour qu'ils contribuent au progrès et au bonheur de notre province.

COURTE SEANCE

La cérémonie d'ouverture terminée, la Chambre siégea pendant quelques instants. L'Orateur fit rapport sur les dernières élections générales et sur les élections partielles tenues il y a quelques semaines. Sur proposition du premier ministre, la prise en considération du discours du Trône a été fixée à cet après-midi.

La Chambre a décidé la formation de onze comités permanents qui sont les suivants: Bills privés, bills publics, règlements, ordres permanents, comptes publics, agriculture, privilèges et élections, chemins de fer, industrie et commerce, bibliothèque, impressions législatives. Un comité spécial a été chargé de la formation de ces divers comités et se compose comme suit: les honorables Taschereau, Caron, Nicol, MM. Bullock, Daniel, Sauvé, Thériault, Fortier, Patenaude, Pilon, Smart.

Tous les ministres ont présenté les rapports de leurs départements, après quoi la Chambre s'est ajournée à cet après-midi à trois heures.

CARNET MONDAIN

—Mlle Odina Lacoursière, de Saint-Narcisse, est en visite pour pour quelques jours chez sa cousine, Mme J.-C. Beauséjour, de Grand'Mère.

—Mlles Antoinette et Annette Matteau, de Grand'Mère, sont en promenade pour une quinzaine chez des parents à Saint-Barnabé.

—M. Elzéar Guay, de La Gabelle, était de passage à Grand'Mère ces jours derniers.

—Mlles Gabrielle et Jeanne Garceau, de Grand'Mère, sont revenues d'une promenade d'une semaine à Montréal.

—M. P. MacIntosh et M. J.-F. MacIntosh, de Montréal, sont à Grand'Mère, les hôtes de M. et de Mme J.-H. Cunningham.

—M. William Vennes, de Barraute, Abitibi, était en visite à Grand Mère dernièrement, chez M. et Mme Chs. Vennes.

—Mlle C. Degrandpré, de Valleyfield, est en visite à Montréal pour quelque temps.

—Le souper aux huîtres que M. Louis Huard, de Thetford Mines, donne chaque année, a eu lieu jeudi soir dernier. La gaieté la plus complète a régné pendant toute la soirée. L'orchestre Rousseau a fait les frais de la musique. Les personnes suivantes assistaient à cette agréable soirée et ont facilité l'organisateur, M. Louis Huard: MM. L. Lapierre, M.P.P., Arthur Giroard, C.R., J.-E. Trigarne, Alfred Gagnon, Adrien Trottier, Amédée Giguère, Jos. Rousseau, Lacasse Rousseau, J.-E. DeVeau, A. Bey, J.-O. Gagné, J.-A. Morissette, L.-P. Turgeon, Jos. Couture, le notaire Vachon, J.-B. Normandeau et Lucien Darche.

—M. l'abbé Martel, curé de Coleraine, est de passage à Thetford Mines.

—M. Howard Sheridan, de Thetford Mines, est de retour d'un voyage d'affaires à Montréal.

—M. et Mme Napoléon Métivier, de Thetford Mines, sont partis pour Brunswick et Lewiston, Me., où ils passeront une quinzaine.

—M. Willie Blais, fils de M. Alphonse Blais, marchand de Thetford Mines, qui a passé sept semaines à l'hôpital Noël de Sherbrooke, où il a subi de sérieuses opérations, est de retour dans sa famille depuis samedi et est en bonne voie de convalescence.

—MM. Jos. Fortin, Marcel Dumais et Thomas Cloutier, de Thetford Mines, se rendaient à Québec samedi dernier pour assister à une assemblée des détenteurs de débentures de la Machine Agricole de Montmagny.

—M. Aurèle Gagné, de Thetford Mines, est parti pour Rochester, N.H., où il visitera son père gravement malade.

—Mme Hamel, de Thetford Mines, qui a passé une huitaine chez sa fille, Mme Gabriel Taschereau, est revenue à Québec.

—Naissances: A Saint-Pascal, le 2 décembre, M. et Mme Jos. Demers, un fils, Josaphat-Léo. Parrain et marraine, M. Joseph Dumais et Mlle Alice Dumais.

—Le 4, Marie-Françoise-Angèle-Gisèle, fille de M. et Mme Jos. Normand. Parrain et marraine, M. et Mme Auguste Michaud.

—Le 8, Marie-Albertine-Gertrude, fille de M. et Mme Théophile Després. Parrain et marraine, M. et Mme Ludger Therriault, de S.-Bruno.

—Le 9, M. et Mme Arthur Michaud, un fils, Joseph-Paul-Emile. Parrain et marraine, M. Edouard Michaud et Mlle Lydia Pelletier.

—Le 10, Marie-Louise-Rebecca, fille de M. et Mme Alexis Richard. Parrain et marraine, M. Alphonse Richard et Mlle Marie-Louise Ganné.

—M. l'abbé Ernest Martel, vicaire de Saint-Raymond, était en promenade au presbytère de Saint-Pascal la semaine dernière.

—Mlle Berthe Dionne, de Saint-Pascal, est allée passer quelques jours dans sa famille à Saint-Denis.

Les Chevaliers de Colomb, de Grand'Mère ont donné à leurs salles, dimanche dernier, un grand euchre pour le bénéfice des membres de cette société et de leurs familles. Ce euchre gratuit fut un vrai succès sous tous les rapports.

—Ces jours derniers, à Verner, Ont., fut célébré le mariage de Mlle Alice Lamarche, avec M. Albert Bourgeau de l'Alberta.

—Lundi, le 3 de décembre, fut célébré aussi à Verner, le mariage de Mlle E. Saint-Aubin, avec M. Albert Côté.

—A Bagotville, le 26 novembre dernier, M. Joseph Tremblay, fils de M. Hippolyte Tremblay, conduisait à l'autel Mlle Gabrielle Gagnon, fille de M. Mérid Gagnon, de cette paroisse.

—Le mardi, 27 novembre, en l'église paroissiale de Bagotville, a eu lieu le mariage de Mlle Juliette Bolly, fille de M. Joseph Bolly, à M. Joseph Gobeil, fils de M. Johnny Gobeil, cultivateur.

—MM. Odina Simard et Louis-Joseph Lévesque, de Bagotville, sont de retour d'un court voyage à Québec.

—MM. Wilfrid et Philippe Boivin, de Bagotville, sont allés à Chicoutimi la semaine dernière.

—M. le docteur Eugène Tremblay était de passage à Bagotville la semaine dernière.

M. le Dr Desgagné, de Bagotville est de retour d'un voyage d'affaires à Pont-Rouge, Portneuf.

—M. A. A. Grenon, de Port Alfred, est de retour d'un voyage à Québec.

—Mlle Cécile Ballargeon de Montréal, est à la pension des Révérendes Soeurs de la Providence, à Sainte-Marguerite du Lac Masson.

—M. l'abbé T. Maréchal a passé une journée à Sainte-Marguerite du Lac Masson, en visite au presbytère.

—M. et Mme Ernest Gauthier, de Sainte-Marguerite du Lac Masson, étaient en notre ville ces jours derniers.

—M. J.-C. Sylvestre, de cette ville, était à Sainte-Marguerite du Lac Masson, l'hôte de M. H. Lafrenière, ces jours derniers.

—Le R.P. J.-A. Desrochers, p.s.m., de Cobalt, Ont., M. A. Desrochers, de S.-Léonard, étaient ces jours derniers les hôtes de M. E. Béliveau, de Châtillon.

—Les RR. SS. Boudrault et S.-Onésime, de l'Hôtel-Dieu de Nicolet, ont passé quelques jours dans leur famille à La Visitation. La R. Sr Boudrault est nommée missionnaire pour la nouvelle mission de Biggar, Sask.

—M. Donat Houle, de Holyoke, Mass., a passé une quinzaine chez son père, M. I. Houle, à La Visitation.

—Mlle Eva Béliveau, de Cobalt, Ont., et son neveu, M. Jean-Paul Desrochers, de Montréal, ont passé une quinzaine à Chatillon, en visite chez M. E. Béliveau.

—MM. A. Marcotte et A. Dupuis, de La Visitation, sont de retour de Benson, Sask.

—Mlle Clémence Beaulac est à Saint-Hyacinthe, l'invitée de sa soeur, Mme W. Houle.

—Mlle Anita Proulx, de Nicolet, et Mme Eug. Faucher, de Sainte-Brigitte, sont en visite chez M. I. Houle, à La Visitation.

—MM U. Lépine et Ant. Moulin, de La Visitation, sont de retour de Rivière Henri.

—La compagnie Laurentide, de Grand'Mère, recevait ces jours derniers la visite d'un groupe d'étudiants de la Faculté des Sciences du McGill. Après une réception et un lunch au Cafeteria de la Laurentide, la visite des usines et de la ville, ces visiteurs sont retournés à Montréal enchantés de leur voyage.

M. Val. Bureau, gérant du théâtre Olympia, à Grand'Mère, est revenu d'un voyage de quelques jours à Ottawa, dans sa famille et à Québec.

—M. J. Frigon, de S.-Tite, était de passage à Grand'Mère mardi dernier.

—M. Philippe Marchand, de S.-Tite, était aussi de passage à Grand'Mère, ces jours derniers.

—Mme Ephrem Levasseur, de Trois-Rivières, était en visite à Grand'Mère chez des parents, ces jours derniers.

—M. et Mme Emile Lavoie, de l'Islet, sont en promenade dans la famille de M. Lavoie, à Nouvelle.

—Mlle Hermance Cloutier est allée à Montmagnyy assister à une soirée dramatique et musicale donnée par des amateurs.

—Mlle Lauretta Chalifour, de l'Islet, est de retour d'une promenade à Québec.

—Le notaire Demers, de Rimouski, était de passage à L'Islet, le 25 novembre, en visite chez Mme Cléophas Cloutier.

—Mme Eugène Morin et Mlle Jeannette Moreau, de Charny, étaient le 28 novembre chez Mme (Dr) Moreau, à l'Islet.

—M. Després, de Montmagny, était à L'Islet le 27 novembre, à l'occasion des funérailles de Mme Napoléon Beaulieu.

—Le capitaine Jean-Baptiste Gamache est dans sa famille à L'Islet pour la saison d'hiver.

—M. J.-A. Gagnon, représentant local de la brasserie Frontenac à Grand'Mère, a donné dans le soubassement de l'hôtel de ville, dimanche soir dernier, un grand parti d'huitres auquel prirent part une centaine d'invités. La fête eut tout le succès désiré. Plusieurs représentants de la brasserie Frontenac assistaient à cette fête.

—M. et Mme Horace Lévesque, de Trois-Pistoles, sont allés passer le dimanche à S.-Pascal, chez M. Jos. Lavoie, le père de Mme Lévesque.

—M. et Mme Hervé Damours, de Trois-Pistoles, sont revenus de leur voyage de noces et vont demeurer chez M. Léon Damours.

—Ces jours derniers, Mme Georges Tardif, de Trois-Pistoles, recevait quelques invités, parmi lesquels nous citons: Mme J.-B.-R. Fortin, Mme J.-C. Arsenault, Mlles Alice, Adrienne et Marguerite Fortin, Mlles Irène et Béatrice Rioux Léda Dionne, Alice Roy; MM. le professeur Edgar Lafrance, Sa'uste Boulay, Omer Dufour, Lucien O'Keefe et José-Philippe Rioux.

—Samedi, le 8 courant à l'occasion de l'Immaculée Conception, a eu lieu au couvent des Révérendes Religieuses de Jésus-Marie de Trois Pistolet, une réunion de toutes les anciennes élèves qui ont étudié depuis la fondation de ce couvent. Il y a eu grand'messe solennelle et sermon de circonstance. Un banquet fut servi le soir.

L'ECOLE NORMALE FETE M. L'ABBE DESROSIERS

L'Ecole Normale Jacques-Cartier était en fête lundi à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire d'ordination sacerdotale du Principal, M. l'abbé L.-J.-A. Desrosiers.

C'est en effet le 11 septembre 1898, que M. l'abbé Desrosiers a été ordonné. Il a été six ans assistant principale de l'Ecole Normale et depuis 18 ans il est Principal.

Une fête intime a marqué cet anniversaire. Le jubilaire a célébré la messe hier matin à 9 heures devant tous les élèves de l'école. Le R. P. Joseph Latour, c.s.v., supérieur du collège de Joliette a fait le sermon de circonstance.

Dans l'après-midi une séance a été donnée dans la salle académique. Le soir un banquet intime a réuni les invités autour du jubilaire.

Parmi les personnes présentes, on remarquait les professeurs de la maison, les directeurs des différentes commissions scolaires, MM. J. M. Manning, J. D. Pilon, J. P. Labarre, A. C. Miller, le Dr J. N. Gauthier, président de l'association des Anciens de l'Ecole Normale, le Dr Poissant, de la Commission du district Centre.

Il se tue comme il expulsait sa femme

NELSON, C. A., 18. (Presse canadienne).—Un fermier s'est tué lui-même, hier, avec un fusil chargé, alors qu'il chassait sa femme de la maison.

LE SERVICE D'HYGIENE PROVINCIAL

Son premier rapport annuel à la Chambre signale un grand projet.

LA TUBERCULOSE

QUEBEC 20 (Du correspondant de la "Patrie").—Le premier rapport annuel du Service d'Hygiène Provincial, qui a succédé sous la direction du docteur Alphonse Lessard, au Conseil Supérieur d'Hygiène, a été soumis hier après-midi, à la Chambre, par l'hon. M. David, secrétaire de la province.

Dans ce rapport, le Dr Lessard, directeur du service, fait ressortir le fait que la diffusion des connaissances de l'hygiène dans la province produit graduellement d'excellents résultats en améliorant d'une manière sensible la santé publique. Beaucoup de maladies qui sévissaient autrefois à l'état épidémique sont maintenant à peu près disparues. Si ce n'avait été de l'épidémie de fièvre typhoïde survenue à Mansonville, Brôme, en février et mars dernier, le résultat de l'année 1922-23 aurait été remarquablement favorable. Le Dr Lessard profite de cette épidémie de Mansonville pour signaler le danger qui résulte de l'absence de système d'égoûts et du défaut de protection des sources d'eau d'alimentation dans trop de municipalités.

LA TUBERCULOSE

Les pertes causées par la tuberculose continuent d'être effrayantes dans la province, dit le Dr Lessard. Le chiffre des pertes est à peu près le même qu'en 1921, soit 14,000. Mais l'organisation à même la somme de $500,000 que le gouvernement a décidé de mettre à la disposition du Service d'Hygiène, pour être dépensée à raison de $100,000 par année pendant 5 ans, se poursuit activement. L'on veut arriver par cette campagne au dépistage à l'assainissement et à l'éducation du peuple. Les deux moyens d'action seront la publicité intensive et l'établissement de dispensaires. Deux dispensaires-écoles seront créés à Montréal et à Québec et huit dispensaires régionaux seront établis à Huil, Valleyfield, Joliette, Sherbrooke, Trois-Rivières, Thetford Mines, Rivière-du-Loup et Chicoutimi.

L'INSPECTION

Les inspecteurs du département ont fait pendant l'année 2086 visites. Ils ont procédé à 3,440 inspections et 1669 enquêtes épidémologiques, donné 1832 conférences sur l'hygiène, surtout sur la tuberculose et la mortalité infantile, et distribué 67,205 publications. Le nombre des maladies contagieuses rapportées dans la province a été de 10,975 contre 12,288 l'an dernier. Ces maladies se répartissent comme suit: Fièvre typhoïde, 833-; scarlatine, 2,248; diphtérie, 1,969; variole, 85; varicelle, 700; rougeole et rubéole, 3,192; tuberculose, 1,205; coqueluche, 691; paralysie infantile, 14; méningite cérébro-spuinale, 48.

Durant les mois de janvier et février 1923, les inspecteurs ont relevé environ 265,000 cas de grippe épidémique, dont 201 décès. L'année précédente il n'y en avait eu que 526 cas.

Le nombre des cas de maladies vénériennes rapportés a été de 5,466.

Palpitations de Coeur. Mr. Oscar Hovde de Success Sask., écrit: "J'étais nerveux et presque chaque jour souffrais de points au coeur et de palpitations. Depuis que je fais usage du Novoro du Dr Pierre je me sens comme un nouvel être". Ce populaire remède herbeux fortifie le système nerveux et régularise les fonctions organiques. Essayez-le. Les droguistes ne le vendent pas. Des agents spéciaux peuvent seulement le procurer au public. Ecrivez au Dr. Peter Fahrney & Sons Co., 2501 Washington Blvd., Chicago, Ill.

Livrés exempt de droits au Canada.

JOS. LANDRY PRETEND ETRE UN DESCENDANT DIRECT DE L. HEBERT

A ce titre, il se dit propriétaire de l'endroit où est le Château Frontenac.

Contre le Séminaire.

Dans une action en Cour Supérieure de Québec samedi, Joseph Landry, agent, de Montréal, par ses avocats Mes Bercovitch et Calder, réclame la grande étendue de terre où est sis le Château Frontenac connue sous le nom de la place du palais du gouverneur. Landry conteste le droit de propriété au Séminaire de Québec qui était regardé jusqu'ici comme le véritable propriétaire.

Dans sa déclaration, Landry prétend qu'il est un descendant direct de Louis Hébert, le premier colon de cette province. D'après Landry, la terre en question aurait été cédée à Hébert en 1616, peu de temps après que la province de Québec eut été constituée province.

Les lettres patentes, accordées par le roi de France à Hébert, d'après la déclaration du demandeur, étaient datées du "dernier jour de février 1616", à Louis Hébert, ses héritiers et ses successeurs. Les lettres patentes étaient désignées comme fief noble au duché-pairie de Mortagne, dans le comté du Perche, avec tous droits, franchises, prérogatives, pouvoirs, juridictions, prééminences, privilèges, libertés, franchises, exemptions, rentes, revenus, profits, fruits, émoluments, seigneuriaux, droits de chasse, de pêche, de traite, de commerce, de navigation, droits de moulins, de fours banaux, droits de lods et ventes, droits de quint et de requint, droits de relief et de rachat, droits de bois de haute futaie, droits de bois de chauffage, droits de bois de construction, droits de bois de charpente, droits de bois de menuiserie, droits de bois de charronnage, droits de bois de tonnellerie, droits de bois de sabotage, droits de bois de vannerie, droits de bois de corderie, droits de bois de teinture, droits de bois de médecine, droits de bois de parfumerie, droits de bois de cosmétique, droits de bois de papeterie, droits de bois de musique, droits de bois de jouets, droits de bois de sport, droits de bois de décoration, droits de bois de meubles, droits de bois de construction navale, droits de bois de construction aéronautique, droits de bois de construction ferroviaire, droits de bois de construction automobile, droits de bois de construction de machines, droits de bois de construction d'outils, droits de bois de construction d'instruments, droits de bois de construction d'appareils, droits de bois de construction d'équipements, droits de bois de construction de matériaux, droits de bois de construction de produits, droits de bois de construction de services, droits de bois de construction de travaux, droits de bois de construction de projets, droits de bois de construction de plans, droits de bois de construction de devis, droits de bois de construction de contrats, droits de bois de construction de marchés, droits de bois de construction de commerce,

GUSTAVE DUBE EST MONTE SUR L'ECHAFAUD AVEC UNE GRANDE RESIGNATION

Pour expier le meurtre de sa femme, le malheureux a été pendu vendredi à huit heures, dans la cour de la prison commune de Montmagny. — Le condamné est monté avec fermeté et résignation sur l'échafaud. — Une nuit passée à prier. — Les derniers moments de Dubé.

LA PREMIERE EXECUTION DEPUIS 52 ANS

QUEBEC, 20. (De l'envoyé spécial de la "Patrie"). — Avec une grande résignation et sans faiblesse, Gustave Dubé est monté vendredi sur l'échafaud dans la prison commune du district de Montmagny, pour expier le meurtre de sa femme, dont il avait été reconnu coupable par la Cour d'Assises.

L'exécution eut lieu à huit heures moins cinq minutes, en présence d'une trentaine de personnes qui avaient été admises sur permission spéciale dans la cour de la prison où s'élevait le gibet, tandis que partout, autour de l'édifice, on pouvait voir sur les toits des maisons des centaines de curieux.

Il était huit heures moins sept minutes, lorsque les officiers de la justice se présentèrent à la cellule de Dubé, qui avait passé la nuit en prière, pour le conduire à la potence.

PARFAITE RESIGNATION

Le condamné, qui avait déjà manifesté maintes fois, et notamment au correspondant de la "Patrie", dans une courte entrevue, sa parfaite résignation, se trouvait en compagnie de l'abbé Brown, vicaire de Montmagny, qui l'avait préparé à la mort. Il ne manifesta aucune hésitation lorsque les gardes de la prison lui dirent de se joindre au cortège qui devait, selon l'usage, le conduire au lieu de l'exécution.

Assisté du prêtre, Dubé sortit fermement du cachot et marcha avec sûreté jusqu'au pied de l'échafaud.

La distance qui séparait la cellule du condamné de la cour de la prison était assez longue, mais il la franchit d'un pas ferme, causant à voix basse avec son confesseur qui ne cessait de l'exhorter à mourir.

SUR LA POTENCE

Au lieu de l'exécution, Dubé monta sur la potence avec le bourreau Ellis et son assistant, M. Scott. Comme il en avait été convenu d'avance, vu qu'il n'avait rien à dire, aucune question ne fut posée au condamné. Le bourreau lui mit immédiatement le lugubre bonnet, appliqua la corde fatale et fit jouer la trappe, lançant le malheureux dans l'éternité pour satisfaire à la justice humaine.

Il était huit heures et trois minutes lorsqu'on constata la mort. Les docteurs Cloutier, coroner du district et Richard, de cette ville, enrégistrèrent la mort, puis un jury vint enrégistrer un verdict de "mort par strangulation". Le corps fut remis aux parents pour être inhumé à S.-Adalbert.

LES DERNIERS MOMENTS DE DUBE

Les derniers moments de Dubé depuis son transfert à la prison de Montmagny et surtout après qu'il eut appris que tout espoir était perdu et que la loi devait suivre son cours, ont été marqués d'une résignation complète.

Il est faux, et on nous prie de le démentir énergiquement, qu'il ait eu une crise en voyant apparaître la potence qui devait servir à son exécution. Dubé pleura beaucoup mais resta calme.

Hier soir, au correspondant de la "Patrie" qui put lui parler quelques instants, Dubé déclara simplement, en fixant le chapelet qu'il tenait sans cesse dans ses mains: "Je suis résigné à mon sort. Puisqu'il est décidé que je dois mourir, j'ai hâte d'en finir."

Aucune protestation ne sortit de ses lèvres, et ceux qui assistèrent à ses derniers moments déclarent qu'il n'a jamais dit autre chose.

LA DERNIERE NUIT

M. l'abbé Brown passa une grande bonne heure le matin, il était en-où il pria avec le condamné. De bonne heure ce matin, il était encore auprès de lui pour employer les derniers instants qu'il lui restait à vivre à se bien préparer à la mort.

A 6 heures une messe fut dite dans une des salles du Palais de Justice, qui est attenant à la prison. Dubé y fit la communion avec ferveur et s'abandonna à la prière avec son confesseur. La messe terminée, il retourna à sa cellule pour n'en sortir que pour l'exécution.

SES PARENTS

Depuis quelques jours, on avait interdit toute visite des parents de Dubé à la prison afin de prévenir toute défaillance de sa part. Il ne vit qu'à son retour à la prison du district sa petite fille âgée de 9 ans, dont les supplications auprès du ministre de la Justice pour sauver son père de la potence étaient restées vaines. Dubé a reçu la visite de son défenseur, Me Laflamme, dans la journée d'hier. L'avocat lui a répété que tout espoir était perdu et lui a fait ses adieux.

A LA POTENCE

Dubé marcha à la potence précédé du shérif, M. J.-C. Lilois, du géolier de la prison du district, M. Emile Paquet, du bourreau Ellis et de son assistant Scott, et suivi de deux constables de la force de la police provinciale.

L'abbé Maurice Brown marchait près de lui, le soutenant par le bras et priant avec lui. M. Carbonneau, gouverneur de la prison de Québec, était aussi présent afin d'identifier le prisonnier. En raison du transfert de Dubé à la prison de Montmagny peu de jours avant sa mort, cette identification était nécessaire.

M. l'abbé Paré, curé de Montmagny, M. J. A. Gaudreault, greffier de la couronne, Me Laflamme, défenseur de Dubé, quelques citoyens de Montmagny et de Québec et les représentants des journaux assistaient à la pendaison.

L'exécution de Dubé a causé beaucoup d'émoi à Montmagny. Un grand nombre de personnes étaient venues des paroisses voisines et il y avait foule aux abords de la prison.

Lorsque la mort de Dubé eut été constatée, le pavillon fut hissée en berne au mat de la prison. C'est la première exécution dans le district de Montmagny depuis 52 ans.

EPOUVANTABLE TRAGEDIE DANS UNE SABLONNIERE

Un éboulis coûte la vie à deux chefs de famille et deux jeunes gens samedi. — Un cinquième parvient à s'échapper.

NEFASTE IMPRUDENCE

KENOGAMI, Qué., 20. (Presse Canadienne.)—Une triste tragédie s'est produite, ici samedi, quand un éboulis sur la ferme Lévesque, à peu de distance des moulins de la Compagnie Price Brothers, a causé la mort de quatre hommes. Ils ont été enterrés vivant, malgré les efforts surhumains des équipes qui cherchèrent à les sauver. On n'est pas arrivé en temps à les déterrer. Les victimes sont:

Joseph Lebel, 42 ans, père de neuf enfants.

Adélard Tremblay, 24 ans, qui avait un enfant.

Georges Lévesque, 25 ans, demeurant à Jonquières.

Victor Lévesque, 20 ans, fils du propriétaire de la ferme sur laquelle l'accident a eu lieu.

On avait pris ces jours derniers, beaucoup de sable dans la sablonnière qui se trouvait sur les terrains de la ferme, pour s'en servir sur une route que l'on est en train de faire. Un petit éboulis s'était produit samedi, mais les employés qui se trouvaient aux alentours n'y portèrent pas beaucoup d'attention. A 3 heures, dans l'après-midi un second éboulis se produisit et les quatre hommes furent enterrés. Le sable a glissé sur une largeur de 150 pieds et les quatre victimes qui travaillaient au même endroit furent ensevelis sous une grande quantité de sable. Un cinquième travaillant qui fut aussi couvert de sable réussit à s'échapper.

Une équipe de 50 hommes travailla pendant sept heures avant de parvenir à enlever les 20 pieds de sable qui recouvraient les victimes; ils en atteignirent alors trois; la quatrième ne fut trouvée qu'hier matin.

Le coroner doit tenir une enquête ce matin, et on s'attend à ce qu'il rende son verdict tard cet après-midi.

L'AVIATEUR SPERRY SE TUE EN MER

Les débris de son appareil sont retrouvés dans la Manche.

LUGUBRE DRAME

HASTINGS, 14. (Presse Associée.) —Les gardiens des côtes ont continué ce matin leurs recherches pour trouver Lawrence-B. Sperry, l'aviateur américain dont l'aéroplane a été trouvé hier, dans la Manche, à 3 milles de Rye.

L'avion est passé au-dessus du village de FairMight, six milles à l'ouest de Rye, à 12.25, hrs. le 13 après-midi. Il a pris alors la direction de l'est, et l'on crut qu'il se dirigeait vers l'aérodrome de Lympner, mais en atteignant Rye, il prit la direction de la mer, et on n'a plus revu Sperry depuis.

L'avion fut reconnu comme étant celui de Sperry, car le nom de ce dernier y était gravé; on l'a retrouvé à 2 h. 45 hier après-midi, et on l'a traîné à terre, à 7 heures hier soir. Il n'était apparemment pas endommagé et l'engin, après un rapide examen, a semblé être en bon état.

"RED" RYAN DE NOUVEAU SOUS GARDE

Ce bandit évadé de Kingston arrêté à la pointe du revolver.

CINQ EVADES

MINNEAPOLIS, 20. — Trois bandits ont été cernés au moment où ils quittaient le bureau de poste de cette ville vendredi. Ils firent feu sur un policier qu'ils blessèrent de même qu'ils blessèrent aussi deux passants. L'un des bandits fut blessé et amené au poste de police où il donna le nom de "Red" Ryan.

Ces quatre bandits sont supposés être des évadés du pénitencier de Kingston, Ontario, où ils mirent le feu à la grange du pénitencier en se sauvant.

Les policiers suivirent les bandits à Minneapolis. Il y a huit jour. Vendredi lorsqu'ils se rendirent au bureau de poste, huit policiers les suivirent. Lorsque les bandits descendirent sur le trottoir, deux policiers s'approchèrent d'eux et c'est alors que Ryan fit feu et blessa un passant du nom de Erickson. Les trois autres forçats se joignirent dans la fusillade et la police répondit. C'est alors que Ryan fut blessé et appréhendé quelques instants plus tard dans un magasin de nouveautés où il s'était réfugié. Ses trois compagnons purent s'éclipser.

TORONO, 15. — Norman "Red" Ryan qui a été arrêté à Minneapolis hier, après une bataille avec les policiers de cette ville, est un des cinq forçats évadés du pénitencier de Portsmouth, Kingston. Il s'échappa avec ses compagnons le 10 septembre. Edward MsMullen qui faisait partie de la bande fut blessé et recapturé.

IL N'Y AURAIT PAS DE PERTE DE VIE DANS L'ACCIDENT DU ROBERT MACKAY

D'après les renseignements obtenus vendredi au cours d'une enquête préliminaire tenue par la Commission du Port, il paraît que personne ne s'est noyé hier lors du naufrage du remorqueur Robert MacKay.

ON RECHERCHE ROMEO COTE

Les membres des équipages des remorqueurs de la commission du port "Robert Mackay", coulé en face de chez Vickers jeudi matin et "Aberdeen" qui aidait le "Robert MacKay", étaient tous réunis aux bureaux du secrétaire de la commission du port ce matin, et ils attendaient leur tour d'être interrogés à une enquête préliminaire que conduisait à huis-clos M. T.-F. Trihey, l'assistant secrétaire de la commission. Le récit de chacun de ces témoins ou héros de l'accident doit servir de base à l'enquête officielle qui aura lieu aussitôt que possible.

Notre représentant a essayé d'interviewer les rescapés du "Robert Mackay" qui se trouvaient là, mais le capitaine Jos. Lacouture, qui commandait le remorqueur coulé, intervint et défendit à tous les marins présents de répondre aux questions. S'adressant à notre représentant, il dit:

—Nous ne sommes certainement pas pour raconter notre histoire au public avant de l'avoir dite à l'enquête.

Le mot d'ordre était donné et il fallait être mystérieux; si bien que chacun se défilait prestement et à la cachette, après avoir témoigné, afin d'échapper aux photographes qui auraient voulu les photographier.

PAS DE NOYE ?

Il ressort cependant des renseignements que nous avons pu obtenir, après mille précautions, détours et difficultés, qu'il serait possible que personne n'a été noyé au cours de l'accident d'hier. Le sauveteur de la cuisinière du "Robert Mackay" s'appellerait Cournoyer et non Côté, selon qu'on l'avait annoncé.

M. Philippe Lange, ingénieur du "Robert Mackay", nous désigna M. Cournoyer, son chauffeur et nous dit:

—"Le voici celui qui a sauvé la cuisinière du remorqueur coulé.

UN MODESTE

Notre représentant s'approcha alors de M. Cournoyer et lui demanda s'il avait sauvé la cuisinière du "Robert Mackay"; mais M. Cournoyer se contenta de répondre:

—J'ai fait ce que je devais faire. Il n'est pas besoin de faire tant de bruit au sujet de cette affaire.

—Quelle est votre initiale, monsieur Cournoyer?

—C'est M. si ça peut vous servir.

—Vous habitez?

—A Montréal.

—Où? Quelle rue, quel numéro?

M. Cournoyer sourit et dit: "Montréal est grand. Vous voudriez avoir ma photographie ou quelques détails que je ne puis vous donner; j'ai horreur de la publicité."

Auprès des quelques autres membres des équipages du "Robert Mackey" et du "Aberdeen" que nous avons pu approcher, nous n'avons obtenu que des réponses tout aussi évasives. On préférait ne pas répondre, on n'aimait pas la publicité; on ne tenait pas à se faire photographier. Puis on était pressé de retourner au travail, etc.

Il était évident que des instructions avaient été données et que personne ne voulait parler.

Quant à l'enquête de l'assistant secrétaire de la commission du port elle se poursuivait et se prolongeait même. Il était midi, et il restait encore plusieurs témoins à entendre.

De son côté, M. D. Perreault, l'assistant maître du port, nous a déclaré que, selon ce qu'il avait pu apprendre, on ne croyait pas qu'il y eut de victime. Son collègue, M. Salmon, a fait sur place hier après-midi, une enquête détaillée, mais M. Salmon n'était pas à son bureau à midi.

Quant au "Robert Mackay", un scaphandrier fait aujourd'hui les plongées nécessaires, et l'on croit qu'il sera possible de le repêcher sans trop de difficultés, à l'aide d'une grue mécanique.

M. Perreault nous a aussi dit qu'il était assez difficile de savoir exactement les noms des marins qui se trouvaient sur les deux remorqueurs, attendu qu'à cette saison de l'année ce sont plutôt des équipages de fortune qu'on a réunis pour rendre service, puisqu'il s'agissait de conduire en cale-sèche le navire qui arrivait des lacs.

Pas moins d'une douzaine de marins ont été entendus ce matin par M. T.-F. Trihey. Il leur était défendu de dire même leurs noms, mais nous avons pu savoir que parmi ceux-ci se trouvaient: le commandant du "Robert Mackey", Jos Lacouture; l'ingénieur Philippe Lange; les chauffeurs M. Cournoyer et E. Plante, et les aides A. et E. Salvin.

Pour résumer, on n'est pas certain que Roméo Côté fut à bord du "Robert Mackay" lors de l'accident. Mais comme il avait coutume d'être le chauffeur de ce remorqueur et que personne ne l'a revu après le naufrage, on suppose qu'il s'est noyé.

La cuisinière, Mlle Deblois, affirme que c'est bien Roméo Côté qui l'a sauvée. D'autre part, des membres de l'équipage prétendent que le sauvetage a été effectué par M. Cournoyer, qui, lui, est bien vivant aujourd'hui, puisque nous lui avons parlé. Il y a évidemment contradiction et mystère. L'enquête officielle éclaircira tout. Mais jusqu'ici on peut douter qu'un homme ait perdu la vie dans l'accident.

Mlle ROSE DEBLOIS

Nous nous sommes rendus vendredi à l'hôpital Français au chevet de Mlle Rose Deblois, la malheureuse jeune fille qui vit la mort de bien près hier, à la suite du terrible accident survenu au remorqueur "Robert Mackay". La rescapée est encore dans un état d'affaiblissement très notable. Toutefois, nous avons pu, la questionnant avec beaucoup de délicatesse, obtenir quelques détails supplémentaires sur l'accident.

Comme nous l'avons dit hier, le remorqueur, parti du pied de la rue McGill, conduisait une barge à la cale-sèche de Maisonneuve pour lui faire subir quelques réparations d'urgence. D'après Mlle Deblois, l'accident est arrivé comme le remorqueur tournait devant la cale-sèche.

LE RECIT

"Je me trouvais alors, raconte la malheureuse jeune fille, dans la cuisine du remorqueur, occupée à préparer le repas de l'équipage. Je venais justement de lever les yeux sur une horloge qui se trouvait en face de moi; il était neuf heure exactement. Le bateau plongea subitement, m'a-t-on dit. Pour ma part, je n'eus connaissance de rien, si non une étrange sensation au creu de l'estomac comme lorsqu'un ascenseur vous enlève tout-à-coup. Le chauffeur, à qui je dois la vie et qui paya si chère de la sienne, est M. Roméo Côté. Il travaillait avec notre équipage depuis un an. Avant le départ du remorqueur, au pied de la rue McGill, Côté vint sur le pont de la cuisine et me dit: "Je crois, mademoiselle Rose que c'est notre dernier voyage, la saison achève... Le pauvre malheureux, ne croyait pas dire si vrai..."

Nous avons dû interrompre ici l'entretien, car, l'émotion s'emparant de notre malade, il était dangereux pour son état nerveux qu'elle s'excitât davantage.

Mlle Rose Deblois est de S.-Roch, sur le Richelieu. M. Côté, lui, venait du bas du fleuve. Il y avait trois ans que la rescapée était employée comme cuisinière à bord du remorqueur.

Sitôt qu'elle sera complètement rétablie, Mlle Deblois compte aller se reposer dans sa famille à S-Roch.

L'ACCIDENT

La "Patrie" a été le seul journal français de Montréal à relater hier les détails de l'accident qui a coûté la vie au malheureux Côté.

Précipité dans les eaux quand le remorqueur Robert Mackay se renversa et sombra dans le fleuve hier matin à 9.15; Louis Côté, 35 ans, chauffeur de marine a positivement sacrifié sa vie pour sauver celle de la cuisinière, Mlle Rose Deblois. Cette personne était la seule femme du bord; elle coulait pour la dernière fois, quand Côté réussit à l'atteindre. Il la maintint à la surface jusqu'à l'arrivée des secours et s'enfonça à son tour pour ne plus remonter.

Mlle Deblois fut ramenée à la rive. On pratiqua la respiration artificielle pendant plus d'une heure après quoi on la transporta à l'hôpital. Hier soir on signalait son état comme grandement amélioré et l'on disait même qu'elle pourrait quitter l'hôpital aujourd'hui. Mlle Deblois a 28 ans; elle réside à Saint-Roch de Québec. Quant au xcinq autres membres de l'équipage, ils ont tous été recueillis sains et saufs.

L'accident s'est produit quand le cargo Palmbay, de la Bay Line Co., et propriété des minoteries Ogilvie, était remorqué du port supérieur à la cale-sèche des Vickers, pour y subir un léger radoubage. Comme les remorqueurs de la Cie Sincennes-McNaughton ont pris leurs quartiers d'hiver à Sorel, deux remorqueurs de la commission du Port, le Robert Mackay et l'Aberdeen tiraient le cargo. L'Aberdeen était accolé au transport et le Robert Mackay tirait de l'avant, au moyen d'un câble de remorque (haussière.)

Tout alla bien jusqu'à l'entrée du passage conduisant à la cale-sèche. Comme le remorqueur virait pour préparer la manoeuvre, le câble se rompit net. La secousse fut trop forte pour le Robert Mackay, qui tourna sur lui-même sans dessus dessous entraînant dans les eaux son équipage. Il coula promptement. Pendant ce temps, l'Aberdeen se dégagea rapidement et fila vers l'emplacement du Robert Mackay pour sauver l'équipage. Le capitaine Joseph Lacouture, Philippe Lange, mécanicien; Louis Côté, E. Plante, A. et E. Salois furent repêchés et c'est alors que Côté se mit à la recherche de Mlle Deblois. Le Palmbay alla à la dérive et finalement se plaça à 200 pieds au-dessous de l'entrée des Vickers.

La plupart des membres de l'équipage atteignirent l'"Aberdeen" sans encombre. Louis Côté lui-même était sain et sauf, selon des témoins, quand il aperçut Mlle Deblois qui menaçait de s'enfoncer. Il s'élança vers elle et la ramena à la surface, mais en s'épuisant lui-même. Côté soutint le poids de la jeune fille sur un crochet jeté par l'"Aberdeen", après quoi il coula, à bout de forces et incapable d'atteindre le remorqueur. Tard hier soir, son corps n'avait pas été retrouvé.

Le Dr L. H. Garlépy 1673 rue Ste-Catherine est arrivé sur les lieux en toute hâte pratiqua la respiration artificielle sur Mlle Deblois qui fut ensuite transportée à l'hôpital Français rue St-Denis Par ordre de M. Georges Gendron l'un des surintendants du port de Montréal on a mis une bouée sur l'emplacement du remorqueur coulé. Ce matin, un scaphandrier examinera la position de l'épave et l'on étudiera les moyens de relever le bateau. On tirera le "Palmbay" de sa position à la même occasion.

Le remorqueur Robert Mackay est l'un des "anciens" du port. Il est en acier, construit en 1898, mesure 80 pieds de long, 17.6 de large et 10 de haut.

CHASSE A L'HOMME TRES MOUVEMENTEE

Un nègre tue son patron et se réfugie dans une hutte.

A sa poursuite.

DREW, Mass., 20. (Presse associée). — Trois hommes sont morts et huit sont blessés, dont deux sérieusement, à la suite d'une chasse à l'homme, qui a commencé vendredi. On poursuivait Jos. Pullen, un nègre fermier, qui s'était sauvé après avoir tiré sur le propriétaire de la ferme, W. T. Saunders, un planteur. Il s'est défendu contre des bandes entières et finalement fut forcé de se réfugier dans une hutte où l'on emmagasine la canne à sucre.

Environ 1,000 personnes se sont réunies pour le saisir. On voulait mettre le feu à la cabane au moyen de gasoline pour forcer le fugitif à se rendre.

On raconte que Pullen, après avoir tué Saunders aurait regagné sa maison et s'emparant d'un fusil et de munitions se serait réfugié dans la hutte.

Les dernières informations annoncent que le nègre a été trouvé percé de balles.

LE SERVICE DE LA CIE CUNARD

LONDRES, 20. —La compagnie Cunard annonce que le "Coronia" et le "Carmania" seront affectés au service de Québec et de Montréal à partri du 1er avril prochain. Plus d'un paquebot partira de ces deux villes par semaine en quelques cas.

CETTE JEUNE FILLE A-T-ELLE ETE TUEE PAR UN MALFAITEUR?

Le cadavre de Mlle White retrouvé dans une rivière.

Etrange disparition.

Après un mois de recherches, le cadavre de Mlle Fanny White a été retrouvé ce matin dans la rivière à Kingsey Falls.

Mlle White, qui demeurait à cet endroit avec ses parents, était disparue depuis le 31 octobre dernier dans des circonstances si mystérieuses que le chef Lorrain, de la police provinciale, fut chargé d'éclaircir cette affaire.

Le chef Lorrain dépêcha un de ses hommes sur les lieux. Pendant un mois et demi, on procéda à d'actives recherches, mais le cadavre demeura introuvable.

On commençait à désespérer d'éclaircir cette affaire lorsque le cadavre fut retrouvé soudain cet avant-midi dans la rivière. Le chef Lorrain fut aussitôt prévenu et se mit en communication avec le docteur W. Derome, médecin légiste de la Cour du Coroner, qui est parti pour Kingsey Falls, vendredi soir pour pratiquer l'autopsie. Le coroner Bachand, de Sherbrooke, a été également prévenu par le chef Lorrain.

La découverte soudaine du cadavre a créé un émoi considérable car on se demande comment il aurait pu séjourner aussi longtemps dans la rivière sans avoir été retrouvé plus tôt et alors que l'on fait des recherches depuis un mois et demi.

Mlle White aurait-elle été assassinée par quelque malfaiteur?

L'ONTARIO DEPENSE DE FORTES SOMMES POUR SES CHEMINS

OTTAWA 20 (Presse Canadienne.)— Le système de construction des routes de l'Ontario est le plus coûteux de ceux de toutes les provinces, suivant le rapport annuel de A. W. Campbell, commissaire en chef des chemins, pour le Dominion. Le rapport couvre l'année fiscale 1922-1923; le coût moyen par mille pour les différentes provinces est comme suit:

Ontario, $34,252.39; Colombie Anglaise, $23,918.00; Québec, $10,840.58; Nouvelle-Ecosse $5,730.15; Manitoba, 3,895.00; Ile du Prince$ Edouard, 2,719.49; Saskatchewan, $2,199.16; Le coût moyen pour un mille, dans tout le Canada est de $7,676.43.

BELLE PROMOTION

OTTAWA 20 (Du correspondant de la Patrie) — La commission du service civil annonce que M. Eugène Poitvin a été promu chef de la division de la minéralogie et de la géologie du ministère des mines. M. Poitvin, âgé de 35 ans, gradué d'une institution de Montréal, est entré dans le service civil il y a une dizaine d'années.

RETARDERAIT-ON LES TRAVAUX DU DEUXIEME PONT?

Le construirait-on en béton, entre Sainte-Anne et l'Ile Perrot?

Les plans actuels.

Le deuxième pont de l'Ile Perrot, pour lequel le gouvernement doit demander des soumissions prochainement, peut-être d'ici une semaine, est celui entre l'Ile Perrot et Sainte-Anne de Bellevue, et non celui entre l'Ile Perrot et Vaudreuil, selon que le prétendait par erreur un journal anglais de samedi, ce dernier pont étant déjà construit.

Le département des travaux publics du gouvernement fédéral a en effet terminé des plans, et il ne reste plus qu'à demander les soumissions.

Il semblerait donc qu'il ne dût pas y avoir de retards dans l'exécution des travaux, au printemps. Toutefois, on se demande si les choses pourront aller aussi rapidement qu'on le désire; car, la rumeur veut qu'un fort groupe d'intéressés demande un pont en béton alors que les plans sont faits pour un pont en fer, sans compter qu'il reste encore des expropriations à effectuer. Le pont entre l'Ile Perrot et Vaudreuil, auquel on travaillait encore dernièrement, est une construction en fer et plus dispendieuse qu'une construction en béton, mais il paraîtrait que cette fois, on tenterait d'obtenir un pont en béton. En ce cas, il faudrait modifier les plans, avant de demander les soumissions, et commencer les travaux. Les ponts en béton coûtent meilleur marché, mais si les plans sont faits pour un pont en fer, et si c'est un pont en fer que désire le gouvernemnet. Pour le moment, les choses en sont là.

On nous apprend ce matin une nouvelle qui va certainement faire aux citoyens de Longueuil, désireux de voir cette dernière municipalité devenir un port important. Il appert que les plans pour les quais à eau profonde étant terminés, leur construction commencerait dès le printemps prochain à Longueuil.

Chez les Artisans de Saint-Hyacinthe

S.-HYACINTHE 20. (Du correspondant de la Patrie.) Jeudi soir dans les salles de la maison paroissiale des Révérends Pères Dominicains, avait lieu l'inauguration de la succursale Notre-Dame du Rosaire de Saint-Hyacinthe No. 316, sous le patronage de M. Eugène Chartier, directeur, Montréal. Nombreux étaient ceux qui avaient répondu à l'invitation de se rendre pour cette circonstance. Un joli programme a été rempli avec beaucoup de brio et d'intérêt. L'orchestre, sous la direction du professeur J. Paquin, a rendu de jolis morceaux. Une comédie, des déclamations faisaient partie du programme. Des discours ont été prononcés par M. Rodolphe Bédard, président général des Artisans, Mgr G.-M. Lepailleur et M. Eugène Chartier.

M. CARON SERAIT NOMME AUDITEUR DE LA PROVINCE

Cette nomination aurait lieu après la session suivant la rumeur.

Son successeur.

QUEBEC 20 (Du correspondant de la "Patrie").—Une rumeur veut que l'hon. M. Caron, ministre de l'agriculture soit nommé après la session auditeur de la Province; il aurait pour successeur au ministère de l'agriculture, M. Georges Bouchard, député de Kamouraska aux Communes, professeur au Collège d'Agriculture de Sainte-Anne de la Pocatière. L'hon. M. Caron a donné récemment un démenti formel à la rumeur de sa démission prochaine pour accepter le poste de président de la commission des liqueurs.

IL FAUT ACCROITRE NOTRE INDUSTRIE MINIERE DU NORD

M. John Dresser parle du développement de nos mines d'or de Québec.

Une des grandes possibilités d'enrayer l'exode de nos jeunes gens de la province et d'augmenter la production minière dans Québec a été démontrée par M. John A. Dresser, président de l'Institut canadien des mines qui a donné une causerie au déjeuner du Club de Réforme samedi.

M. Dresser a parlé particulièrement de cette région qui s'étend des frontières de l'Ontario à 100 milles à l'est et à 100 milles au sud, au-delà des Laurentides. Il y a là un triangle immense qui présente des richesses possibles que l'on gagnerait à exploiter. Cette région est bien servie en chemins de fer, et en routes satisfaisantes, et il y a déjà vingt milles personnes qui y habitent. Elle est de plus située à proximité immédiate de terres arables.

Il serait urgent, d'après M. Dresser que le gouvernement développe rapidement cette section ou quelques prospecteurs ont trouvé des gisement très riches. Le département géologique du Canada a beaucoup fait pour activer ce développement et il y a là une belle occasion de garder chez nous nos jeunes gens qui sont trop enclins à quitter la terre paternelle pour aller s'expatrier aux Etats-Unis ou aller se fondre dans les populations des villes. Il y a une grande propagande à faire et il ne faut pas retarder.

M. W. Clement Munn présidait et M. J.-A. Jacobs a remercié le conférencier.

QUEBEC 20. (Du correspondant de la Patrie). — M. Yvan Vallée, ingénieur en chef du département des travaux publics déclare que, contrairement à ce qui a paru dans certains journaux, le pont Dorion de l'Ile Perrot ne sera ouvert à la circulation que le printemps prochain.

EMOI DANS UN CINE HIER SOIR A HULL

OTTAWA 20 (Du correspondant de la "Patrie").—La présence d'esprit du chef des pompiers et le calme des personnes qui assistaient à la représentation au théâtre Laurier à Hull dimanche ont prévenu une panique. Pendant la représentation, un jet de flammes jaillit de la chambre de l'opérateur de la machine cinématographique et le chef des pompiers M. Tessier présent demanda aussitôt à l'auditoire de sortir rapidement mais sans précipitation. Ce conseil fut suivi, et il n'y a pas eu d'accident. Les pertes par le feu sont de $4,000. M. Paquin, gérant, dit qu'il a entre autre perdu un film de 1,500 pieds sur lequel il n'y avait pas d'assurance.

CES RUMEURS SUR L'HON. M. FIELDING SONT NON FONDEES

Le ministre des Finances ne souffre pas de la paralysie.

Bulletin médical.

OTTAWA 20 (Du correspondant de la Patrie). — Le docteur Geo. S. McCarthy, qui soigne l'hon. W. S. Fielding, nie que son patient souffre de paralysie tel que le veut une rumeur circulant à Ottawa. Il dit que le ministre des Finances, à la suite de fatigues causées par le travail et les voyages, souffre d'épuisement nerveux et fatigue cérébrale. D'après le dernier bulletin le malade prend un peu de mieux, hier il a pu recevoir quelques visiteurs. La preuve qu'il ne souffre pas de paralysie, dit-on, c'est qu'il peut se mouvoir facilement, remuer bras et jambes, et marcher.

ELLE DISAIT AVOIR ETE HYPNOTISEE

OTTAWA 20 (Du correspondant de la Patrie). — Fred. McPherson a été acquitté par le magistrat Achim, siégeant à Hull, de l'accusation d'avoir enlevé Mlle Hattie Ormond, 18 ans, fille d'un cultivateur de Eardle. La jeune fille dont le caractère était irréprochable jusqu'à cette affaire, prétend qu'elle a été hypnotisée par l'employé de son père et qu'elle l'a suivi dans un voyage sans se rendre compte du motif qui la faisait ainsi agir. Le magistrat n'a pas accepté cette théorie.

UNE BELLE EGLISE EST RASEE PAR LE FEU A HAVERHILL

Le desservant du temple n'a pu sauver les Saintes Espèces.

HAVERHILL, Mass., 20. —L'église S.-Joseph, la seule église catholique de cette ville, a été détruite par un incendie qui s'est déclaré un peu après neuf heures lundi.

Le R. P. Perrier, curé de l'église a fait des efforts héroïques pour sauver les saintes espèces et les régistres, mais il n'a pu y parvenir. Les dommages sont évalués à $100,000.

On ignore la cause de l'incendie Le feu, qui s'est répandu avec grande rapidité, a menacé quelque temps l'hospice des Soeurs Grises, qui avoisine l'église, mais heureusement, l'hospice n'a subi aucun dommage.

Témoignages en faveur des canadiens-français de Pembrooke

QUEBEC 20 (Du correspondant de la Patrie) — Les instituteurs de Québec, à leur réunion mensuelle, ont adopté une résolution exprimant leur admiration aux Canadiens-français de Pembroke pour leur lutte en faveur de la conservation de l'enseignement du français dans leurs écoles et leur ont adressé, à titre d'encouragement et en témoignage d'admiration, une contribution de $10 au fonds de l'école libre qu'ils ont fondée.

DEUX ENFANTS SE FONT BRULER VIFS

TROIS-RIVIERES, 20. (Presse Canadienne).—Les deux enfants de Adélard Pepin, Germaine et Henri, âgés respectivement de 9 et 4 ans, ont été brûlés à mort mercredi soir, dans un incendie qui a détruit leur maison à Nicolet, près de Ste-Monique.

Lumière à l'Huile Supérieure à l'Electricité ou Gaz

BRULE 94% D'AIR

Une nouvelle lampe à l'huile qui donne une lumière blanche, douce et étonnamment brillante, même supérieure à celle du gaz ou de l'électricité, a été expérimentée par le gouvernement américain, et 35 des principales universités qui l'ont trouvée supérieure à 10 lampes à l'huile ordinaires. Cette lampe brûle sans odeur, fumée et bruit — sans pompage, elle est simple, propre et sûre. Brûle 94% d'air et 6% de pétrole commun.

L'inventeur G. E. Johnson, 246 rue Craig Ouest, Montréal, offre d'envoyer une lampe pour essai gratuit pendant dix jours, ou même d'en donner une gratuitement à celui qui l'employant le premier dans chaque localité, aidera à la faire connaître. Ecrivez-lui aujourd'hui pour renseignements complets. Demandez-lui de vous expliquer comment vous pouvez vous procurer l'agence de cette lampe, et sans expérience ni argent faire de $250 à $500 par mois. No 5-13 fs—ann.

GRATIS

MAGNIFIQUE SERVICE EN ARGENT

Valeur $6.00

Donné Gratis avec le

CAFE WINDSOR

Garanti Pur

Demandez-le à votre épicier.

GLOBE TEA CO.
309 Notre-Dame Ouest
Tél. Main 3080. MONTREAL.

La Patrie

LA RECOLTE DE 1923

Le Bureau fédéral des Statistiques vient de publier une évaluation globale du rendement des grandes cultures dans l'ensemble du Dominion en 1923. La valeur totale en est établie à 892 millions de dollars, comparativement à 962 millions en 1922 et à 931 millions en 1921. La récolte de froment est évaluée à 314 millions de dollars, comparativement à 339 millions l'année dernière. La récolte de 1923 montre une augmentation en valeur dans deux provinces, légère dans l'ontario et énorme dans l'Alberta. Cette dernière province a récolté cent millions de boisseaux de blé de plus qu'en 1922 !

L'avilissement des cours des denrées est la cause de la comparaison défavorable de la récolte de 1923. Car d'une manière générale et dans toutes les provinces, le rendement des cultures a été excellent, dans beaucoup d'endroits exceptionnellement abondant.

Dans l'ensemble, l'agriculture a apporté sa contribution annuelle normale à la richesse nationale et montré une fois de plus qu'elle est le fond qui manque le moins. Comme le disait un jour l'hon. M. Caron, ministre de l'Agriculture à Québec, les cultivateurs doivent s'attendre à une occasionnelle alternance de bonnes et de mauvaises années ? Il leur conseillait de se montrer patients et résignés les années moins bonnes, puisqu'ils pouvaient toujours compter être dédommagés par d'autres années meilleures. Dans toutes les autres activités nationales, faisait observer M. Caron, il y a aussi de temps à autre des crises inévitables.

Il y a cependant une différence entre les crises dans l'agriculture et les crises dans les autres industries, et c'est que dans l'agriculture, les crises ne sont pour ainsi dire jamais irréparables comme c'est souvent le cas dans l'industrie manufacturière et le commerce. La valeur des récoltes varie en effet beaucoup moins que le rendement quantitatif de la terre. Si la récolte en effet beaucoup moins que le rendement quantitatif de la terre. Si la récolte de sorte que les fluctuations des cours régularisent et stabilisent en quelque sorte la rémunération du laboureur.

La récolte de 1923, qui ne se vend pas au cours que désireraient les producteurs, n'en aura pas moins une considérable influence sur la situation économique du pays. Elle accentuera l'élan que, le rajustement d'après guerre accompli, nous avons commencé à prendre vers une prospérité pareille à celle que nous nous réjouissions de posséder avant le grand cataclysme européen.

RESSOURCES NATURELLES

Nous venons de recevoir la livraison de décembre de *Ressources Naturelles-Canada*, publié à Ottawa par le ministère de l'Intérieur et une des plus intéressantes et des plus utiles publications du gouvernement du Dominion. C'est un journal mensuel traitant des sujets d'actualité dans le domaine particulier indiqué par son titre. Dans chaque livraison apparaissent des articles du plus haut intérêt, écrits par des fonctionnaires techniques du gouvernement et par suite traités avec maitrise. Pour donner à nos lecteurs une idée de la variété des sujets traités, nous citons les titres des principaux articles de la livraison qui vient de paraitre :

Le développement de nos forces hydrauliques. L'achèvement du chenal Whitemud Falls, sur la rivière Winnipeg. — La connaissance des merveilles du Parc Jasper dans l'Alberta septentrional. — La participation du Canada à l'exposition des produits de l'Empire. — La conservation par le froid des denrées alimentaires. Le vaste entrepôt frigorifique de la Commission du port de Montréal. — La production de l'or et du cobalt en 1922. — Précision des levées géodésiques du Canada. — Formation de la jeunesse indienne au Canada. Les pensionnats où les pupilles de la nation se préparent à devenir de bons citoyens. — Protection des forêts contre les insectes. Coopération des entomologistes et des forestiers en vue de protéger cette précieuse ressource naturelle. — Coopération entre les services d'arpentage. — Signification des arpents dans le Canada. Etc. Etc.

Cette publication sert à faire connaitr. les richesses naturelles de notre pays si vaste qu'un très faible pourcentage de ses citoyens ont jamais l'occasion de le traverser d'un littoral à l'autre. Depuis qu'elle a été fondée, il n'en est pas paru une seule livraison où les personnes mêmes versées en ces matières n'ait trouvé quelque renseignement instructif et souvent profitable.

Au début, *Ressources Naturelles-Canada* n'était publié qu'en langue anglaise; il y a environ un an, l'hon. M. Stewart, ministre de l'Intérieur a eu l'heureuse idée d'en faire imprimer une édition française chaque mois, et quoique cette édition française ait une considérable vogue, nous y attirons l'attention de nos lecteurs afin qu'un plus grand nombre encore en profitent pour s'abonner. Cette publication devrait se trouver dans les mains de tous nos hommes d'affaires, de tous nos marchands et de tous nos industriels qui y trouveront une foule de renseignements utiles. Nous devrions y abonner nos instituteurs, pour les mettre en mesure d'instruire à leur tour les écoliers sur ce sujet si important à la fois et si captivant des ressources naturelles du pays.

Faire connaitre à la jeunesse les richesses de la terre canadienne, n'est-ce pas un bon moyen de la lui faire aimer plus, n'est-ce pas, par conséquent, faire école de patriotisme ?

LE CONGRES DE COLONISATION

On entend encore quelquefois dire—quoique rarement—que la politique, dans le sens péjoratif du mot, est le mal dont souffre la colonisation. Ceux qui entretiennent encore cette idée auraient trouvé l'occasion de changer d'avis en assistant au congrès qui vient de se terminer à Québec.

A cette réunon où étaient rassemblés tous ceux dont le concours pouvait le plus être utile dans l'étude de cette importante question, tous les problèmes se rattachant à la colonisation ont pu être discutés en toute liberté, et le gouvernement et son ministre de la Colonisation s'y sont délibérément exposés à la critique ainsi qu'à l'éloge, ne voulant mettre aucun obstacle à une discussion libre et franche. Les personnes participant à ces délibérations ont à la vérité été mises à l'aise au point que certaines d'entre elles ont pu proposer, sans que personne ne fit mine de s'en offenser, de substituer dans la pratique une commission indépendante au ministre responsable chargé de pousser de l'avant la colonisation dans la province de Québec, ce qui revenait à insinuer que la colonisation sera mieux dirigée par une commission que par un ministre du gouvernement. Cette opinion a en vérité été exprimée en termes à peine voilés au cours de la discussion et les membres du gouvernement ne s'en sont pas montrés offusqués, ce qui prouve hautement la tolérance des gouvernants et leur désir de laisser le champ libre à toutes les opinions.

Par cent voix contre sept, cependant, l'assemblée a rejeté une pareille proposition comme dérogeant au principe fondamental du gouvernement responsable. Si l'on passait la Colonisation à une commission indépendante, a-t-on justement fait observer, pourquoi pas aussi les Travaux publics, les Terres et Forêts, l'Agriculture et tous les services de l'Etat? La coopération des commissions indépendantes qui peuvent se fonder ou des sociétés de colonisation est tout-à-fait désirable, mais le ministre de la Colonisation ne peut se départir du contrôle absolu qui est inséparable de sa responsabilité aux contribuables. Cette responsabilité et ce contrôle sont la garantie du peuple et revêtent un caractère de permanence qui ne peut exister autrement.

Sur maints autres sujets, les délibérations ont conduit à des conclusions positives d'une très haute importance. Deux initiatives nouvelles ou accentuées s'y sont dessinées fortement, et c'est une détermination du gouvernement de séparer entièrement le domaine forestier du domaine à coloniser, de façon à laisser sur le lot à défricher assez de bois pour assurer la subsistance du colon pendant la période d'établissement, et sa décision de s'appliquer vigoureusement au rapatriement de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis.

Pour terminer, nous désirons souligner ces paroles de l'hon. M. Perrault:

La vie du défricheur doit être aujourd'hui plus facile et on ne peut lui demander les mêmes sacrifices que ceux qu'ont accomplis ses devanciers. Il faut lui donner des terres propices à la culture. Je dis que nous devons lui offrir des lots où il y aura assez de bois pour lui permettre de vivre. Nous lui donnons des chemins, des graines de semence, des primes de défrichement. On a dit qu'elles n'étaient pas assez élevées. C'est l'intention du gouvernement de les augmenter autant que les revenus du gouvernement le permettront.

Voilé ce qui nous paraît être une politique constructive. La colonisation ne peut avancer qu'en lui multipliant les encouragements, et c'est à quoi paraissent s'appliquer avec une louable détermination le gouvernement et son ministre de la Colonisation, l'hon. M. Perrault.

LE PONT DE L'ILE PERROT

Malgré la bizarre confusion qui apparaissait dans la nouvelle telle que transmise au public par plusieurs journaux, chacun a compris que c'est au pont de l'île Perrot que se rapportait la déclaration faite par l'honorable M. Taschereau, lors de sa dernière visite à Montréal.

En termes clairs, ce que le premier ministre annonçait au public, c'est que les plans du pont entre l'île Perrot et Ste-Anne, qui sont préparés par le gouvernement fédéral, sont prêts, et que le gouvernement de Québec n'attend plus rien pour procéder à leur exécution. Des soumissions sont en conséquence demandées immédiatement, et la construction va marcher sans délai et être poussée avec toute la diligence possible.

Et c'est en vérité une nouvelle qui réjouira la population de Montréal et du district, et, parmi les gens qui se déplacent, causera de la jubilation jusqu'en Ontario et à l'étranger.

Cela veut dire en effet que pendant une saison seulement resteront encore en usage les bacs qui, de temps immémorial, ont servi à traverser les piétons et les voitures entre Ste-Anne et Vaudreuil. C'était un service aussi coûteux que primitif et inadéquat, surtout depuis que le développement de l'industrie automobile et l'amélioration de la voirie ont donné un si puissant essor au mouvement du tourisme. Encore l'été dernier, on pouvait voir tous les jours sur l'une et l'autre rive de longues files de voitures attendant leur tour pour prendre place sur les chalands des passeurs, et encore, après des heures d'attente fallait-il payer un prix exorbitant pour passer d'un rivage à l'autre. Plus d'une fois, il est arrivé que des voyageurs ont dû passer la nuit dans l'île Perrot, les passeurs réglant les heures de service suivant leur caprice.

Il y a bien vingt ans que les Montréalais réclamaient des ponts, mais n'obtenaient que de vagues promesses. Longtemps, le gouvernement de Québec et le gouvernement d'Ottawa ont rejeté l'un sur l'autre la responsabilité de cette entreprise. Pendant un temps, il a été aussi question de chercher à y faire contribuer le gouvernement d'Ontario, parce que, sans être strictement un pont interprovincial, ce pont serait utile aux deux provinces.

On aurait pu discuter ainsi indéfiniment sur le point de savoir qui paierait le prix de cette amélioration publique. Le gouvernement de Québec s'est heureusement lassé de ces tergiversations, et il a décidé de construire les deux ponts reliant l'île Perrot à Ste-Anne et à Vaudruil avec ce qu'il obtiendrait de coopération du gouvernement fédéral. Et de ce moment, on peut dire que l'entreprise a marché rondement. Le premier pont a été construit l'année dernière, plus rapidement que ne l'exigeait le contrat de l'entrepreneur. Les travaux du deuxième pont ont souffert un retard parce que les plans n'étaient pas complétés. Voici qu'ils sont prêts, nous apprend M. Taschereau, de sorte que, avant un an, toute l'entreprise sera parachevée.

INDUSTRIES PROFITABLES

On annonce que la directions des chemins de fer nationaux a décidé de remettre à neuf la voie ferrée sur un parcours de cent vingt milles du chemin de fer Québec-Lac St-Jean. Voilà assurément des travaux qui seront accueillis avec une grande satisfaction par la population desservie par cette ligne du réseau national, qui a été fort négligée sous le rapport de l'entretien à cause de la pénurie de ressources du Canadian Northern et de l'idée que paraissaient se faire les administrateurs qu'un chemin de fer mal entretenu est encore assez bon pour une région agricole. Les réparations sont, dit-on, rendues nécessaires par suite de l'accroissement du trafic des voyageurs et des marchandises causé par les grand travaux en voie d'exécution dans le district de Kenogami et vers la source de la Grande Décharge du Lac St-Jean.

Ces deux grandes entreprises de développement industriel lancées par le gouvernement de Québec il y a moins d'un an procureront ainsi à la population de la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean ce bienfait inattendu d'une immdéiate amélioration du chemin de fer qui les met en communication avec leur principal marché, qui est Québec. Cette importante amélioration se complémentera par ailleurs dans un avenir prochain par la construction d'une gare convenable au square Parent sur l'emplacement de l'actuelle bicoque à l'enseigne du Canadien National.

Ces améliorations seront certainement appréciées. C'est cependant le moindre bénéfice que la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean est destinée à retirer de l'industrialisation des pouvoirs d'eau de Kenogami et du barrage de la rivière Saguenay à proximité de sa source, à l'île Maligne. Déjà la bonne influence de ces entreprises sur l'industrie rurale sont sensibles. Les milliers d'ouvriers employés à ces travaux gigantesques ont en effet commencé à créer un marché local de consommation qui est une source de profits pour les cultivateurs des environs. Ces grands travaux, dont l'exécution complète requerra probablement plus de vingt millions de dollars répandent continuellement de l'argent dans la région et stimulent sa prospérité.

D'ici à quelques années cependant, le développement industriel dans la région va prendre son véritable essor, et ce sont des villes manufacturières qui vont surgir comme par magie au milieu de cette contrée agricole.

Et, comme le faisait observer l'hon. M. Taschereau au récent congrès de la Colonisation, ce développement industriel est une des panacées nécessaires contre la désertion des campagnes et l'émigration aux Etats-Unis. Le trop plein des vieilles paroisses de la région du Lac St-Jean ne se déversera pas dans la république voisine lorsqu'il pourra opter entre la mise en valeur de terres neuves et l'emploi industriel dans des industries locales.

Dans la région de Chicoutimi et du Lac St-Jean, nous allons ainsi voir se réaliser la coopération parfaite entre l'industrie et l'agriculture.

LES FERMIERS-UNIS

M. Morrison perd évidemment de son influence parmi les Fermiers-Unis d'Ontario.

A leur réunion annuelle, les actionnaires de la Coopérative, réunis à Toronto, ont élu l'hon. M. Drury et l'hon. Manning Doherty comme directeurs. Le bureau de direction a été tellement modifié, qu'on peut se demander si l'on a pas l'intention de jeter par-dessus bord M. Morrison, qui remplit depuis l'existence de l'organisation agraire la charge de secrétaire-trésorier.

M. Morrison a voulu en occuper trop large. Les amis de M. Drury n'ont pas oublié les misères et les embarras qu'il lui a créés.

A moins qu'il ne se couvre de cendre et ne fasse amende honorable, M. Morrison n'a pas de chance de rentrer en grâce auprès des Fermiers-Unis.

BLE CANADIEN ET BLE AMERICAIN

Il est à peu près certain que les Etats-Unis n'auront pas de blé à exporter en 1924. Nos voisins ne récoltent que du blé d'hiver et la superficie ensemencée cet automne est beaucoup mdindre qu'en 1922. Les emblavures aux Etats-Unis en 1919 mesuraient 75,694,000 acres : elles sont tombées cette année à 58,253,000 acres, dont 39,750,000 en blé d'hiver et 18,503,000 en blé du printemps. Il est possible que cette diminution ne s'arrête que si le prix du blé augmente d'une façon sensible.

Comme les Américains n'ont que peu de blé du printemps, ils viennent acheter le nôtre, malgré la hauteur du tarif, pour rencontrer leurs besoins. Dans ces conditions, il est fort probable qu'une hausse des prix du blé va se produire avant la prochaine récolte. Le blé canadien emmagasiné dans l'Ouest se vendra plus cher.

Tout considéré, l'on croit que l'an prochain les producteurs de blé canadiens auront des prix plus rémunérateurs et qu'ils n'auront pas à redouter les conséquences du tarif américain.

LE SENS COMMUN, SOURCE DE PROSPERITE

Le "New-York American" connait le secret de la grande prospérité du Canada. C'est que les citoyens de notre pays savent mettre du "sens commun" dans tout ce qu'ils font. Lisons:

"Nombre d'Américains sont stupéfaits de l'expansion rapide du Canada, dont les terres produisent plus de boisseaux de blé par acre que les terres des Etats-Unis, et où l'on voit les valeurs des chemins de fer, en proportion des recettes, se vendre plus cher que les nôtres, etc., etc. Il n'y a pas de mystère là-dedans. On a du sens commun au Canada. Pendant que nous empêchons les étrangers de venir s'établir chez nous, bien que le pays en ait besoin, et que nous taxons notre peuple pour payer des dividendes sur des stocks de chemins de fer appartenant à des compagnies privées, les chemins de fer nationaux du Canada créent un bureau d'immigration et de colonisation pour faire venir des colons désirables, les distribuer sur les terres, les encourager et les aider. Le Canada a assez de cerveau pour savoir que les nations ne deviennent prospères et les terres ne prennent de la valeur que grâce aux efforts des citoyens, non par des émissions d'obligations ou des lois stupides."

Le journal de M. Hearst n'est évidemment pas content du régime politique qui existe en ce moment aux Etats-Unis. Pour nuire aux républicains, tous les moyens lui paraissent excellents.

Mais le Canada est-il réellement plus prospère que la République américaine? Disons que le peuple canadien n'a rien à envier au peuple américain, qu'il est content de son sort et qu'il compte sur des lendemains encore plus heureux.

Tout de même, nous devons nous réjouir de voir que notre pays a cessé d'être aux yeux des yankees un voisin négligeable.

Si c'est notre bon sens qui frappe le plus l'Oncle Sam, souhaitons-lui d'en avoir autant.

NOTES

Les Fermiers-Unis — Les Fermiers-Unis n'ont pas décidé d'abandonner complètement l'arène politique, mais c'est tout comme M. Drury pourra ferrailler, si le coeur lui en dit, mais il est entendu que M. Morrison et ses compagnons ne se préoccuperont que du côté agricole et pratique du mouvement. Le royaume politique des progressistes n'est évidemment pas de ce monde.

* * *

Les idées de lord Shaughnessy. — Le "Mail & Empire" dit que lord Shaughnessy avait, quand à la politique des chemins de fer en ce pays, des idées à lui qu'aucun gouvernement n'aurait pu accepter, parce qu'elles comportaient pratiquement l'acquisition par le C. P. R., de tous les chemins de fer du Canada, à l'exception du Grand Trong, ainsi que la garantie donnée aux actionnaires du Pacifique par le gouvernement, que leurs dividendes leur seraient payés. Les terres du C. P. R., et la flotte, toutefois, devaient être exploitées par une corporation indépendante et séparée.

* * *

Pas de chance ! — Les libéraux ne veulent pas prendre de risque dans le comté de Kent, N.-B., où une élection partielle se livre en ce moment. Les candidats ont été mis en nomination et la votation aura lieu le 20. L'hon. M. Lapointe, l'hon. M. Copp et l'hon. M. Veniot, premier ministre du Nouveau-Brunswick, ont pris la direction des troupes libérales. M. Veniot a été durant une trentaine d'années l'organisateur général du parti libéral au Nouveau-Brunswick ; il sait sûrement livrer une bataille électorale. Le candidat ministériel est M. Bourgeois, et le candidat conservateur M. Doucette. Kent est un ancien comté conservateur où l'hon. juge Landry a joui longtemps d'un grand prestige.

* * *

Une aubaine pour Trois-Rivières — Le Pacifique a résolu de faire des travaux aux Trois-Rivières pour la somme de $670,000. Une nouvelle gare au coût de $350,000 et deux plate-formes de 1,200 pieds pour passagers avec abri, au coût de $150,000, seront construites. De nouveaux wagons à fret au coût de $90,000 seront aussi érigés. La nouvelle gare sera construite sur le terrain qui se trouve en grande partie vacant entre la gare actuelle et le hangar de fret. On commencera à construire par la partie sud afin de ne démolir la gare actuelle que quand on pourra se servir d'une partie de la nouvelle gare. Les travaux commenceront immédiatement, ce qui donnera de l'ouvrage à un grand nombre de trifluviens.

* * *

Un canal payant. — Le canal de Panama est devenu l'une des sources les plus fécondes de revenu des Etats-Unis. Durant l'année fiscale de 1923, les péages perçus sur les vaisseaux passant par le canal se sont élevés à $17,870,000. Les frais d'exploitation, y compris l'intérêt des emprunts, n'ont été que $7,568,000. Ce qui veut dire que les Etats-Unis en retirent $10,00,000 de profits par année. Le "New-York American" suggère d'abolir les droits sur les navires américains qui vont d'un port américain à un autre; les péages prélevés sur les vaisseaux étrangers seront suffisants pour couvrir le coût de l'administration du canal.

BELLES INITIATIVES POUR ACTIVER LA COLONISATION

Grâce aux crédits votés par le gouvernement, notre province a vu surgir un grand nombre de paroisses nouvelles dans l'Abitibi.

STATISTIQUES EDIFIANTES

QUEBEC, 20. (Du correspondant de la "Patrie")—Près de deux millions et demi ont été dépensés au cours de l'année 1922-23, pour promouvoir la colonisation dans la province, d'après le rapport présenté hier après-midi, au parlement, par l'honorable M. Perrault, ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. Le département a dépensé exactement la somme de $2,452,697.69, dont 2 millions en vertu de la loi spéciale votée à la dernière session du parlement et $452,697.69 sur les crédits ordinaires du département.

Grâce à ces fonds considérables, le département a pu ouvrir 561.42 milles en chemins d'hiver, parachever en chemins de roulage 681.31 milles, et réparer 881.33 milles de mauvais chemins, construire 30,000 pieds de ponts et ponceaux, aider à la construction de 46 écoles, et de six écoles-chapelles dans les centres de colonisation.

Le département de la colonisation a dépensé jusqu'ici, à même la somme de 7 millions votée en 1920 pour la colonisation par la loi 10 George V, la somme de $4,536,137.06. Avec cette somme il a été ouvert, parachevé ou réparé des chemins d'une longueur de 3,000 milles et construit des ponts représentant une valeur de d'x milles.

Les missionnaires-colonisateurs ont accompli un travail très actif. C'est dans l'Abitibi que la colonisation a été la plus active. Cette région compte maintenant 16 paroisses organisées, d'après le rapport de M. l'abbé Ivanhoe Caron, et le site de plusieurs paroisses Dalquier, a été marqué dans les cantons de Poularies, de Launay et de Languedoc.

On signale aussi la formation de plusieurs paroisses dans la région du lac St-Jean et dans la Mauricie. On attend beaucoup de résultats de la nomination des abbés Neveu et Plourde comme missionnaires-colonisateurs dans la région de Labelle et dans la Gaspésie.

Durant l'année écoulée il a été octroyé 2,263 lots représentant une superficie de 213,203 acres. 861 lettres patentes ont été émises représentant une superficie de 86,977 acres. Au premier juillet il restait encore 21,000 lots disponibles pour être vendus pour fins de colonisation.

Les inspecteurs ont constaté 30,000 acres de nouveaux abatis ensemencés et trois cents soixante et quelques mille acres en culture sur les dits des colons.

Le rapport signale les initiatives nouvelles prises pour activer la colonisation, comme l'octroi de primes de défrichement, de subventions pour favoriser les concours d'abatis, la distribution de graines de semence, l'aide à certaines régions où les feux de forêts avaient causé des dommages considérables, etc.

Au service des mines, on voit que la production minière dans la province a atteint au 31 décembre 1922 la somme de $18,835,153, ce qui représente une augmentation de 18 pour cent sur les chiffres de l'année précédente.

L'attraction de la région du nord-ouest se maintient toujours et le département s'occupe d'assurer toutes les facilités possibles aux prospecteurs.

Tout en procurant un revenu plus considérable à l'état, le service de la chasse et de la pêche a assuré la protection du gibier et du poisson. La royauté établie sur les fourrures donne un revenu qui augmente graduellement et permet en même temps de protéger efficacement certaines espèces d'animaux à fourrures plus chassées les unes que les autres. Le département a commencé à organiser le Parc National des Laurentides de façon à en faire un endroit d'amusement et de récréation pour le public.

Deux officiers ont été spécialement chargés du classement du poisson destiné au marché, depuis que le gouvernement a pris le contrôle des pêcheries maritimes. Cette mesure a produit une amélioration sensible. La formation de coopératives pour aider aux pêcheurs progresse sous la direction d'une personne versée dans cette organisation. Quelques coopératives ont été formées et d'autres sont en voie de fromation.

M. Robert, agent de colonisation à Montréal, rapporte que cette agence est de plus en plus fréquentée. Ayant eu à faire face à un mouvement d'exode vers la république voisine, elle a organisé une série de conférences à Saint-Eustache, Saint-Césaire, Sainte-Anne-de-Marieville, Saint-Jean, Iberville, Farnham, Beloeil, Chambly-Bassin, Roxton-Pond, etc.

Il est arrivé 10,917 immigrants dans la province au cours de l'année dernière.

Le service des mines a émis 1973 certificats de mineur, 8 de concessions minières, 238 permis d'exploitation, 1183 claims enregistrés et 208 transports enregistrés. Les revenus de ces diverses sources ont été de $254,654.70.

Les revenus de la chasse et de la pêche ont été de $399,012.25. 402,159 peaux marquées, conformément à la nouvelle loi, ont été mises sur les marchés de la province, représentant une valeur de $152,410.94.

LE SERVICE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE A DONNE $1,036,170.80

L'honorable M. David dépose en Chambre le rapport du Dr Lessard. — Nos institutions d'assistance et la charité privée. — Historique de l'oeuvre.

INTERESSANTS RENSEIGNEMENTS

QUEBEC 20 (Du correspondant de la Patrie) — Le premier rapport annuel de l'Assistance Publique est au nombre de ceux qui ont été présentés par l'hon. L.-A. David, secrétaire de la province. Ce rapport, préparé par le Dr Alphonse Lessard, directeur de l'Assistance Publique, est l'un des plus intéressants qui soient.

Il débute par un véritable plaidoyer que le Dr Lessard fait en faveur de l'Assistance Publique. L'auteur y expose d'abord la situation dans laquelle se trouvaient les maisons d'assistance avant l'entrée en vigueur de la loi adoptée en 1921, alors que le budget de la charité du gouvernement de la province ne dépassait pas $75,000, somme répartie par tranches de cent, deux cents ou trois cents dollars, plutôt à titre d'encouragement.

"Le temps était passé, dit le Dr Lessard, où la charité privée suffisait à maintenir nos institutions d'assistance. L'admission de ce fait, le sentiment général, l'exemple de tous les Etats bien organisés légalisant un système de secours aux maisons recueillant les indigents, tout poussait nos pouvoirs publics à mettre dans nos statuts une loi répondant à une nécessité urgente et solutionnant une question devenue depuis longtemps d'utilité publique.

SA CREATION

"La loi de l'Assistance Publique de Québec fut donc votée au cours de la session de 1921, sanctionnée le 19 mars et mise en vigueur le premier septembre de la même année. Faisant partie du ministère dont vous avez la direction (le rapport est adressé à l'hon. M. David) un service nouveau fut créé de toutes pièces pour la faire fonctionner, et dès les premiers jours, eut à entrer en rapport avec un bon nombre d'institutions qui déjà s'étaient empressés de réclamer des secours.

"Si jamais une loi vint à son heure, et répondit à une aspiration générale de tous les esprits, c'est bien celle-là. Destinée à venir en aide aux institutions d'assistance de notre province, elle était proclamée juste au moment où celles-ci les unes et les autres à un degré plus ou moins marqué se trouvaient en présence d'une situation angoissante à plus d'un point de vue. Jusque-là, en effet, nos hôpitaux, nos hospices, nos orphelinats, nos crèches avaient seuls, tout en faisant appel à l'esprit de charité de notre population, soutenu ce grand effort qu'exige dans une nation le secours à l'indigent et son hospitalisation. Surgies du sol, partout où nos villes et nos villages commençaient à s'étendre, elles ouvraient toutes grandes leurs portes aux malheureux, et l'on était porté à se demander, en présence de ces vastes édifices, abritant des centaines et des centaines de miséreux, quel miracle avait voulu et réalisé une si belle floraison.

OEUVRE ADMIRABLE

"Admirables dans leur dévouement sans trêve, incomparables ans leur zèle pour les pauvres, qu'elles constituaient leur famille, donnant tout d'elles mêmes, leur travail, leurs forces, leurs prières et leur vie, toutes, religieuses hospitalières des Hôtels-Dieu, Soeurs Grises, Soeurs de la Providence Soeurs du Bon Pasteur et combien d'autres qui, depuis la naissance de la colonie, s'étaient chargés du soin des indigents, continuaient d'un coeur intrépide la tâche commencée depuis plus de 250 ans.

"Cependant, le fardeau dont elles avaient charge leurs épaules allait s'alourdissant tous les jours, et par suite des conditions économiques mauvaises et de l'augmentation sans cesse croissante de ceux qui faisaient appel à leur charité, elles voyaient arriver le moment où leurs efforts allaient être frappés de stérilité.

FONCTIONNEMENT

Le Dr Lessard explique ensuite le fonctionnement de la loi de l'assistance publique, définissant les parts que l'Etat, les municipalités et les institutions elles-mêmes sont appelées à prendre à cette oeuvre. Puis il donne les résultats pratiques de cette loi, tant pour les octrois réguliers que pour les octrois spéciaux.

En conclusion, le Dr Lessard dit, entre autres choses: "Il est inutile de chercher à le nier, l'Assistance Publique a, depuis deux ans, accompli des bienfaits sans nombre et elle est devenue une chose dont désormais la province de Québec ne pourra plus se passer. Elle a rempli son but qui était d'encourager, de soulager, de soutenir et de maintenir nos institutions de charité. Faire contribuer celui qui s'amuse et qui jouait au soulagement de l'indigent, est un principe de toute justice, et la loi qui le consacre est à son tour une loi de justice et de raison. Faire distribuer les secours obtenus au moyen de cette contribution par l'Etat chargé d'assurer le bien-être et le bon ordre chez les administrés, et y faire participer la municipalité, cellule de la société, est un autre principe louable. Conserver à la charité privée ses initiatives de zèle, de dévouement et de bienfaisance, est une garantie contre tout langer de socialisme d'Etat. Enfin, faire de cette loi, dans son application, un instrument de secours et non pas de contrôle est le but pour lequel le législateur l'a élaboré.

Enfin le Dr Lessard termine son rapport en citant quelques-uns des nombreux témoignages de reconnaissance qu'il a reçus de ceux et de celles qui, grâce à l'Assistance Publique, ont vu leurs difficultés s'aplanir, leur fardeau s'alléger, leurs efforts secondés, et dans bien des cas, leur misère changée en une abondance dont les pauvres étaient les premiers à bénéficier. Le dernier témoignage, venant de la supérieure d'un hospice de Montréal, se lit comme suit: "Veuillez accepter nos sincères remerciements pour ce secours si précieux et si utile. Il nous faudrait renvoyer au moins la moitié de nos pauvres sans votre assistance."

"Inutile d'en dire davantage, écrit le Dr Lessard. Ces derniers mots que je viens de citer établissent la preuve des bienfaits que, dans notre province, a produits la loi de l'Assistance Publique."

Les appendices qui suivent sont remplis de renseignements intéressants. On y voit qu'à la date du 15 octobre dernier, 119 institutions d'assistance publique avaient été reconnues telles par le gouvernement et bénéficiaient de la loi de l'Assistance Publique.

Depuis le premier septembre 1921, date de l'entrée en vigueur de la loi, jusqu'au 30 juin 1922, le service de l'Assistance Publique a distribué aux institutions de charité une somme totale de $327,665.51. Durant l'année fiscale complète du 30 juin 1922 au 30 juin 1923, ce service a distribué $599,082.10 en octrois réguliers et $437,088.70 en octrois spéciaux, soit un total de $1,036,170.80.

Depuis la date de l'entrée en vigueur de la loi, le premier septembre 1921 jusqu'au 30 juin dernier, le service de l'Assistance Publique a donc versé aux maisons de charité une somme totale de $1,563,836.41.

En 1922-23, le nombre total des jours d'hospitalisation des maisons d'assistance ayant reçu des octrois réguliers a été de $1,412,848.

Les sommes avancées par le service de l'Assistance Publique aux municipalités pourh ospitalisation et séjour de leurs indigents, en 1922-23, se sont élevées à $256,479.26. Les montants qu'elle a perçus de ces municipalités, à la date du 15 octobre dernier, se sont élevés à $242,285.80. Il ne reste donc dû qu'une balance de $14,193.46, à cette même date. On nous assure que, depuis ce jour, la banlance due a été considérablement diminuée.

UN APPEL AU PEUPLE SERA FAIT EN 1924

Si les libéraux perdent le comté de Kent, déclare Robert Forke.

OTTAWA 20 (Du correspondant de la "Patrie"). — Beaucoup d'intérêt est porté à l'élection partielle dans Kent, N.B., jeudi prochain, surtout depuis que M. Robert Forke, chef des progressistes, a déclaré que si le gouvernement perd cette élection, il est probable qu'un appel au peuple sera fait en 1924. Cependant tout dépendra de la situation à la prochaine session jusqu'à quel point les libéraux peuvent compter sur l'appui des progressistes. A ce sujet, M. Forke a déjà dit que cet appui restait absolument dans le genre de législation qui sera soumis, le gouvernement pouvant compter sur les députés agraires tant que sa législation sera conforme à la politique de l'ouest. Actuellement, en comptant le président de la Chambre, il y a 117 libéraux aux Communes, 51 conservateurs, 63 progressistes, 1 indépendant et 2 ouvriers puis 1 vacance, celle de Kent. Le principal obstacle à une élection générale serait la redistribution pour donner effet aux conditions créées par le recensement de 1921. Il est entendu que cette législation passera à la prochaine session. Beaucoup ne croient pas à la dissolution du parlement l'année prochaine à moins de complications politiques qui pourraient surgir au cours de la prochaine session. Cependant l'opinion se confirme chaque jour que la situation politique favorise de plus en plus le retour aux deux vieux partis politiques.

DODD'S KIDNEY PILLS
FOR ALL KIDNEY DISEASES
RHEUMATISM
BRIGHT'S DISEASE BACKACHE
DIABETES
NUMBER 4087 THE PROPRIETORS

Les Pilules de Dodd pour toutes les maladies des reins, aussi rhumatisme, maladie de bright, diabète et mal de dos. Le cliché ci-haut est un modèle de la boîte.

45-J-n-o

LE CARDINAL BEGIN MET LES FIDELES EN GARDE CONTRE LE MAUVAIS THEATRE ET PROHIBE LES DANSES MODERNES, LES VETEMENTS INDECENTS ET LE COMMERCE CLANDESTIN DES BOISSONS

Une lettre pastorale de Son Eminence est lue hier à Québec, qui condamne les danses modernes, l'exagération de la mode, le mauvais théâtre et expose le danger des clubs sociaux neutres. — Pour la protection des âmes chrétiennes. — Les habillements indécents dans le lieu saint. — Le récent congrès eucharistique.

LE TEXTE D'UN DECRET SYNODAL

QUEBEC 20 (Du correspondant de la "Patrie"). — L'un des mandements les plus importants que Son Eminence le cardinal Bégin ait publiés depuis longtemps a été communiqué, le 16, aux fidèles, dans toutes les églises de l'archidiocèse. Cette lettre pastorale était accompagnée d'un décrêt synodal d'une grave importance également.

Comme la "Patrie" l'avait laissé entendre, la semaine dernière, le vénérable Archevêque de Québec attire spécialement l'attention de ses diocésains sur quelques décrêts du dernier synode diocésain qui leur seront communiqués par leurs pasteurs. Il prohibe et condamne sous peine de désobéissance grave les danses modernes, de même que la vente, l'importation et la fabrication clandestines des liqueurs alcooliques. Le décrêt synodal communique en même temps que la lettre pastorale a trait aux danses qu'il réprouve et défend sous peine de péché grave.

Le mandement de Son Eminence recommande en outre l'assistance aux missions et aux retraites paroissiales, et l'encouragement aux journaux catholiques, et dénonce le mauvais théâtre, et spécialement le cinéma moderne dont il demande aux bons citoyens de se coaliser pour purger notre ville d'un genre de théâtre qui la déshonore, et qui entraînera, s'il est maintenu, la condamnation des salles où il se donne.

Nous prohibons ensuite positivement les danses lascives, quelque nom qu'elles portent, afin d'opposer une digne efficace à la vague montante du neo-paganisme. Vous savez nos très chers Frères, avec quelle vigueur les Pères de l'Eglise ont stigmatisé les danses vives, que le monde païen avait en honneur. Puisque le monde moderne veut remettre en honneur des danses de ce genre, nous devons user contre elles des mêmes armes que les Pères pour préserver vos âmes contre la contagion mortelle.

Il faut donc à tout prix, Nos très chers Frères, renoncer à ces danses dangereuses par les attitudes qu'elles impliquent, car il ne se peut rien de plus propre à faire sombrer la vertu. Et qu'on ne dise pas que ces danses peuvent être exécutées d'une certaines façon convenable, car, même si la chose était possible, ce serait toujours accréditer des danses justement malfamées à cause de leur nature même. Et nous comptons sur votre esprit de foi et de soumission pour les bannir à jamais de vos foyers et de toutes vos réunions sociales.

Il est, dans les moeurs, une autre forme du paganisme renaissant; c'est celle des modes indécentes, que nous avons la douleur de voir pénétrer dans trop de familles pourtant chrétiennes. Nous avons encore présentes à la mémoire, Nos très chers Frères, les graves et fortes paroles de Benoit XV a ce sujet: "La femme, disait-il le 21 octobre 1919, n'a pas seulement le devoir d'être vertueuse, mais aussi celui de se montrer telle dans sa façon de sa vêtir. Oh! qu'il est grave, qu'il est urgent le devoir de réprimer les exagérations de la mode, qui sont un fruit de la corruption chez ceux qui les ont inventées et qui apportent une néfaste contribution à la corruption générale des moeurs." Il ajoutait qu'en gardant la modestie dans le vêtement, les femmes remplissent "le devoir rigoureux de ne point donner de scandale, et de n'être point pour les autres, dans le chemin de la vertu, une pierre d'achopement." Et avec le même Pontife nous ajoutons: "C'est pour nous un sujet d'étonnement et de stupeur: on propage le venin et l'on semble en ignorer l'action malfaisante; on incendia la maison, et l'on paraît méconnaître la puissance destructive du feu."

Aussi, Nos très chers Frères, en présence d'un abus sans cesse grandissant, nous avons ordonné à notre clergé de s'armer pour le combattre sans relâche et par tous les moyens, car le danger est grave et menaçant. Et, pour mettre fin à l'abus particulièrement déplorable de "porter, selon les termes mêmes de Benoit XV, un habillement indécent jusque dans le lieu saint," nous avons donné à vos pasteurs une direction spéciale sur ce point.

Nous faisons aussi nôtres ces autres paroles du grand Pape: "Il serait superflu de dire qu'une bonne mère de famille ne pourra jamais permettre à ses filles de céder aux fausses exigences de la mode; mais il ne sera pas superflu d'ajouter: plus le rang qu'une femme occupe est élevé, et plus strict est son devoir de ne pas tolérer que ses visiteuses offensent la modestie." Et à toutes nos femmes et filles chrétiennes nous laissons comme mot d'ordre, la parole de saint Paul aux Colossiens: "Induite vos... modestiam." Revêtez-vous de la modestie. C'est la plus bel ornement de votre sexe.

Il est également, Nos très chers Frères, un autre abus contre lequel nous avons résolu de sévir avec la dernière énergie; nous voulons parler de la contrebande de boissons enivrantes.

Vous savez tous quelle lutte vigoureuse ont mené dans le diocèse en faveur de la vertu de tempérance, notre bien-aimé Coadjuteur et la pléiade d'apôtres, ecclésiastiques et laïques, qui ont secondé ses efforts. Après plus de quinze ans de travail, ils avaient à peu près terrassé l'ennemi, et nous nous plaisions à entrevoir la fin des ravages causés par les excès de l'alcool. Mais hélas! voici que se répand un peu partout l'intolérable abus que nous dénonçons, et, en particulier, la fabrication subreptice d'un alcool plus nuisible que tout autre à la santé du corps et de l'âme; poison mortel qui s'attaque aux forces vives de l'individu, de la famille et de la société et qui, si nous ne réagissions fortement, accumulerait bientôt des ruines irréparables.

Nous avons donc voulu réagir et, en vertu de notre autorité pastorale, nous avons prohibé et prohibons sous peine de désobéissance grave, la fabrication, la vente et l'importation clandestines des boissons enivrantes, tel que les défend déjà la loi civile.

Fasse le Ciel que notre voix, soit entendue et que cesse sans retard un abus si déplorable et si funeste! Et vous tous, Nos très chers Frères, prêtez une oreille docile aux enseignements de vos pasteurs sur la belle et noble vertu de tempérance, si hautement recommandée par l'Eglise.

Enfin, nous avons le devoir de vous mettre en garde contre un danger propre aux pays mixtes comme le nôtre, celui des clubs sociaux neutres, où la bonne entente, sûrement très désirable entre les éléments d'une population d'origine et de croyance diverses, peut aisément dégénérer en indifférentisme religieux sinon national.

Il nous reste à prier, Nos très chers Frères, pour que Dieu dispose vos coeurs à bien recevoir ces directions et ces ordonnances synodales. En y conformant votre conduite, vous procurez à notre Eglise de Québec une force et une beauté toujours plus grandes, et à vos âmes des grâces abondantes qui feront votre richesse et assureront votre vrai bonheur.

Sera la présente lettre pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises paroissiales et autres où se fait l'office divin, le premier dimanche après sa réception.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le vingt-et-unième jour de novembre, fête de la Présentation de Notre-Dame, l'an mil neuf cent vingt-trois.

L.-N. Card. BEGIN,
arch. de Québec.

Par mandement de son Eminence.
JULES LABERGE, ptre,
secrétaire.

DECRET SYNODAL

Un décret synodal concernant la danse a été communiqué aux fidèles en même temps que la lettre pastorale. Voici la traduction de ce décret.

Décret 35.—Nous réprouvons fortement les danses qui sont lascives, soit en elles-mêmes — telles que le "tango", le "fox-trot", le "turkey-trot", le "camel-trot", le "chimmy", le "check-check", le "one step", le "two steps", et autres du même genre, quelque soit le nom qu'elles portent — soit dans la manière de les danser — telles que la "vaise", le "polka" et autres, qui se dansent communément aujourd'hui d'une manière lascive; — nous réprouvons fortement ces danses comme des occasions directement prochaines de péché, et nous les défendons expressément dans tout le diocèse, de telle sorte que, si quelqu'un — ce qu'à Dieu ne plaise — osait s'adonner à ces danses, ou laissait ses enfants ou ses serviteurs s'y adonner, ou encore permettait qu'elle aient lieu dans sa maison, celui-là commettrait un péché grave de désobéissance.

Les confesseurs de l'un et l'autre clergé devront tenir scrupuleusement compte de cette défense de très haute importance et se la rappeler avec soin au saint tribunal de la Pénitence.

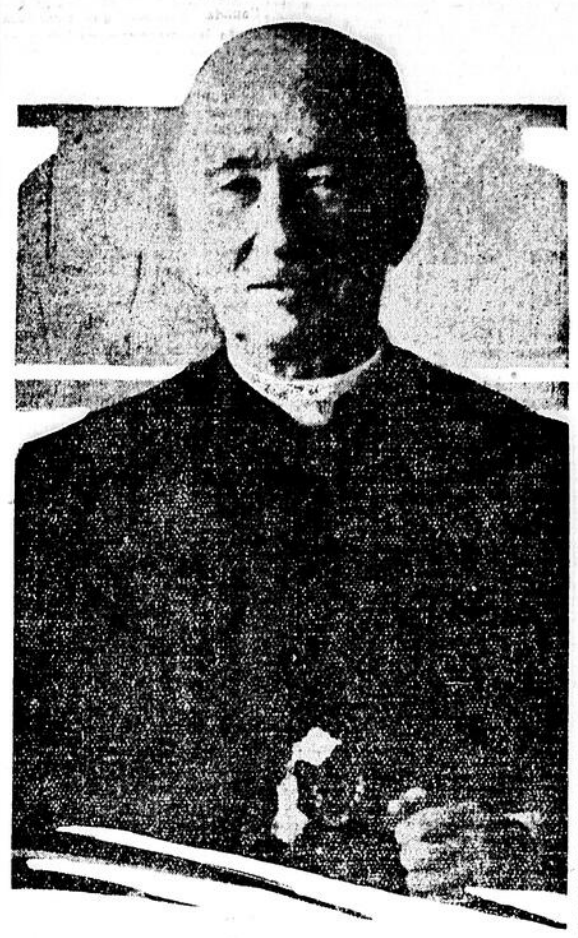

SON EMINENCE LE CARDINAL LOUIS-NAZAIRE BEGIN, primat de l'église canadienne, archevêque de Québec, qui vient d'adresser aux fidèles une lettre pastorale où il condamne la danse, le mauvais théâtre et la mode indecente.

LE GOUVERNEMENT PROVINCIAL PRET A SEVIR CONTRE CEUX QUI TRAVAILLERONT LE DIMANCHE

L'hon. M. Taschereau déclare hier à une délégation de la ligue du dimanche que le gouvernement est prêt à assumer les frais de procédure.

L'INITIATIVE DES MUNICIPALITES

QUEBEC, 12 — (Du correspondant de la "Patrie")—"Dans le but de mettre fin à la profanation du dimanche, le gouvernement de la province est prêt à assumer les frais des procédures qui seront prises pour faire cesser le travail dominical, tout en laissant l'initiative aux autorités locales, qui sont les seules à pouvoir sévir sans abus contre les infractions à la loi". Telle est en substance la réponse donnée, hier après-midi, par l'hon. M. Taschereau, premier ministre et procureur général, à une délégation considérable, composée du Conseil général et des comités locaux de la Ligue du Dimanche, et de représentants d'un grand nombre de conseils municipaux et d'associations publiques de toutes les sections de la province.

La délégation avait à sa tête l'hon. juge Dorion, vice-président de la Ligue du Dimanche, Mgr Arsenault, représentant de S. E. le cardinal Bégin; Mgr Lapointe, V. G. de Chicoutimi; Mgr Eugène Laflame, curé de la Basilique; M. l'abbé Hébert, représentant l'archevêque de Montréal et les ouvriers nationaux de la métropole, ainsi que des représentants des organisations ouvrières nationales de tous les districts ouvriers de la province, des conseils des Chevaliers de Colomb de Montréal, Québec, Trois-Rivières, Chicoutimi, Shawinigan, etc., des Cercles des Voyageurs de Commerce, des conseils régionaux de l'A.C.J.C., des sociétés St.-Jean-Baptiste de Montréal et de Québec et d'un grand nombre de conseils municipaux et d'associations paroissiales. En tout les délégués étaient au nombre de cent à cent cinquante et furent reçus par l'hon. M. Taschereau, en compagnie de l'hon. M. Nicol, trésorier de la province, dans la salle du Conseil exécutif.

L'HON. JUGE DORION

L'hon. juge Dorion présenta la délégation, en l'absence de M. le juge Surveyer, de Montréal, président de la Ligue du Dimanche. Après avoir expliqué que la délégation se composait de délégués représentant les conseils et les associations de tous les centres où s'exerce la grande industrie et qui s'intéressent à ces questions-là, le juge Dorion déclara:

"Le mal dont nous venons nous plaindre, M. le premier ministre, vous le connaissez aussi bien que nous. Vous avez eu occasion de lui porter remède dans une certaine mesure. Mais nous voulons vous le faire connaître dans toute son étendue. La grande industrie surtout y a gonné naissance. Cette industrie est alimentée par des capitaux étrangers et par des personnes étrangères, qui ne connaissent rien des moeurs et des institutions de notre province. Il ne faut pas laisser détruire nos institutions. De la grande industrie, le mal a gagné la petite industrie. La conséquence est que peu à peu l'on s'habitue à ne pas observer le dimanche et cela contribue à nous déchristianiser. Le culte extérieur est une nécessité, surtout chez le peuple qui a besoin d'aller à l'église, le dimanche, pour recevoir l'enseignement religieux qui lui est nécessaire. Les ouvriers, continue le juge Dorion, sont attachés au milieu où ils demeurent et leur liberté et leur religion sont mises en danger par cette pratique. Il n'est pas désirable que l'ouvrier n'ait pas au moins un jour par semaine pour se reposer au sein de sa famille.

Monsieur le juge Dorion dit ensuite ce que l'initiative privée a fait jusqu'ici pour enrayer le mal. Il déclare que plus de 16,000 signatures en faveur de l'observance du dimanche ont été recueillies et que 285 conseils municipaux ont adopté des résolutions approuvant le travail de la Ligue. Mais l'initiative privée est impuissante. On a toutes sortes de prétextes pour travailler le dimanche, et seuls les pouvoirs publics pourraient mettre fin à ces contraventions. Il s'agit d'ailleurs d'une question d'intérêt public, de faire observer une loi existante. La ligue ne veut faire aucune suggestion, elle vient tout simplement demander au gouvernement de prendre tous les moyens qu'il jugera à propos pour remédier au mal. C'est une affaire d'importance nationale qu'on ne devrait pas laisser tomber au niveau de simples chicanes de prétoire.

Mgr LAPOINTE

Monseigneur Lapointe, de Chicoutimi, appelé à parler après M. le juge Dorion, corrobora tout ce que ce dernier avait dit, puis il rappela que les évêques avaient donné sur ce sujet une direction qui s'impose à tous les catholiques quels qu'ils soient.

Ce n'est pas une question locale, dit Mgr Lapointe; c'est une question d'intérêt public. La ligue du dimanche est une ligue laïque composée de pères de famille de toute la province qui veulent transmettre à leurs enfants un patrimoine religieux et moral, et qui sont venus demander au gouvernement de garantir à tous les citoyens, et spécialement aux ouvriers, la pleine et entière jouissance de leur vie d'homme, tout le dimanche, de leur vie de catholique, de père de famille et de citoyen. Il n'y a que les pouvoirs publics qui peuvent faire cela. Depuis 15 ans tout a été fait sans succès par l'initiative privée. Une réaction s'impose. Les ouvriers syndiqués pourraient bien, au moyen de la grève, forcer l'industrie au respect du dimanche, mais les unions ouvrières catholiques n'ont pas été formées pour faire la lutte au capital et il répugnerait de recourir à la grève même pour une cause comme celle-là. Pour réussir à la conquête de notre place dans le domaine économique de cette province, dit Mgr Lapointe, il faut un travail sain, des hommes robutes, un travail honnête, consciencieux et ordonné. Or, avec le travail du dimanche tout s'en va à la ruine.

REPONSE DE M. L.-A. TASCHEREAU

L'hon. M. Taschereau répondit ensuite à la délégation. "Quand vous venez nous dire, dit-il, tout ce qu'il y a de mal dans le travail du dimanche, vous prêchez à des convertis. Depuis trop d'années la chose s'est faite dans la province avec les conséquences que vous venez de signaler. Je crois que l'ouvrier a droit au dimanche et que ce jour doit être consacré à autre chose qu'au travail. Mais je crois aussi que le dimanche doit compter de minuit à minuit et non pas commencer à sept heures du matin. Et après les requêtes que vous me soumettez, je m'étonne qu'il se trouve des membres de l'autorité religieuse pour autoriser le travail jusqu'à 7 heures le dimanche matin. Dans plusieurs cas où l'on nous a demandé d'intervenir, nous avons constaté que les industriels avaient une lettre du curé permettant le travail jusqu'à sept heures. Un autre cas m'a été soumis justement ce matin, dans une localité non loin de Québec: l'intéressé est venu me trouver avec une lettre du curé.

Le premier ministre croit que cela peut être une des causes du mal. Il déclara que le gouvernement a fait des démarches sérieuses auprès des manufacturiers de papier, qui est l'industrie où il y a le plus de plaintes et que ceux-ci allèguent que la concurrence qu'ils reçoivent des industries en dehors de la province les oblige à travailler le dimanche. "Je crois, cependant, dit le premier ministre, que ce n'est pas une raison pour enfreindre la loi de la sanctification du dimanche. Je suis d'avis que même les théâtres devraient fermer le dimanche. Nous avons fait des démarches en ce sens, mais un membre important du clergé a exprimé l'opinion qu'il valait peut-être aussi bien laisser les théâtres ouverts que de laisser la jeunesse aller n'importe où ailleurs."

M. Taschereau croit que les municipalités devraient prendre l'initiative de sévir contre les infractions. Montréal a déjà donné l'exemple en intentant 37 poursuites. Le gouvernement pourrait toujours le faire, mais il en résulterait bien des abus car il ne serait pas au courant des conditions locales et pourrait souvent être induit à prendre des poursuites dans des cas où il n'y aurait pas lieu de le faire. Nous sommes prêts à assumer tous les frais des actions qui pourraient être prises par les autorités locales, dit le premier ministre, qui ajoute: "Nous avons fait des démarches très sérieuhes pour amener les manufacturiers à s'entendre entre eux pour mettre fin au travail du dimanche. Nous avons raison de croire qu'ils vont se rendre aux suggestions qui leur ont été faites. S'ils ne le font pas, et si personne agit, nous devrons agir pour mettre fin aux abus qui existent. Je puis vous assurer que nous allons unir tous nos efforts aux vôtres pour que la loi soit respectée. Que des plaintes locales soient portées et nous nous chargerons du reste. Vous pouvez compter sur notre bonne volonté et sur notre désir de faire respecter la loi de Dieu. Avec votre concours, nous allons réussir."

Le premier ministre laissa la délégation sur ces paroles encourageantes. Le juge Dorion lui exprima les remerciements des délégués qui se retirèrent confiants que la profanation du dimanche va subir désormais une lutte qui ne tardera pas à la faire disparaître complètement.

DECORATION DE FAMILLES NOMBREUSES

Grande semaine nationale célébrée à cette fin en juin 1924.

PRECEDENT

QUEBEC 20. (Du correspondant de la "Patrie").—La Commission de l'Exposition provinciale de Québec a décidé de faire revivre le mouvement créé par le comité des familles anciennes qui avait été fondé lors des fêtes du Tricentenaire de Québec en 1908, et qui organisa la décoration de 264 familles qui comptaient alors 200 ans et plus d'existence sur la terre ancestrale. Elle ajoutera à cette décoration, celle des familles nombreuses. Ces démonstrations auront lieu au cours de la grande semaine nationale qui sera célébrée du 23 juin au 1er juillet p rochain.

Les détails du projet de la Commission ne sont pas encore arrêtés, mais il s'agit de décorer au cours de manifestations d'un caractère national les familles qui occupent le bien ancestral depuis 100 et 200 ans et plus et les familles qui comptent douze enfants et plus.

Il est probable que l'on adoptera le même système que pour le mérite agricole ? C'est-à-dire que la province serait divisée en cinq districts qui verraient à tour de rôle leurs familles anciennes et nombreuses décorées par la Commission. L'on n'a pas décidé encore, non plus, en quoi consistera la décoration qui sera remise aux familles, mais l'on s'en tiendra selon toute probabilité pour les familles anciennes, à la médaille qui fut décernée en 1908 par le comité des familles anciennes.

MIRACLE QUI EST ATTRIBUE A PIE X

QUEBEC, 20.— (Du correspondant de la "Patrie"). — Une guérison miraculeuse que l'on attribue à sa sainteté Pie X a été opérée hier soir à l'Hôtel-Dieu de cette ville où elle a causé beaucoup d'émoi. Un homme du nom de Simard occupait depuis quelques semaines un lit dans une salle de l'Hôpital souffrant de tuberculose dans une jambe. On rapporte qu'hier soir, Simard reçut la visite d'un parent qui avait sur lui une relique de Pie X. Le malade confiant dans la puissance miraculeuse du Pape défunt plaça le relique sur sa jambe malade. Immédiatement, il éprouva un mieux sensible qui augmenta ensuite et il put en quelques minutes se lever et marcher sans les deux béquilles qui lui servaient d'appui depuis plusieurs années.

La guérison a causé beaucoup d'émoi. Un prêtre en fut le témoin oculaire et on s'occupe de recueillir tous les renseignements à ce sujet afin de contrôler la chose.

Jusque-là on observa la plus grande réticence et tout ce qu'il a été possible de savoir c'est que le miraculé est âgé de 20 ans et qu'il demeure à S.-Roch où il est retourné.

OTTAWA, 20. — (Du correspondant de la "Patrie"). — William Payne de Hull, a été condamné par le magistrat Millar, à deux ans de pénitencier, pour vivre des revenus d'une maison de désordre. Le magistrat dit que c'est un crime qu'un tel genre de vie et la justice ne peut pas se montrer trop sévère pour les coupables.

SOUFFRIT PENDANT 15 ANS DE L'ECZEMA

Il n'y a pas d'autre remède comme les Burdock Blood Bitters qui peut vraiment procurer un tel soulagement à tous ceux qui souffrent d'eczéma, de l'herpès et de toutes les autres maladies du sang pour la raison que ce vieux remède éprouvé se rend directement en siège du mal et chasse complètement et pour toujours de l'organisme ces maladies en purifiant le sang et en le rendant riche et pur. M. F. W. H. Schultz, Pembroke, Ont., écrit: "Ayant souffert d'eczéma pendant quinze ans, durant lequel temps j'essayai tout ce que je croyais qu'il serait bon, comprenant les médecins, mais sans retirer beaucoup de soulagement, je décidai finalement de prendre les Burdock Blood Bitters et fus vraiment surpris de trouver que deux semaines après que j'eus commencé à les prendre, j'étais soulagé de ma maladie. Il y a neuf mois de cela et n'ai plus eu de symptômes de la maladie depuis. Je désire certainement vous remercier pour ce merveilleux remède et je le recommande fortement à quiconque souffre de la même maladie que j'ai eue.

B.B.B. est fabriqué seulement par The T. Milburn Co., Limited, Toronto, Ont. 3

NOTRE AGRICULTURE AURA LA PLACE LA PLUS IMPORTANTE A L'EXPOSITION DE MONTREAL

Les délégués des sociétés d'agriculture, d'aviculture, d'horticulture et d'élevage, se réunissent à la salle du conseil de l'Hôtel-de-Ville.

RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE

Lundi, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, de Montréal, a eu lieu l'assemblée des sociétés d'agriculture, d'aviculture, d'horticulture et d'élevage, pour discuter le projet de l'exposition de Montréal. M. C.-C. Décary, membre du conseil d'agriculture de la province de Québec, présidait avec M. MacLary, surintendant des fermes expérimentales du Dominion.

M. R. Prieur, secrétaire de l'exposition et M. H. Barton du collège MacDonald ont pris la parole. Le premier a dit que l'agriculture aurait la place la plus importante dans la prochaine exposition. M. Barton a parlé des possibilités de l'exposition, des nécessités matérielles qu'elle entraîne, et d'un plans général d'organisation.

Un grand nombre d'agriculteurs de toutes les parties de la province y assistaient.

W.-J. Smith, secrétaire de la Société d'Horticulture de Verdun; Arthur Landry, de Sainte-Thérèse; Damase Brisebois, président de la Société d'Agriculture d'Hochelaga; docteur Corcoran, président de la Société d'Horticulture de Lachine; K. Woodward, vice-président de la Société d'Horticulture de Lachine; M. R. Ross, président de la Montreal Kennell Association, James Dougall, chef du département agricole du C. P. R.; W. Burrowe, représentant du Montreal Gardeners and Florists, et une foule considérable de divers représentants de sociétés.

A la fin de la réunion, les personnes présentes ont adopté une résolution favorisant le projet d'une exposition à Montréal et assurant les promoteurs du concours entier des agriculteurs, aviculteurs, horticulteurs, et éleveurs de la province.

LA GRANDE SEMAINE SOCIALE DU CANADA AURA LIEU EN AVRIL

Le sujet de cette 5ème session annuelle se rattache à la famille.

SHERBROOKE 20 (Spécial à la "Patrie"). — C'est à Sherbrooke, comme la chose a déjà été annoncée qu'aura lieu la prochaine Semaine sociale. La date vient d'en être fixée du 10 au 16 août. Le sujet de cette cinquième session se rattachera étroitement à celui de la semaine précédente, la Famille, qui fut étudié sous ses différents aspects et suscita un si vif intérêt.

A côté en effet de la famille, comme base sociale nécessaire, se place la propriété. Sans elle la société familiale elle-même ne pourrait subsister. Aussi est-ce surtout en fonction de la famille que la propriété sera étudiée. Une attention particulière sera accordée à la propriété rurale, et l'angoissant problème de la désertion des campagnes fera le sujet de cours spéciaux. Déjà des prêtres et des laïques de haute compétence, dont plusieurs des plus brillants professeurs de nos universités, ont promis leur concours, et tout fait prévoir que cette prochaine Semaine sociale nous seulement ne le cédera en rien aux précédentes, mais même qu'elle continuera leur marche ascendante.

Chose certaine, c'est que les citoyens de Sherbrooke veulent faire de cet événement un vrai succès. Ils ont accueilli avec joie la nouvelle de la tenue de cette Semaine dans leur ville, et déjà de nombreux comités sont à l'oeuvre pour l'organiser sur les meilleures bases.

En nous communiquant ces notes, la Commission générale des Semaines sociales nous annonce qu'elle s'est adjoint un nouveau membre lors de sa dernière réunion, M. le Chanoine Courchesne, principal de l'Ecole Normale de Nicolet.

M. BALDWIN EST SOMME DE PRECISER SON PROGRAMME

Le parti travailiste, au texte d'une résolution, lui demande de faire connaître ses intentions au sujet du problème du chômage.

L'ATTITUDE DES LORDS

LONDRES 20 (Presse Associée) — Le gouvernement Baldwin a été requis par le parti travailliste, dans une résolution passée par ce dernier, à une séance, jeudi, de faire immédiatement connaître ses intentions au sujet du problème des sans-travail.

LES EMBARRAS DE M. MACDONALD

LONDRES, 13 (Presse canadienne) — L'un des moindres embarras de Ramsay MacDonald, chef des travailliste, en prenant le pouvoir serait le choix de ses collègues; beaucoup se croyant aptes à occuper une position dans le ministère.

Contrairement à l'attente générale, il n'en serait pas ainsi à la Chambre des Lords, où plusieurs lords l'appuient, entre autres les lords Haldane, Kimberley, Russell et Parmoor. D'autres aussi, à la Chambre des Lords ont offert leurs services.

COOLIDGE QUALIFIE DE REACTIONNAIRE

MADISON, WISCONSIN, 20. — (Presse associée).—Le sénateur Lafollette déclare que le premier message du président Coolidge au Congrès est "exposé habile, concis et franc de la théorie du gouvernement réactionnaire. Rien dans ce message, dit-il, ne peut blesser les plus ombrageux parmi les grands brasseurs d'affaires.

Si c'est le fait d'un homme courageux que de se faire le champion des chemins de fer, des spéculateurs, des producteurs de charbon et des barons contre la masse du peuple, alors en toute justice il faut reconnaître que le président a mérité les éloges de son courage que lui ont si chaleureusement accordés un grand nombre de journaux du pays.

LE SECRETAIRE DE M. DALY EST MORT

TORONTO 20 (Presse Canadienne). Thomas S. O'Connor, secrétaire privé de H.-J. Daly, président de l'ancienne Home Bank, et qui était sous un cautionnement de $20,000 retenu comme principal témoin de la Couronne dans la poursuite dirigée contre les directeurs et les officiers de la banque, est mort de bonne heure lundi, à l'hopital St.-Michel, de l'uremie.

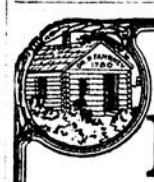

"Il est Différent"
voilà ce que l'on dit du
NOVORO
Du DR. PIERRE

C'est un remède herbeux de mérite reconnu. Il a été en usage constant pendant cent ans, et a apporté le rayon de soleil de la santé à des milliers de familles.

ESSAYEZ LE UNE SEULE FOIS, quand votre digestion ne va pas, —quand votre estomac fonctionne irrégulièrement, — quand votre sommeil est agité, — quand vous avez des douleurs dans le corps, — quand vous vous sentez fatigué, etc.

Il ne peut être trouvé chez les droguistes. Il est fourni par des agents spéciaux, ou directement du laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO.
2501 Washington Blvd. Chicago, Illinois
(Délivré libre de tous droits au Canada.)

Feuilleton de La Patrie Hebdomadaire

L'APPEL SOUVERAIN

— PAR —

HENRI ARDEL

Suite

—Oh! Suzanne!!! Vous avez fait cela? C'est possible???

—Oui, je l'ai fait... Je vous l'ai dit, je veux oublier que cette enfant cruelle existe. Lire des protestations auxquelles je ne crois plus m'aurait fait un mal que je n'ai pas le courage de supporter!...

—Soit!... Vous êtes libre... Mais au lieu de brûler ses lettres, vous voudrez bien me les remettre... J'ai besoin d'être assuré qu'elle possède la joie qu'elle espérait... Il me faut cette certitude pour supporter son absence... Vous le savez bien!

Je devine un reproche dans sa voix et dans son esprit... Mais je n'ai rien répondu. Il n'a pas insisté; ses yeux m'ont enveloppée d'une sorte de pitié compréhensive; et, silencieux, nous avons passé dans la salle à manger où, malgré moi, mon regard s'est enfui, vers sa place vide!...

Si un jour vient, où je retrouve le courage de me souvenir d'elle, ce sera comme d'une enfant morte, la troisième!... Le coeur lourd de sanglots, je revivrai les jours où elle était "ma toute petite", mon enfant-amie; toujours mon Unique... Les jours bienheureux où nous pensions de même, nous jouissions des mêmes choses, des mêmes plaisirs, d'art, des mêmes distractions; heureuses, l'une comme l'autre, de nous sentir si absolument unes. Je me la rappellerai rieuse, toute vibrante de l'ivresse de vivre, l'incarnation même de la jeunesse que jamais le chagrin n'a effleurée... Je la reverrai se donnant à nous, comme nous existions pour elle; préoccupés seulement tous les trois, de nous apporter mutuellement la plus grande part de bonheur possible... Heures bénies où elle ignorait cette religion qui nous l'a prise, causant notre éternel malheur; et dont, pour cela, je hais maintenant l'ascétisme hors nature, les vaines rigueurs, l'enseignement qui égare les jugements les mieux équilibrés, les coeurs les plus droits... Cette religion devant laquelle est venu se briser mon amour maternel, me jetant aux lèvres la parole qui a traversé les siècles: "Tu as vaincu! Galiléen..."

16 avril.

De Lili, qui ne sait rien encore, quelques lignes venues de Florence; véritable chant d'allégresse qui a jeté en moi, une complexe impression; joie de ce jeune bonheur, envie, inconsolable douleur.

Oh! la bienheureuse, qui a la sagesse de recueillir jalousement tous les trésors que la vie lui dispense, en ces jours uniques!..... Mais son ivresse qui transparaît, même sous la discrétion des mots, ne lui fait pas oublier ceux qu'elle a laissés dans la peine. Avec un souci ému, elle parle de Gilberte. Et son coeur aimant est avec nous... Car elle pressent l'horreur des jours que nous traversons...

28 avril.

Pour échapper à moi-même, et il le faut à n'importe quel prix! j'ai résolument repris la vie mondaine que j'ai menée cet hiver, — sans elle. J'ai exigé de Roger que nous retournions au théâtre. Je redonne nos dîners hebdomadaires, où je vois les yeux de Lavrière chercher — comme les miens — la place où elle n'est plus..... Mais, selon le désir que j'ai formellement exprimé à Roger, ni lui, ni aucun de nos intimes, — les seuls que je puisse voir en ce moment, — nul ne me parle, ni ne parle d'elle devant moi. Affectueux, ils m'entourent, respectent le silence farouche sous lequel j'enferme, ma détresse; mais je sens qu'ils m'observent, avec une sorte d'inquiétude qui m'en dit long sur l'état où ils me trouvent...

J'en ai, d'ailleurs, bien conscience, je me meurs dans la fièvre, dévorée d'une soif d'oubli qui me conduira je ne sais où. Que m'importe? Je n'ai pas comme Roger, attentif près de moi, le réconfort de graves occupations. Je sombre dans le vide où peut-être enfin je trouverai la paix qui m'apparaît comme la terre promise.

Oh! ne plus me souvenir, ne plus penser, ne plus souffrir...

10 mai.

Il me fallait enfin distribuer les "souvenirs" qu'elle a laissés à ses amies. Pour la première fois, je suis rentrée dans sa chambre... Sa chambre si vivante autrefois avec les fleurs qu'elle y avait toujours à profusion, les riens qui annoncent la présence, bijoux restés dans une coupe, livre ouvert, coussin froissé. Aujourd'hui, j'ai trouvé une pièce morte où les meubles s'alignaient, dans un ordre que sa main ne dérangera plus. Au-dessus du lit, le Christ d'ivoire étendait ses bras douloureux.

Mon coeur a eu un sursaut d'angoisse que je n'ai pu maîtriser. Mais tout de suite, je me suis ressaisie et réfugiée dans le détachement qui glace toutes mes impressions...

J'ai ouvert l'armoire. Le linge y était soigneusement plié, fleurant l'iris qui imprégnait la tenture intérieure du meuble.

J'ai tout jeté hors de l'armoire, tout! Rien d'elle ne doit rester ici! Je donne ce qui lui a appartenu. Ses bijoux, sauf ceux qu'elle a légués à des amies — la liste, m'a-t-elle dit, est dans son buvard — elle les a laissés à Lili, après que j'aurai vu s'il en est que je désire conserver. J'ai ouvert le coffret où, reposaient les écrins. Au milieu, celui du collier de perles qu'elle aimait tant à porter. Un papier y était glissé avec ces mots: "A vendre pour une fiancée pauvre, si père et maman le permettent.."

J'ai eu l'affreuse impression qu'elle nous rejetait notre joie à lui donner ces perles qu'elle avait été si ravie de recevoir. Et j'ai refermé le coffret, incapable de poursuivre cet inventaire, poignant comme ceux qui suivent une mort.

Par terre, sur le superbe tapis d'Orient qu'elle avait choisi, avec tant de plaisir, il y a deux ans, gisaient maintenant, pêle-mêle, robes, fourrures, lingerie enrubannée, curlée de dentelle; tout ce qui avait été son trousseau d'enfant gâtée, soucieuse d'une élégance extrême dans tout ce qu'elle portait.

J'ai sonné la femme de chambre et j'ai commandé:

—Vous ferez des paquets de tout cela. Ils seront portés ou je vous dirai...

J'ai senti sur moi, discrètement, le regard inquiet de cette fille. Et j'ai détourné la tête, pendant qu'elle commençait à remettre l'ordre dans le monceau des vêtements que j'avais accumulés. J'ai passé dans le petit salon attenant à la chambre.

Elle en avait fait ce qu'elle appelait, en riant, son "studio", le créant peu à peu à son goût tout personnel, tentures, meubles patiemment cherchés dans les boutiques d'antiquaires, bibelots qu'elle aimait rares et précieux, et se plaisait à rapporter des pays étrangers que nous explorions ensemble... Aux murs, la lumière du printemps caressait les gravures, les aquarelles qu'elle préférait; la reliure des volumes, rangés dans la bibliothèque ou alignés sur une étroite planchette, au-dessus du divan de soie ancienne; et, sur la cheminée, la statuette de marbre qui était, peut-être, la dernière oeuvre d'art qu'elle se fût offerte.

Toutes ces choses qu'elle avait aimées, elle les avait abandonnées aussi, sans retour. Car, j'en suis sûre, elle ne reviendra pas... Le prêtre m'avait donné ce frêle espoir, comme on jette une aumône à un mendiant importun, pour se délivrer de ses plaintes... Mais il le savait bien que le couvent la garderait...

Autour de moi, je regardais, les yeux secs, seulement, je tremblais toute, en m'approchant de la table à écrire où, près des livres, il y avait le buvard fermé dont je tenais la clef... J'ai ouvert. Sous la liste des objets à distribuer, reposaient plusieurs cahiers, auxquels était attaché un papier plié que j'ai machinalement regardé... Elle y avait écrit... — et avant d'avoir réfléchi, j'avais lu...

"Mère, je t'en supplie, parcours les feuillets que je laisse ici pour toi, où j'ai noté, au hasard de mes réflexions — en certains mois, quotidiennement, — les grandes lignes de l'ascension qui m'a conduite vers Dieu. Alors, j'espère, tu comprendras, ma chérie, tu "sentiras" comment j'ai pu avoir la force d'accepter ton sacrifice... Jamais assez, je ne t'en serai reconnaissante! N'est-ce pas, mère, tu liras, écoutant, comme en nos meilleurs jours d'union, la prière de ton enfant, qui t'aime plus encore qu'elle ne croyait possible... Car aujourd'hui, c'est en Dieu même, à qui elle te confie..."

Péniblement, j'ai relevé ma tête courbée vers le papier où en lignes montantes, s'allongeait sa haute écriture. De si loin, je revenais!... et pour la première fois, depuis un mois, je venais de l'entendre me parler...

Mais, à cette heure, mon égoïste ressentiment n'était pas vaincu, ni ma terreur de souffrir encore par elle; et je ne pouvais pas faire ce qu'elle me demandait, "lire"...

J'ai refermé le buvard, sans toucher aux feuillets. Seulement je l'ai emporté, et mis avec les lettres de Belgique, toujours closes, qui s'emplient dans un tiroir de mon bureau, — et que je ne brûle plus...

14 mai.

Lili est revenue d'Italie. Tantôt, comme j'essayais de lire dans mon petit salon solitaire, elle m'est arrivée fraîche autant qu'une fleur, auréolée par le bonheur, malgré l'émotion de notre première rencontre que trahissait le frémissement de ses lèvres.

Sans lui permettre même une allusion à Gilberte, je l'ai questionnée sur son voyage, je lui ai parlé de James, d'elle-même...

Je devais avoir un étrange visage. Je le voyais dans son regard, où luisait une sorte de pitié anxieuse et qui s'attachait aux stries blanches qui maintenant raient mes cheveux. Elle me répondait, la pensée distraite, je le voyais bien...

Et puis, soudain, elle s'est penchée vers moi, a caché sa tête sur mon épaule, — le geste de Gilberte... — ses bras m'ont entourée et elle a éclaté en sanglots.

Troublée par ce chagrin, je l'ai interrogée tendrement:

—Lili, ma petite chérie, qu'as-tu?... Pourtant tu es heureuse?...

—Oh oui! tante, bien heureuse... Mais j'ai tant de peine... pour vous.

Les derniers mots, je les ai devinés plus qu'entendus... Tout de suite, je m'étais redressée, raidie contre cette compassion qui prétendait venir à moi. Elle l'a senti et son accent s'est fait suppliant.

—Tante, ne me repoussez pas! Elle vous a confiée à moi... Je vous en prie, laissez-moi vous aimer... pour elle, de près..., comme de loin, elle vous aime!..

Plus fort que ma volonté, un cri me monte aux lèvres:

—Oui, autrefois, elle m'a aimée, quand le souci de l'au-delà ne l'envoûtait pas, au point de lui faire perdre toute notion de son devoir filial. Elle avait à choisir entre ma peine et la joie de suivre son rêve. Elle m'a sacrifiée. Lili, si tu ne veux pas me faire mal, très mal, ne me parle pas d'elle!... La blessure est encore trop à vif pour que, même les affections comme la tienne, chérie, puissent l'effleurer. Aide-moi à oublier mon ingrate enfant. C'est le seul bien que tu peux me faire... Parle-moi encore de toi, de James...

Avec le tact de son coeur, domptant son désir de plaider la cause de l'absente, elle m'a aussitôt obéi, car elle avait senti l'impérieux besoin de détachement qui me dévore.

Et, tour à tour enthousiaste, amusante, d'une drôlerie spirituelle et gamine, tendrement confiante, elle s'est prise à me raconter son voyage "de rêve", comme elle disait dans sa ferveur d'amoureuse... D'abord préoccupée seulement de me distraire, puis reprise par l'enchantement de ces jours que jamais, elle ne retrouvera plus. Et, en l'écoutant, les yeux sur son visage, délicieux en sa mobilité, je pensais qu'elle, du moins, est dans l'ordre de la nature, n'ayant souhaité aucun autre avenir que celui pour lequel les femmes sont créées: avenir d'épouse, d'amante, de mère...

Elle est dans la vérité, quand elle ne conçoit rien de meilleur que le coeur et le bonheur de celui à qui elle s'est confiée à jamais... pour qui elle soigne sa juvénile beauté... Pour lequel aujourd'hui, elle était exquisement habillée... A qui elle livre, avec une joie prodigue, tous les trésors de sa jeunesse...

Sa rieuse animation était pour moi, une bouffée d'air, vibrant de soleil, sur la désolation d'un sol dévasté... Etaient-ce les violettes attachées à son corsage, elle sentait le printemps dont le souffle faisait battre les rideaux de la fenêtre, entr'ouverte près de nous, sur une fin d'après-midi, lumineuse et tiède.

C'était un de ces jours de renouveau qui, jadis, nous grisaient vraiment un peu, Gilberte et moi, quand, avril venu, nous nous accordions la jouissance de quelques heures dans notre parc de Marly, pour y respirer l'odeur humide de la terre entr'ouverte aux jeunes pousses, aux primevères, aux anémones mauves; — les premières fleurs! — qu'elle rapportait en moisson à Paris...

Brutalement, monté soudain de je ne sais quel abîme, j'ai vu ressusciter un souvenir d'elle. Ce jour-là, je l'attendais dans l'allée du parc, qu'elle préférait. Vers moi, elle avançait, vive, sa forme svelte enlevée sur la jeune verdure des buissons, dans la clarté d'un ciel capricieux, des nuages très blancs sur un azur aigu. Avec une avidité gourmande, ses lèvres aspiraient le vent qui soulevait ses cheveux, et d'un geste impatient elle les repoussait joyeusement...

Oh! comme je me rappelle!... A mesure qu'elle approchait, j'apercevais la flamme caressante de son sourire, de ses prunelles qui me regardaient.

Avec quelle netteté, l'image a déchiré ma pensée! Mais aussitôt, avec la consolence que jamais plus je ne la verrai ainsi, parce que, volontairement, elle s'en est allée. Et une telle souffrance m'a étreinte que les yeux, tout de suite inquiets, de Lili m'ont interrogée.

—Tante, qu'avez-vous?

Sa voix anxieuse m'a rejetée dans le présent.

—J'ai froid, Lili... Veux-tu pousser la fenêtre?... Sonne pour le thé, je te prie.

Elle a obéi. Au moment même, la porte du salon s'ouvrait devant James accompagné par Roger qui finissait sa consultation. Lili s'est élancée au-devant de son mari. Oh! ce regard qu'elle avait pour l'accueillir... Ce regard dont lui, l'a enveloppée toute, étincelant d'une joie orgueilleuse et tendre... Pendant une seconde, comme leur amour les a isolés du reste du monde! Par bonté, ils s'intéressent au malheur des créatures frappées,— ils s'efforcent de s'y intéresser... Mais la douleur d'autrui, ils l'aperçoivent seulement à travers le voile éblouissant de leur propre allégresse!...

Comme autrefois, Lili a servi le thé. Les yeux de Roger la suivaient avec cette sorte de tristesse résignée qu'ils prennent maintenant à certaines minutes où il se souvient... Cependant avec elle, avec James, il causait, de même que toujours; il les interrogeait sur leurs impressions italiennes; il les discutait ou les partageait avec une liberté d'esprit, apparente, je suppose, mais qui défendait bien son sentiment intime. Et puis, ils se sont levés.

Lili, caressante, m'a demandé:

—Tante, est-ce que vous êtes très occupée demain?

—Rien ne m'occupe plus particulièrement, chérie. Pourquoi me demandes-tu cela?

—Parce que, si vous êtes libre de votre temps, j'aurais très grand plaisir à vous montrer mon "chez moi" à vous demander une masse de conseils pour son embellissement... Voulez-vous? tante.

Chère petite fille qui, tout de suite, entreprenait son oeuvre de charité!...

Et lâchement, j'ai promis, tant je redoute la solitude.

Ensuite, ils sont partis, ravis de se retrouver tout l'un à l'autre, emportant la flamme où s'était, un instant, réchauffé notre dénuement.

Dimanche, 31 mai.

Tantôt, comme je rentrais, je me suis trouvée prise dans la sortie d'un concert, salle Gaveau, qui déversait sur le trottoir, le flot des auditeurs. Et, tout à coup, dans la foule, j'ai aperçu Claude.

Immobile sous une des portes, elle causait au milieu d'un groupe, gens du monde ou artistes, frôlée par l'attention admirative des inconnus qui la regardaient au passage... Et je n'en ai pas été surprise, car moi-même comme à Wiesbaden, j'étais frappée de l'éclat qui semble nimber sa beauté étrange, en avivant le caractère d'une façon prodigieuse.

Selon son habitude, elle était vêtue avec une élégance sobre toute en noir.

Un long manteau, fait de quelque soie molle, accusait étroitement la souplesse du corps dressé d'un jet. Sous l'ombre de la grande capeline de paille, les yeux souriaient, distillant la même brûlante clarté qui errait sur la obuche, que ne soulignait plus le pli d'amertume et d'ironie sceptique — si triste à voir sur les lèvres jeunes.

Et soudain, anxieuse un peu, je me suis demandé quelle cause avait ainsi amené l'épanouissement subit et splendide de cette indépendante, que son orgueilleuse réserve semblait voiler jusqu'alors...

Quelque chose qui, de bien près, ressemblait à un remords, a secoué mon apathie. Comme nous devenons vite de misérables égoïstes, quand l'épreuve s'abat sur nous! En ces derniers mois, je l'ai bien oubliée, la pauvre enfant pour qui j'éprouvais cependant un intérêt maternel très sincère. Et, puis, avec nous, elle s'est faite si lointaine! Peut-être involontairement. Elle n'a guère séjourné à Paris, durant l'hiver dernier; et ce sont les journaux qui nous ont appris son succès triomphal d'artiste et de femme, à Londres, à Bruxelles, dans le Midi.

M. de Ryeux ne m'a jamais parlé d'elle et je ne l'ai pas interrogé... D'elle aussi, qui non plus, je n'ai peu vu cet hiver. Il a souvent voyagé, je crois; et, quand nous avons causé intimement, c'était pour parler de Gilberte et de Bertrand de Maulnes que, autant que moi, il souhaitait réunir...

Qu'en est-il advenu de cette passion pour Claude, qui, malgré les années, la gardait, tout frémissant, sous ses griffes? Est-il parvenu à conquérir la proie que la vie tentatrice avait soudain ramené sur sa route?... Et elle? S'est-elle avouée vaincue, enivrée de sa défaite?

En torrent, tandis que je la regardais, ces questions ont traversé mon cerveau, arraché une seconde à la hantise de ma peine. Et comme elle prenait congé du cercle qui l'entourait, se dirigeant vers la rue, j'ai fait un mouvement pour l'aller joindre...

Mais, tout de suite, je me suis arrêtée. A travers les remous de la foule, Raymond de Ryeux, sorti, sans doute, dans les derniers, s'approchait d'elle qui, aussitôt venait à lui. Correct, il a baisé la main dégantée qu'elle lui tendait d'un élan à peine contenu, l'accueillant par la grâce ardente de son sourire, très simple et franche d'attitude. Ils ont échangé quelques mots; et puis, lentement, ils sont sortis, causant, et ont continué de marcher l'un près de l'autre..., très près. Nous suivions le même chemin et je regardais le beau couple qu'ils formaient, avançant d'une même allure rythmée d'être sûrs d'eux-mêmes, insouciants de tout ce qui n'est pas eux et leur bon plaisir, indifférents aux propos du monde.

Ce qu'ils disaient, peut-être, après tout, n'importe qui aurait pu l'entendre. Mais lui, qui la dominait de la tête, semblait, à tout instant, appeler le regard jalousement défendu... Le front un peu penché, on eût dit qu'elle voulait seulement écouter...

Ils avaient atteint la chaussée. Distraite, elle a quitté le trottoir, sans remarquer l'approche d'une auto... De quel geste, il l'a rejetée en arrière, saisissant son bras, qu'il n'a plus quitté pour la faire traverser!... Sans qu'elle tentât de se dégager, soumise par la douceur d'être protégée, comme la créature précieuse entre toutes, pour lui...

Et pour ne pas troubler l'enchantement de leur rêve, je me suis effacée de leur route, maintenant sans scrupule de n'avoir pas tout tenté pour les écarter l'un de l'autre. Vraiment, dans ma révolte contre le renoncement ascétique qui m'a enlevé Gilberte, a sombré le respect conventionnel des principes au nom desquels la morale s'acharne à juguler, sans pitié, les créatures... J'ai aujourd'hui l'horreur des sacrifices inutiles!

10 juin.

Je ne pouvais faire de plus poignante rencontre que celle qui m'a été imposée par le hasard, il y a quelques heures, et dont je demeure brisée, toute ma blessure saignant à nouveau.

Soudain, comme je m'engageais rue de Rivoli, près de la Concorde, je me suis trouvée en présence de Bertrand de Maulnes qui arrivait en sens contraire de moi. En même temps, nous nous sommes reconnus; et la même émotion nous a arrêtés l'un et l'autre... Lui a pâli et une contraction a creusé son visage. Moi, quel air avais-je? A-t-il cru que j'allais tomber sans force dans cette rue, parmi les passants? Mon visage avait dû se décomposer; et au lieu de continuer sa route après un simple salut, il m'a tendu la main d'un geste presque filial; puis, peut-être, sans en avoir conscience, il a murmuré:

—Oh! madame, comme vous avez souffert!

J'ai frissonné sous le frôlement de cette sympathie, jaillie de notre commune douleur, mais comme les autres je l'ai repoussée de peur de faiblir. Le jour où j'abandonnerai la gaine de dureté qui me soutient, je tomberai comme une chose cassée dont l'armature n'existe plus.

Et j'ai répondu âprement:

—Vous me trouviez bien ravagée, n'est-ce pas, depuis le dernier jour où nous nous sommes vus?... Il doit y avoir des siècles de cela... Et d'autres encore depuis... depuis qu'elle est partie!

Sa voix assourdie a interrogé:

—Est-elle heureuse autant qu'elle l'espérait?...

J'ai articulé du même ton:

—Je ne sais pas...

—Elle ne vous écrit pas?... Elle n'en a pas la permission?...

—Si, elle m'écrit! Mais je ne lis pas ses lettres... Même, les premières, je les ai brûlées.

—Oh!

Encore une exclamation involontaire chez lui. Sous la moustache courte, je le vois mordre violemment sa lèvre; et il questionne, presque impérieux:

—Vous les brûlez?... Vous ne les ouvrez pas?... pourquoi?

—Pour n'être pas tentée de les lire, dans un moment de faiblesse...

—Alors... alors... elle n'a pas reçu un mot de vous, non plus?... Oh! madame, de quelles consolations et de quelle joie, vous vous privez!

—Je ne puis supporter la vie qu'à la condition d'oublier que j'ai eu, jadis, une fille... Pour moi, elle est morte maintenant, comme mes deux autres petits... Je n'ai plus d'enfant...

Son regard se pose sur moi, inquiet... Il doit se demander si j'ai toute ma raison pour en agir ainsi avec ma fille qu'il m'a vue adorer. Et lentement, il articule, un reproche involontaire dans la voix:

—Comme vous devez la rendre malheureuse! C'est indigne de vous et...

Je l'arrête, durement:

—Je suis comme je suis... Je ne peux pas être autrement... Il me faut fuir, si je ne veux pas être écrasée par ma peine. l'idée qu'"elle" est vivante, et loin de moi, de par son égoïste volonté qui l'a rendue insensible au mal qu'elle me faisait. Aussi, vous êtes le seul avec Lili, à qui j'ai permis de me parler d'elle!... Et encore, sans doute, c'est dans le désarroi où m'a jetée notre soudaine rencontre. Ce soir, je paierai cher ma faiblesse. Tous les souvenirs que votre présence ravive, me tortureront... Et quel effort, ce sera pour les repousser!...

Il ne répond pas et continue à marcher, grave, à mes côtés. D'instinct, pour fuir les passants qui nous coudoyaient, nous sommes entrés dans les Tuileries, à peu près désertes, sur la terrasse du bord de l'eau que nous avons gagnée. Sur nos têtes, le ciel est d'un gris morne. Un vent froid nous enveloppe brutalement. Eux aussi sont morts, les jours radieux de l'été où je marchais près de Bertrand de Maulnes, l'écoutant me parler de Gilberte d'un accent qui éveillait en moi toute la joie d'un espoir.

Et une plainte m'échappe:

—Oh! pourquoi, à Wiesbaden, alors qu'elle hésitait, ne vous êtes-vous pas emparé de sa volonté pour la diriger?... Pourquoi ne lui avez-vous pas appris à être simplement heureuse du bonheur humain?... Oh! pourquoi? Elle était alors si attirée vers vous que vous auriez pu la retenir!...

A l'altération de ses traits, je devine combien je lui ai fait mal en heurtant la plaie qu'il porte au plus intime de l'âme et que, lui aussi, a l'orgueil de taire. La voix sourde, il répond:

—Que de fois, madame, j'ai pensé ce que vous dites là, et je me suis reproché la réserve insensée qui m'a empêché, là-bas, quand la destinée nous rapprochait... de lui avouer ce qu'elle était devenue pour moi, depuis le premier jour où je l'avais rencontrée!... Une créature unique, l'incarnation même de la femme que j'avais toujours rêvée, celle que l'on rencontre une seule fois dans son existence.... que parfois, on ne rencontre jamais!

Ah! Comme il a bien compris ce qu'elle était! Je l'écoute, la tête penchée, meurtrie par les paroles que tous deux nous sentons si vaines... Les heures décisives que les hommes laissent fuir, ne ressuscitent pas...

Et ce m'est une douceur poignante de l'entendre flni, broyé par le même regret qui me torture sans relâche; le regret de ce qui pouvait être...

—Elle possédait tout... Un charme qui laissait oublier sa beauté.... tant de simplicité avec tant de savoir et d'intelligence.... une âme ardente, intensément religieuse, qui avait la pudeur de ses croyances dont la profondeur ne l'empêchait pas de rester aussi une exquise femme du monde dont j'aurais été fier...

Je m'entends murmurer:

—C'est bon que vous ne l'ayez pas encore oubliée...

—L'oublier? madame. Elle n'est pas de celles que l'on oublie. Comme une relique, je garderai les quelques lignes d'adieu qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire en quittant le monde... Je ne puis prévoir ce à quoi m'amènera l'avenir — la solitude est lourde à supporter... Mais je sais que le meilleur de moi-même conservera précieusement son souvenir...

—Vous l'aimiez ainsi... et quand elle vous a dit pourquoi elle se refusait à devenir votre femme, vous n'avez pas tenté l'impossible pour dissiper, par votre autorité, votre raison d'homme, le mirage qui vous l'enlevait!....

Je m'arrête court devant l'expression qu'ont prise soudain les traits énergiques, sous le regard qui semble planer de très haut sur ma misère:

—Ce jour-là, madame, il était trop tard... En l'écoutant, j'avais compris que je ne pouvais plus rien... parce que Dieu la voulait à lui... sans doute, pour cela, il m'avait fermé la bouche, au temps où je m'imaginais qu'il m'était possible de la conquérir...

Un cri de révolte bondit à mes lèvres:

—Dieu!... Alors, pour vous aussi, c'est une puissance à laquelle tous les sacrifices sont dus!

Très simple, avec la sincérité fière que je lui ai toujours vue, il corrige:

—C'est un maître que je tâche de servir de mon mieux, en acceptant sa volonté, si incompréhensible, si dure me soit-elle... Je n'ai pas la présomption de juger mieux que Lui ce qu'il faut à ses créatures.

Cette fois, je serre les lèvres pour ne pas trahir la tempête qui souffle dans ma pauvre âme sans foi ni résignation... Mais, sans doute, mon visage parle. Après quelques secondes de silence, il me dit très doucement:

—Madame, je voudrais vous voir causer avec ma mère... Il me semble qu'elle vous ferait du bien.... Peut-être, vous vous le rappelez, elle aussi a donné son enfant. Elle vous comprendrait et vous révélerait comment elle peut supporter...

—Non, elle ne me comprendrait pas, car sans doute elle est très croyante...

—Profondément, oui...

—Et moi, je ne le suis plus. C'est pourquoi je souffre bien plus! L'acte de sa fille a un sens pour elle... tandis que la conduite de Gilberte me paraît absurde et cruelle... Adieu!... Votre rencontre notre conversation m'ont épuisée... Il faut que j'aille retrouver ma maison vide... Je n'en puis plus! Encore une fois, ses yeux m'enveloppent d'un regard anxieux et compatissant:

—Je vous demande pardon de vous avoir ainsi retenue, madame, cédant à la douceur de parler d'elle.... Bientôt, je vais partir pour le Maroc. Voulez-vous me permettre d'aller vous dire adieu et m'informer si vous êtes mieux?

—Je ne suis pas malade, mais brisée par la vie... Le temps seul peut-être, rapprochera les fragments de mon coeur... Au revoir mon ami... Et merci de l'avoir tant aimée!

Il a voulu me mettre en voiture. Quel aspect avais-je donc pour l'effrayer ainsi? Sa sollicitude m'entourait, autant que s'il eût été mon fils. Peut-être, il avait deviné que je venais d'atteindre le summum du désespoir...

Il s'est incliné pour prendre congé. Quand il a relevé la tête, nos regards se sont rencontrés, confondus, dans le même souvenir...

Et je suis rentrée, torturée par cette résurrection du passé que me donnait d'elle une soif que rien ne pouvait plus apaiser. La vue de Bertrand de Maulnes avait jeté à terre ma chancelante énergie...

Et vaincue, je viens d'aller chercher son buvard, avec le journal qu'elle m'a laissé, ses lettres closes... Et dussé-je en mourir, je vais lire... pour revivre un moment avec elle!

. . . . . .

Un mois plus tard, 9 juillet.

Je crois que je viens d'être très malade...

Quelques jours? des semaines? Je n'en sais rien encore... J'ai eu la force d'écrire quelque fois voulu absolument le faire, pour rappeler mes souvenirs.

La crise a dû éclater dans la nuit où j'ai ouvert le buvard fermé... Un moment, j'ai perdu conscience de la réalité de ceux qui m'entouraient.... Dans ma fièvre, — et c'était divin! — j'ai retrouvé Gilberte. Elle était revenue près de moi. Elle me parlait. J'entendais sa voix, mais sa voix changée, me dire les mots aimants qui m'apaisaient...

Et puis, hier, il se meble, j'ai reconnu ma chambre où elle n'était pas. A travers les stores abaissés, le soleil filtrait. Je me souviens qu'un instant, inerte sur l'oreiller, je suis demeurée sans pensée, comme je l'avais tant souhaité, contemplant la flèche éblouissante qui traversait ma chambre. La fenêtre était ouverte; et un souffle chaud errait sur mon visage. J'ai eu vraiment quelques secondes de bien-être inconscient. Et puis, en tournant un peu la tête, j'ai aperçu, tricotant, au pied du lit, une femme en blouse blanche, coiffée d'un voile, — une infirmière... Alors une question a affleuré mon esprit.

—Que m'est-il donc arrivé? Où suis-je?

Brusquement, la lumière a jailli dans mon cerveau qui reprenait sa vie. J'étais chez moi... J'avais été malade... Une étrangère me soignait parce que Gilberte m'a délaissée. L'angoisse, si connue maintenant, m'a mordue au coeur mais une angoisse engourdie: sans doute, parce que je n'avais pas la force de sentir violemment...

J'ai dû cependant avoir une plainte; l'infirmière s'est levée et s'est approchée de mon lit, les prunelles attentives, — des prunelles d'indifférente, — juste au moment où, doucement, une portière était écartée et je voyais apparaître la silhouette élégante de Lili.

Ah! dans ma détresse, qu'il me semble bon d'apercevoir cette figure amie!

J'ai appelé:

—Lili!... Viens...

—Oh! tante chérie, vous allez mieux?... Que je suis donc contente!

Elle s'est penchée vers moi, d'un élan tendre, comme faisait Gilberte. J'ai senti autour de moi son parfum, le frôlement de son jeune corps sous la légère étoffe de sa robe, la fraîcheur de ses lèvres sur mon visage, sur mes mains qu'elle a gardées emprisonnées dans les siennes.

J'ai murmuré:

—Lili, j'ai donc été malade?

—Oui... un peu... tante. Vous étiez très fatiguée....

—Je le suis encore beaucoup... Mais c'était bon d'être malade... J'étais avec Gilberte qui était revenue... Elle me parlait... J'ai dû rêver cela...

Lili me regarde de ses yeux caressants.

—Vous n'avez pas rêvé, tante. Comme vous appelliez sans cesse Gilberte, je vous ai lu les lettres arrivées dès qu'elle vous a su souffrante...

—Mais, elle, n'est pas arrivée!

—Elle ne le pouvait pas... Et puis, pour ne pas l'inquiéter... inutilement... nous ne lui avons pas dit tout à fait que vous étiez... un peu... malade...

Elle parle doucement, avec précaution, comme si elle veillait aux mots qu'elle prononce... Je l'écoute, trop faible encore pour chercher à préciser rien... Vraiment, je suis devenue pareille à un bébé puisque je m'entends prier:

—Lili, ne me quitte pas.... C'est si horrible d'être seule!... Tu es ma seule enfant, maintenant que Gilberte m'a abandonnée!

—Oh! non, tante, elle ne vous a pas abandonnée! Son coeur ne vous quitte pas.

—Mais elle préfère son bonheur au mien...

Les enfants sont égoïstes... Tu verras cela un jour, Lili...

—Oui, je verrai cela, puisque...

Elle s'arrête. Sa fraîche figure devient plus rose encore... Et je comprends. Une jeune vie éclot en elle.

J'essaie de caresser les cheveux blonds.

—Heureuse petite femme!

—Oh! oui, tante, bien heureuse!... tellement, que je voudrais pouvoir donner à tous un pareil bonheur!... Du moins le bonheur sous la forme que chacun appelle...

—Alors...

Et sur mes lèvres, je sens passer l'ombre d'un sourire.

—Alors il est toujours "délicieux"!

—Oui, nous nous adorons... encore!

Malicieuse, elle a un rire léger qui entr'ouvre sa bouche d'amoureuse.

—Et j'en profite!... Lui aussi! Ici, nous sommes interrompues, de nouveau, la portière est relevée. Cette fois, c'est Roger qui entre. Ses yeux se fixent, très bons, sur moi.

—Eh bien, j'apprends que notre malade est en voie d'entière guérison! Tantôt, on mettra des fleurs dans sa chambre pour fêter la bonne nouvelle!

Tout en parlant, il a pris ma main, l'embrasse affectueusement et tâte mon pouls.

—Plus de fièvre... C'est parfait! Dans quelques jours, il ne paraîtra plus rien de ce malaise. Et pour en effacer les dernières traces, je vous emmènerai en voyage, madame...

Mon regard seul interroge... Je suis encore si lasse! Lili aussi est surprise.

—Je vous emmènerai voir quelqu'un qui nous attend! Impatiemment!

Sa voix a résonné avec un accent qui me fait tressaillir... Où donc veut-il m'emmener?

Un court silence... Puis il finit et ses yeux ont une douceur inaccoutumée:

—Je vous emmènerai voir notre "petite"... Ce sont les vacances le mois prochain et elle nous attend...

—Aller à elle!... Non! non... non! Je ne veux plus... jamais...

—Alors vous me laisserez partir seul?

—Vous ne partirez pas non plus!... Vous ne devez pas me laisser à votre tour... J'ai trop besoin de vous!

Il caresse mon front d'un geste calmant; ses yeux, à mon exclamation, ont eu un éclair de joie. Maintenant, j'en suis sûre, il m'aime, d'une autre manière, — mais autant qu'à l'aube de notre amour!

—Je ferai tout ce que vous voudrez, ma chérie. Ne vous agitez pas ainsi! Nous recauserons de ce voyage que mon vieux coeur désire très fort. Ce serait si bon de vivre un peu, de nouveau, auprès de "l'enfant".

Je secoue la tête.

—Et ensuite, il faudrait reprendre l'horrible existence sans elle?... Je mourrais, cette fois!

Il juge qu'à cette heure, mieux vaut ne pas insister. Il adresse une question à Lili et la conversation dévie; très brève, d'ailleurs. Tous deux craignent de me fatiguer; et, de plus, Lili s'aperçoit qu'il est l'heure du déjeuner. Et elle ne veut pas faire attendre le bien-aimé.

Vive, elle disparaît, tel un petit tourbillon clair et parfumé, promettant de revenir l'après-midi. Dans son baiser d'adieu, elle me murmure, toute vibrante, du bonheur plein les yeux:

—Tante, vous savez, l'amour, c'est encore plus exquis que je ne me le figurais!

16 juillet.

Mes forces reviennent... Et elles reviendraient plus vite encore si je n'étais tourmentée, par l'idée qui ne me quitte plus, du voyage où Roger veut m'entraîner. Lâchement, j'en redoute le lendemain...

Ce matin, il est entré dans ma chambre avec la lettre d'elle qu'il venait de recevoir. Et il m'a dit:

—Dans le courrier de Gilberte, il y a une lettre pour vous... Il faut, ma chérie, que vous la lisiez...

Est-ce l'autorité calme de sa voix?... Est-ce ma faiblesse actuelle?... Mon amour maternel ressuscité?... Le "Je ne veux pas" méchant n'est pas sorti de ma bouche. Sans un mot, j'ai tendu la main et pour la première fois, depuis quatre mois, j'ai, de toute mon âme, accueilli son âme.

Elle avait écrit:

"Maman, ma maman-amie bien-aimée, tu vas venir, n'est-ce pas?... Et, de nouveau, nous passerons des jours et des jours l'une près de l'autre, si heureuses d'être absolument unies que nous ne penserons à rien d'autre, conscientes que même la distance ne peut nous séparer.

"Viens! Tant de choses, nous avons à nous dire! Il faut, mère chérie, que tu voies de tout près ma nouvelle vie à laquelle ma pensée te mêle sans cesse.

"Viens, je t'en supplie, me dire que tu m'as pardonné d'avoir obéi à l'appel souverain auquel je ne pouvais résister, même pour l'amour de toi... Viens me donner le baiser que tu m'as refusé... Ton enfant t'attend et t'aime, toujours à toi,

"Ta Gilberte".

J'ai relevé la tête, avec l'impression de sortir d'un songe. Roger me regardait; et l'expression de ses yeux m'a bouleversée. Comment, absorbée par ma propre peine, n'avais-je pas encore remarqué combien il a changé? Ses cheveux maintenant sont tout blancs; et au repos, son masque sévère a quelque chose de si découragé!

UNE PAIRE d'AMIS

C'EST FACILE!

N'IMPORTE QUI POURRAIT FAIRE ÇA! -

VOYEZ LE "JINNY" DÉFIANT LA MORT EN BOUCLANT LA BOUCLE

CETTE SEMAINE AU THÉÂTRE

SI TA MÈRE SAIT QUE TU VAS RESTER ICI TOUTE LA NUIT, ÇA VA! MAINTENANT VOUS FERIEZ MIEUX D'ALLER VOUS COUCHER AVANT QUE LE BONHOMME SEPT HEURES ARRIVE! =

OUI MADAME, MAMAN M'A DIT QUE JE POURRAIS RESTER TOUTE LA NUIT À CONDITION DE NE PAS VOUS EMBARRASSER

IL N'EMBARRASSE PAS BEAUCOUP N'EST-CE PAS MAMAN? -

AS-TU DÉJÀ VU LE BONHOMME — SEPT — HEURES? =

LE SEUL BONHOMME SEPT HEURES QUE J'AI VU ÉTAIT UN NOMMÉ SALOI CHARBONNEAU, UN SOIR QUE NOUS ÉTIONS À JOUER IL A VOULU NOUS FAIRE PEUR, MAIS NOUS L'AVONS RECONNU PARCE QU'IL FAISAIT CLAIR DE LUNE.

JE PEUX FAIRE LA CULBUTE SI FACILEMENT QUE JE N'AI PAS BESOIN DE SABLE! REGARDE MOI BIEN EN FAIRE UNE!

UN PROFESSEUR NE POURRAIT PAS MÊME FAIRE MIEUX QUE ÇA!

BANG

ÇA C'EST UNE CULBUTE PAR EN ARRIÈRE. IL N'Y A QUE LES ATHLÈTES QUI PEUVENT FAIRE CELA!

TIENS, VOILÀ QUELQUE CHOSE DE DIFFICILE! JE MARCHE SUR MES MAINS! MÊME MAMAN NE POURRAIT FAIRE ÇA!

VOILÀ LA CHOSE LA PLUS DIFFICILE AU MONDE UN TOUR DE ROUE SUR UNE SEULE MAIN.

CES TOURS SONT BIEN BEAUX, MAIS ATTENDS DE ME VOIR EN FAIRE UN! EMPORTE MOI CETTE CHAISE! J'AI DÉJÀ VU QUELQU'UN FAIRE ÇA AU THÉÂTRE UNE FOIS!

LA CHOSE LA PLUS COMIQUE DE TOUTE CETTE AFFAIRE ET QU'ON PENSE QUE JE VAIS TOMBER MAIS ÇA, N'Y PENSEZ PAS! C'EST LÀ QUE JE VOUS TROMPE!

CRASH

LES AVENTURES DE TIMOTHÉE

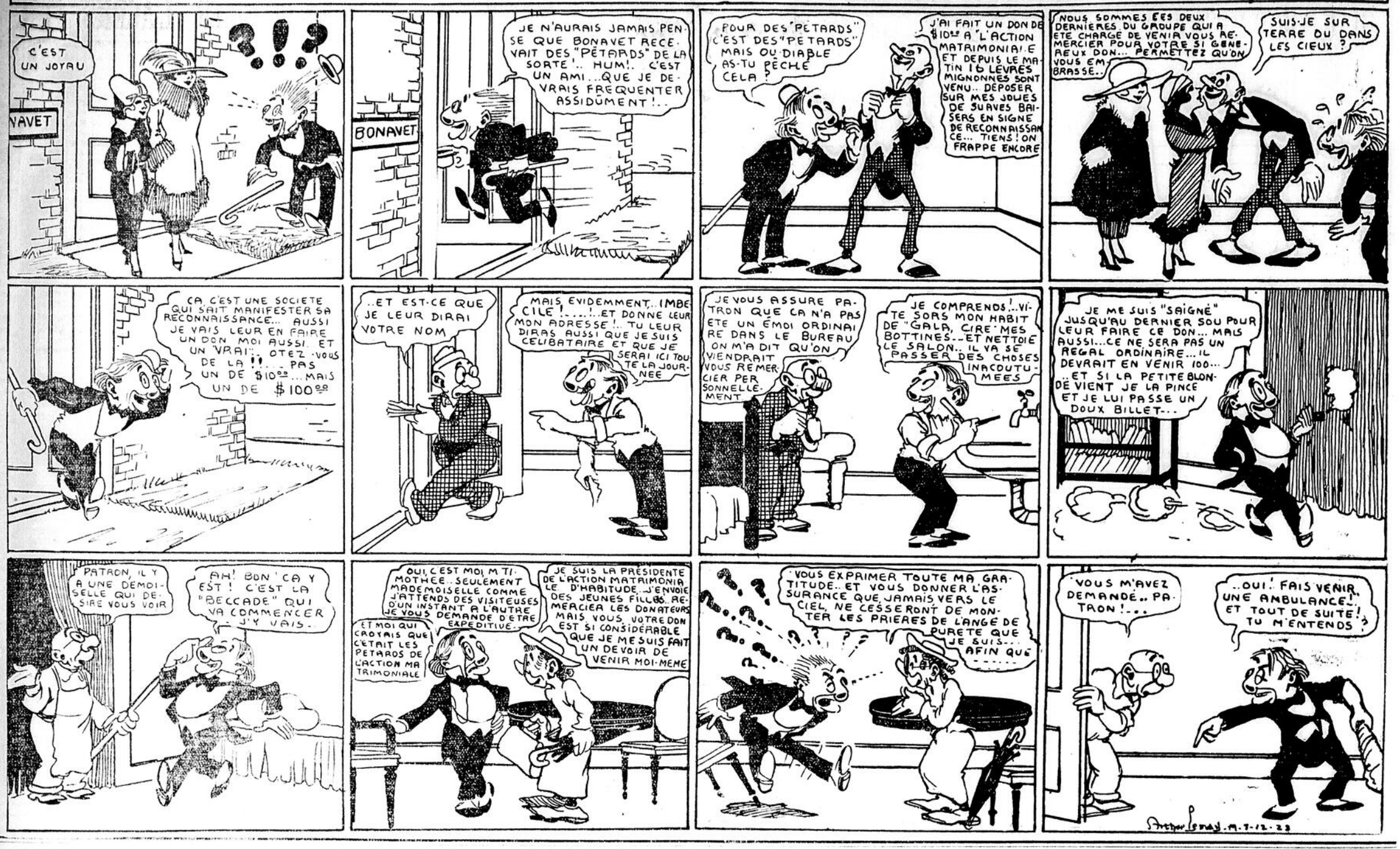

LES CAUSES CÉLÈBRES

LES PROCES DES PATRIOTES

Comment la troupe des insurgés de Châteauguay, se proposant d'aller prendre ou emprunter les armes des Sauvages de Caughnawaga, fut toute faite prisonnière par la tribu.

CARDINAL ET DUQUETTE

Jugés par un tribunal militaire avec dix autres rebelles et condamnés à mort. — Le gouverneur implacable.

Un des plus émouvants procès dans les annales de notre province, c'est celui que subirent vers la fin de 1838 Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquette et dix autres *patriotes* devant une cour martiale constituée par sir John Colborne à la suite du navrant échec du deuxième mouvement révolutionnaire.

Ceux qui comparaissaient devant ce tribunal extraordinaire n'étaient ou mieux ne pouvaient être des criminels que par l'artifice de lois arbitraires, dans le sens ordinaire des mots, c'étaient de braves jeunes gens, doux et simples, bons et généreux, et seulement rebelles à la persécution et à la tyrannie.

Joseph-Narcisse Cardinal était né à St-Constant, fils de cultivateur. Son père, lui découvrant des talents plus qu'ordinaires, et cédant à une ambition commune à tant de cultivateurs de notre époque, l'avait encouragé à rechercher une profession considérée alors — comme aujourd'hui — comme plus élevée que la profession du laboureur, et le jeune homme avait étudié à l'université, fait la nécessaire clériciture et avait été reçu notaire. En 1831, il s'était marié, de sorte que lorsque éclata l'insurrection en 1837, il était déjà père de quatre enfants. Il ne voulut point participer au premier soulèvement, déclarant que c'était une entreprise insensée et qu'aucun mouvement ne pouvait réussir sans l'aide des Américains. C'est parce qu'il comptait sur cette aide qu'il prêta son concours à la reprise du mouvement révolutionnaire en 1838. Cardinal avait alors trente ans.

Joseph Duquette, lui, était natif de Châteauguay et n'avait que juste vingt-un ans à l'époque de son procès. Et à cause de sa petite et frêle stature, on lui eut donné moins que son âge. Son père, qui tenait un commerce dans le village de Châteauguay, était mort lorsque le jeune homme sortait du collège, de sorte que le fils, devenu le soutien de sa mère et de ses trois soeurs cadettes, avaient été soudainement chargé des responsabilités d'un chef de famille. C'était un garçon doux, rangé, encore docile à l'autorité maternelle.

Châteauguay fut en 1838 un des plus ardents foyers de la rébellion. Les *patriotes* y avaient à leur tête Cardinal et Duquette, qui avaient pour les seconder Jean-Louis Thibert, Joseph L'Ecuyer, Léon ou Léandre Ducharme, François-Maurice Lepailleur et plusieurs autres, tous de Châteauguay, à l'exception de Ducharme, qui était de Montréal.

Dans le soulèvement dont l'ordre était lancé pour le 3 novembre, les *patriotes* de Châteauguay avaient pour tâche, après avoir fait prisonniers les bureaucrates de cette paroisse et les avoir désarmés, d'aller s'emparer des armes des Sauvages à Caughnawaga que l'on appelait à cette époque le Sault-St-Louis. De sorte que dans la soirée du samedi 3 novembre, des escouades de *patriotes* s'occupaient à cueillir les Anglais ou Ecossais loyaux où qu'ils se rencontrassent et principalement à leur domicile. Deux des arrestations qui furent faites méritent d'être racontées en en décrivant les circonstances parce que les deux hommes ainsi pris furent plus tard les principaux témoins à charge au procès. Le récit que nous en donnons est tiré de la déposition de ces deux hommes, de façon que s'il est sur quelque point erroné, c'est qu'on voulut le rendre aussi préjudiciable que possible aux insurgés.

John Lewis Grant habitait à Lachine, mais, par simple coïncidence ou autrement, il avait eu, le 3 novembre, l'idée d'aller faire une visite à son ami John MacDonald, marchand de Châteauguay. Il prit le bateau pour traverser le lac St-Louis, et, une fois à Châteauguay, parut oublier le but de son voyage car il s'attarda chez Mme Duquette, mère de Joseph Duquette, qui tenait une auberge. On ne sait combien de consommations il s'y fit servir, mais il paraît avéré qu'à une certaine heure, il était visiblement ivre. Et c'est alors que — suivant son récit — Joseph Duquette s'amena, à la tête d'une vingtaine ou d'une trentaine d'hommes armés et, lui mettant la main sur l'épaule, le fit prisonnier. Duquette le fit fouiller et lui enleva une paire de pistolets qu'il avait dans ses poches. Il le confia ensuite à la garde de gens armés, à qui il recommanda cependant de bien traiter le prisonnier.

Dans le même temps une autre escouade allait arrêter John McDonald qui raconta plus tard l'affaire de la manière suivante :

—Samedi soir, le 3, vers 10 heures, j'étais couché. Tout-à-coup, j'entendis un grand bruit au dehors, accompagné de nombreuses acclamations. Je me levai et je vis à travers la fenêtre une centaine d'hommes armés qui cernaient ma maison. Ils m'ordonnèrent de leur ouvrir. Je leur demandai ce qu'ils voulaient à cette heure indue. Jean-Louis Thibert répondit qu'ils allaient déclarer leur indépendance cette nuit-là. Je refusai d'ouvrir jusqu'à ce qu'ils m'eussent dit ce qu'ils voulaient. Jean-Louis Thibert répliqua : "Ouvrez, rendez-vous et je vous sauverai la vie; sinon, nous allons mettre le feu à votre propriété et la détruire". J'allai alors à la porte avec mon domestique qui me conseilla de résister, vu que nous avions un sabre et un fusil pour nous défendre. Je lui défendis de tirer, en lui représentant que nous ne pourrions résister à un aussi grand nombre. Je dis à mon domestique de se cacher sous le lit, et, s'il était possible, de mener mon cheval de l'autre côté de la rivière et d'informer M. Ellice que je venais d'être pris. J'ouvris la porte et un grand nombre d'hommes *présidés* par J.-L. Thibert se précipitèrent dans la maison. Il me suivit dans ma chambre à coucher et me somma de lui remettre mes armes. Je lui répondis que je n'avais que le fusil que je portais à la main. Mon domestique, en se cachant sous le lit, avait pris mon sabre avec lui. J.-L. Thibert m'enjoignit de m'habiller et de le suivre jusqu'à mon magasin où il m'ordonna de lui livrer toute la poudre et tout le plomb que j'y avais. Je lui donnai une boîte contenant 25 livres de poudre, et environ 50 à 60 livres de plomb. C'est tout ce que j'avais. Thibert, qui était armé d'un sabre, réclama d'autres armes. Je lui dis d'en chercher s'il en voulait d'autres. Des perquisitions furent faites de la cave au grenier; on ne trouva rien. Thibert me dit que si je voulais être tranquille, je ne serais pas attaché, mais il me prit par le bras pour marcher jusqu'au camp des rebelles, lequel était établi près du pont de Châteauguay.

C'est aussi MacDonald qui raconta plus tard comment fut opérée l'arrestation d'un nommé McLean, pendant qu'on le conduisait, avec d'autres prisonniers cueillis en cours de route, au camp des patriotes.

McLean, entendant venir les insurgés, s'était prudemment caché dans la cheminée laissant à sa femme le soin de se débrouiller. Thibert demanda à la femme où était son mari; elle répondit qu'elle n'en savait rien. Thibert, qui savait probablement que McLean était dans la maison, ordonna à un de ses hommes d'allumer une chandelle et d'aller mettre le feu à la grange si McLean ne se montrait pas. Et à ce moment, MacDonald, qu'on emmenait comme prisonnier, "conjura Mme McLean de ne pas laisser brûler sa grange, mais de dévoiler plutôt où était son mari". Il répugnait sans doute à cette femme de dénoncer son mari, de sorte qu'elle fit seulement un signe vers la cheminée, et c'est MacDonald qui invita McLean à sortir de sa cachette qui était maintenant connue.

De chez McLean, Thibert envoya en avant de sa troupe MacDonald, qui frappait aux portes ou aux fenêtres et conseillait aux gens de se rendre.

—:o:—

Cette première partie de leur tâche accomplie, les *patriotes* de Châteauguay, au nombre d'environ une centaine, dont peut-être une trentaine armés de fusils, et les autres de sabres, de piques, quelques-uns seulement de bâtons, s'engagèrent pendant qu'il faisait encore nuit sur la route de Caughnawaga. Ils ne formait pas beaucoup une troupe de martiale allure, surtout lorsque le chemin était mauvais, car Cardinal, qui les accompagna jusqu'au bois proche du village du Sault, avait dès le départ donné l'ordre de marcher en colonne lorsque le chemin serait beau, et de se former en pelotons plus ou moins irréguliers lorsque la route serait désavantageuse.

La troupe arriva en tout cas avant le point du jour au bois proche de Caughnawaga où elle resta dissimulée jusqu'au lever du soleil. Et sur le matin, une femme indienne étant allée au bois vint tout effarée rapporter au village que le bois était plein de rebelles. Les chefs envoyèrent un courrier vérifier ses dires et le conseil des chefs, après une courte délibération arrêta son plan d'action.

Comme on était au dimanche, beaucoup de membres de la tribu étaient déjà réunis à l'église. On les en fit sortir et on les ressembla en armes autour du mai. Puis un certain nombre d'Indiens furent envoyés sans armes à la rencontre des Canadiens afin de les induire à s'avancer jusque dans le village. A la chapelle du bois, ces Sauvages rencontrèrent tout d'abord François-Maurice Lepailleur avec un compagnon qui, à l'approche des Indiens, prit la fuite pour aller avertir la troupe. Lepailleur avait sur l'épaule un sac à plomb, et, lorsque les Sauvages voulurent le lui enlever, il brandit un pistolet dont les Peaux-Rouges réussirent à s'emparer. Lepailleur était prisonnier des Sauvages lorsque les insurgés accoururent et allaient faire un mauvais parti aux Indiens, mais Lepailleur les apaisa.

Lepailleur, s'adressant alors à l'un des Sauvages, Ignace Delille, ou de son nom indien Kaneratahere, qu'il connaissait, exposa le dessein des patriotes et dit :

—Ne craignez pas, Ignace; nous ne vous ferons pas de mal. Prêtez-nous vos armes; vous en serez bien payés et nous vous en passerons un écrit.

—Je ne suis pas le maître, répliqua humblement Delille, faisant le jeu qui lui avait été commandé. Il faudra que vous veniez consulter les chefs eux-mêmes.

—Ce sera bien, reprit Lepailleur; vous pourrez nous interpréter et user de votre influence pour nous. Si le gouvernement n'est pas content, nous vous protègerons.

Ce fut toute la troupe d'insurgés qui s'avança dans le village, mais lorsque la proposition fut transmise aux chefs, ils répondirent qu'ils ne livreraient leur armes qu'avec la dernière goutte de leur sang. Et rapidement, les insurgés furent entourés par les Indiens armés qui tenaient leurs fusils pointés sur eux, prêts à faire feu. Sauf quelques-uns qui s'enfuirent, les rebelles furent ainsi tous faits prisonniers, et Ignace Delille dit Kaneratahere fut envoyé à Montréal avertir le gouvernement de ce qui s'était passé et prévenir les Dragons de Lachine de se tenir prêts pour les emmener en ville. Cardinal et Duquette furent arrêtés un peu plus tard dans le village.

—:o:—

La cour martiale fut constituée le 27 novembre. Elle étarit présidée par le major-général John Clitheroe et composée de quinze des principaux officiers des régiments anglais venus au pays pour réprimer l'insurrection. Dans son livre *Les Patriotes*, le sénateur David dit qu'il y avait parmi ces juges improvisés "des jeunes gens peu en état d'apprécier la gravité de leur devoir et les responsabilités de leur position. Leur conduite pendant les procès manquait aussi de la dignité qui sied à un tribunal. On assure que plusieurs s'amusèrent à faire au crayon sur des morceaux de papier qu'ils se passaient en riant des échafauds où l'on voyait suspendus les malheureux qui subissaient leur procès devant eux". Les avocats de la Couronne, ou les juges-avocats, ainsi qu'on les désignait, étaient l'hon. Dominique Mondelet, Charles Dewey Day et le capitaine Edward Muller, du 2e bataillon des Royaux.

Devant le tribunal ainsi constitué, et en présence d'un grand public presque tout anglais et hostile, furent traduits le 28 novembre, pour subir ensemble leur procès, Joseph-Narcisse Cardinal, Joseph Duquette, Joseph L'Ecuyer, Jean-Louis Thibert, Jean-Marie Thibert, Léon ou Léandre Ducharme, Joseph Guimond, Louis Guimond dit Dussault autrement nommé Blanc Dussault, Edouard Thérien, Antoine Côté, François-Maurice Lepailleur et Louis Lesiége autrement nommé Louis Lesage dit Laviolette, tous accusés de haute trahison. Ils avaient pour défenseurs Pierre Moreau et Lewis Thomas Drummond.

Le procès dura jusqu'au 6 décembre. La sentence, préalablement approuvée par le gouverneur, fut peu de temps après annoncée: Edouard Thérien et Louis Leciége étarent remis en liberté; les dix autres accusés étaient jugés coupables et condamnés à mort. La sentence ne fut cependant exécutée que dans le cas de Cardinal et de Duquette.

Toutes les démarches tentées pour les sauver furent vaines. Mme Cardinal, croyant qu'une femme serait plus sensible à sa peine, avait adressé à lady Colborne, femme du gouverneur, un touchant appel qui resta sans réponse. La mère de Duquette alla à Québec implorer le gouverneur d'épargner son fils, mais n'eut pas plus de succès.

Les Sauvages du Sault St-Louis eux-mêmes intercédèrent en faveur des condamnés en adressant au gouverneur la requête suivante :

"A Son Excellence Sir John Colborne. Gouverneur-Général, etc.

"La pétition des soussignés sauvages du Sault St-Louis expose humblement :

"Que nous avons ressenti une profonde douleur en apprenant que notre Père avait résolu de mettre à mort deux des prisonniers que nous avons faits, Joseph-N. Cardinal et Joseph Duquette. Nous venons donc à notre Père pour le supplier d'épargner la vie de ces hommes infortunés. Il ne nous ont fait aucun mal. Ils n'ont pas trempé leurs mains dans le sang de leurs frères. Pourquoi répandre le leur ? S'il doit y avoir des victimes, il y en a d'autres que ces malheureux, qui sont mille fois plus coupables qu'eux. La femme et les enfants de l'un, la vieille mère de l'autre, joignent leurs larmes à notre voix pour implorer votre miséricorde. Les services que nous avons rendus à Sa Majesté, ceux qu'elle attend encore de nous et que nous n'hésiterons pas à lui donner à l'occasion, nous portent à croire que cette prière trouvera le chemin du coeur de Votre Excellence.

"Et nous ne cesserons de prier le Grand-Esprit, et de lui demander la gloire pour notre Père, sa conservation et le bonheur pour ses enfants. Sault St-Louis, 20 décembre 1838".

Cardinal et Duquette furent exécutés le 21 décembre. L'exécution de Duquette fut marquée d'un incident tragique. La corde, mal ajustée, s'étant dérangée, on vit le corps du supplicié osciller violemment et frapper la charpente de l'échafaud. Le bourreau, troublé, ne savait comment réparer sa maladresse. Des voix, dit-on, retentirent dans la foule :

—Grâce ! Grâce !

Le bourreau saisit la corde, hissa de nouveau Duquette sur l'échafaud et recommença l'exécution, cette fois avec succès.

François-Maurice Lepailleur échappa de près à l'échafaud et fut déporté en Australie d'où il revint après cinq ans d'exil. Il s'établit à Montréal et épousa quelque temps après la veuve de son malheureux ami Cardinal.

LES ESPIEGLERIES DE TI-JEAN LAROUPIE

Par Gene Byrnes

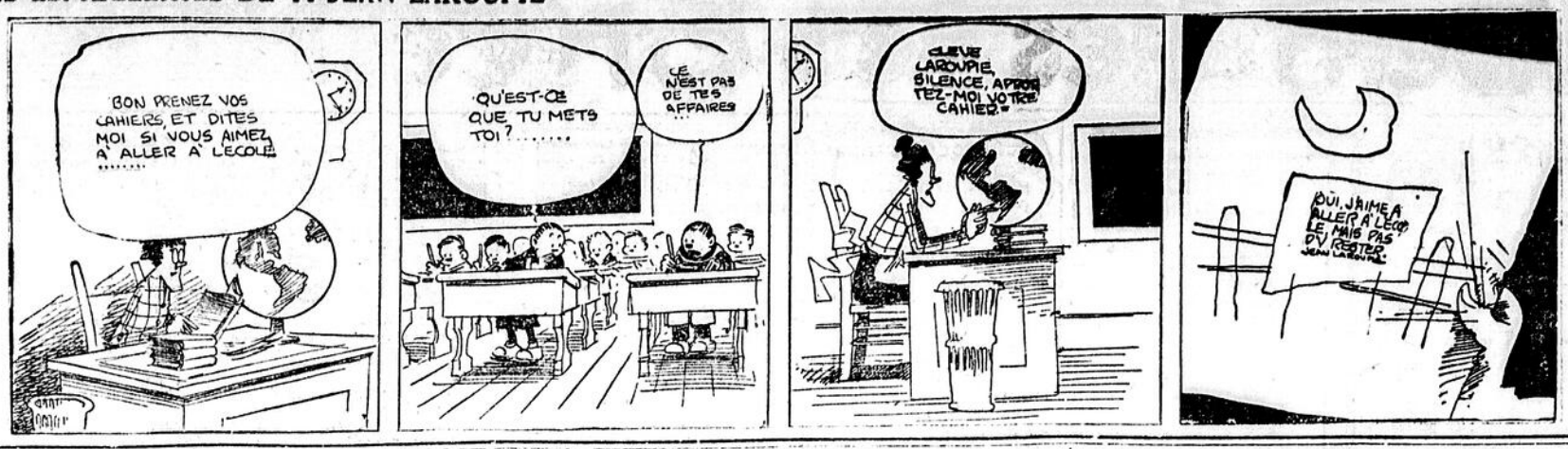

Le JEU de DAMES

LES DAMIERS DE MONTREAL

Le Damier Saint-Henri, 120 rue Rose-de-Lima.
Le Damier Maisonneuve, 2652 Ontario Est.
Le Damier Delorimier, 1161 rue Mont-Royal.
Le Damier Villeray, 806 Villeray.
Le Damier National, 80 rue Cherrier.
Le Damier Champlain, 43 rue Du-Le Damier Sacré-Cœur, 521 rue Maisonneuve.
Le Damier Social Sainte-Marie, 1139 rue Ste-Catherine Est.
Le Damier Turcot, Village Turcot.

LE PAIRAGE DE DEMAIN
CLASSE A

Saint-Henri vs National.
Social Sainte-Marie vs Social Delorimier.
Maisonneuve au repos.

PROBLEME FRANCAIS NO 339

Dédié à M. Charles Poisson, Sainte-Sophie de Lévrard.
U. Taillefer, Par M. O.Nfgfamthirthr
Par U. Larocque et O. Taillefer.

Noires, 4 pièces, 2 dames.

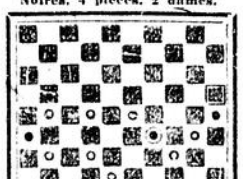

Blanches 11 pièces
Les blanches jouent et gagnent.

PROBLEME FRANCAIS NO 340

Par M. S. A. des P.
Noires 6 pièces.

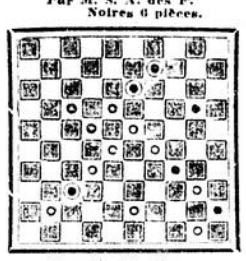

Blanches 11 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

PROBLEME FRANCAIS NO 341

Fantaisie
Par M. Arthur Poirier, Verdun P.Q.
Noires 6 pièces

Blanches 9 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

CLASSE B

Saint-Henri vs Social Sainte-Marie.
Villeray vs Social Delorimier.
Maisonneuve au repos.

A M. Joseph Bélanger, L. Boyer — Problèmes reçus. — Merci.

Toutes communications doivent nous être adressées au commencement de chaque semaine à la "PATRIE" ou à 1253 St-Denis. L'on peut communiquer avec nous à tous les soirs de la semaine à St-Louis 9760w.

PROBLEME CANADIEN NO 1154

Par M. Nap Brochu, Lévis, P. Q.
Noires 9 pièces, 3 dames

Blanches 15 jouent et gagnent

PROBLEME CANADIEN NO 1155

Par M. R. Samson, Charette, P. Q.
Noires 11 pièces.

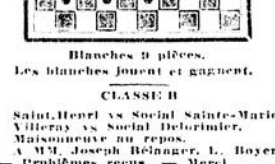

Blanches 11 pièces.

A M. L. P.—Oui vous avez raison de dire qu'il y a des gens qui cherchent à se faire passer pour sincères. Mais peu sincères en action, ils font le bien aussi mal qu'il sont assurés d'en constater d'avance tous les effets pernicieux en rapport avec leur travail silencieux de désorganisation.

Ce sont des égarés que vous pourriez plaindre plutôt.

A M. J. C.—Aucune nouvelle. Nous vous écrirons.

PROBLEME CANADIEN NO 1156

Par M. L. O. Landry, Montréal.
Noires 12 pièces.

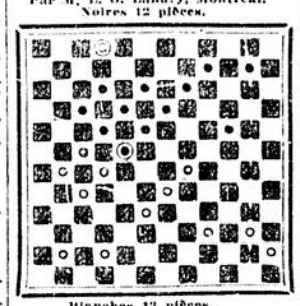

Blanches 13 pièces.
Les blanches jouent et gagnent.

PROBEME CANADIEN NO 1157

Amicalement inscrit à M. E. St-Maurice, père.
Par M. Charles Poisson
Noires 13 pièces 2 dames

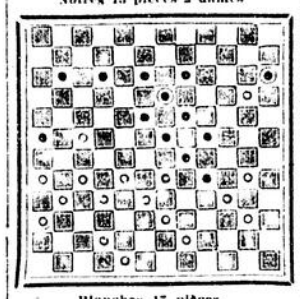

Blanches 17 pièces
Les blanches jouent et gagnent.

PROBLEME CANADIEN NO 1158

Par U. Larocque et O. Taillefer.
Noires 12 pièces.

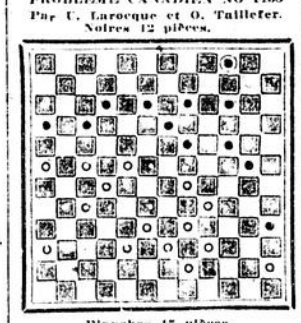

Blanches 15 pièces
Les blanches jouent et gagnent.

Une rumeur persistante veut — que l'exemple que donnent en ce moment-ci MM. René Dussault et Alfred Brendron — de jouer des petits matchs où l'on fait parler un peu les intérêts de son gousset, soit suivi par plusieurs vieux ex-champions — qui engageraient la lutte contre la jeune école. Après que les fêtes du nouvel an, seront passées. C'est cela! sachons tous ensemble créer le plus d'intérêt possible dans le monde du damier, afin de démontrer à ceux qui voudraient apprendre notre jeu, toute la force, l'enthousiasme, la la cause damique dans le monde.

Assez souvent, ces petits événements damiques qui passent de temps à autre, et jugés du peu d'importance en eux-mêmes en suscitent

LA REVUE DES EVENEMENTS DAMIQUES DE L'ANNEE 1923

A la lumière des faits et gestes de tous joueurs de dames de bonne foi, quels sont les événements les plus marquants qui se sont déroulés au cours de l'année 1923? De l'aveu de tous, l'événement qui a le plus frappé l'esprit des joueurs de dames —sans en excepter un seul— serait d'oublier le geste philanthropique des propriétaires de la "Patrie", puisant à larges mains dans leur trésor, les fonds nécessaires à assurer la réussite de la rencontre Europe-Amérique, contribuant par là à faire progresser la cause damique dans l'univers. Ce geste a fourni l'occasion à un de nos compatriotes, de faire valoir son talent de damiste invincible lorsqu'il fut mis en face du plus redoutable joueur de dames que l'Europe pouvait déléguer pour prendre part au grand tournoi qui eut lieu à Montréal et dont le but avoué d'avance par les organisateurs des deux côtés de l'océan était d'assurer l'établissement d'un championnat mondial.

Le résultat de ce geste n'a pas été seulement de placer un des nôtres à la tête de notre jeu, mais il a contribué à sceller une fois pour toutes, l'union la plus parfaite entre les joueurs de dames de l'Europe et ceux de l'Amérique. Il y eut un grand moment d'arrêt où l'esprit des joueurs de dames de l'Amérique n'était pas suffisamment convaincu de la nécessité d'établir un championnat mondial pour notre jeu. D'autres ont cru, que l'établissement d'un championnat des joueurs de dames du monde s'était d'accord avec les aspirations du vieux monde damique de l'Europe qui le désirait et l'appelait de tous ses vœux depuis [illegible] grand nombre d'années. Ce désir a trouvé de l'écho à Montréal. Nous dire que le destin qui était marqué pour le plein épanouissement de notre beau jeu national, qu'il n'est pas venu à son heure. Toujours par le même geste, aujourd'hui, des relations existent entre le Vieux et le nouveau mondes.

Ces grands avantages sont la résultante de la rencontre Springer-Beauregard. Or plus que tout autre, c'est le monde damique de l'Amérique qui a le plus bénéficié de cette rencontre. Puisque de fait c'est M. Willie Beauregard qui est le premier champion des joueurs de dames du monde, [illegible] les joueurs de dames de notre hémisphère peuvent-ils oublier le bien qu'a produit le geste de la "Patrie"? Refuser de le reconnaître aujourd'hui, c'est autant éloigner et bannir à jamais les générosités d'autres pour plus tard, qui seraient taxées d'oublier l'exemple donné par la "Patrie".

Banissons et écartons de l'esprit des joueurs de dames du monde, à présent que nous ne formons qu'une seule et même famille damique, tout esprit d'intérêt, d'égoïsme pernicieux, qui pourrait, né des ambitions mal placées, se mettre en travers de la marche progressive que la rencontre Springer-Beauregard a assurée à l'avancement de la cause damique que nous défendons tous.

Et l'événement damique d'une très haute importance qui se place en second, c'est bien la traditionnelle rencontre ainsi qu'il faut l'appeler, puisqu'on l'a établie depuis quelques années, et qu'elle a toujours depuis suivi son cours. Nous voulons parler de la rencontre des six meilleurs joueurs de dames canadiens contre les six meilleurs joueurs de dames des Etats-Unis.

Sans doute qu'à présent les joueurs de dames de l'Amérique ont un point de repaire pour se reconnaître, c'est-à-dire un trait d'union qui les unit aux joueurs de dames de l'Europe; ils en profiteront; ils n'épargneront rien pour établir des relations de plus en plus étroites et cordiales avec eux. Espérons que dans ces efforts que le cœur de nos amis, joueurs de dames de l'Europe, battra à l'unisson de ceux des joueurs de dames de l'Amérique. Et si de part et d'autre, les joueurs de dames des deux continents savent ne faire qu'un seul et même cœur. Et s'ils savent bien se pénétrer par l'esprit que c'est l'union qui fait la force — s'ils savent bien s'entendre et se comprendre, la mission de ceux des joueurs de dames qui sont appelés à diriger les intérêts damiques dans le monde — sera d'autant plus facile à remplir qu'elle sera féconde en œuvre de progrès pour le bien de la cause. — Et s'inspirant toujours des plus nobles sentiments qui peuvent nous faire monter, nous deviendrons tous des soldats, animés d'un égal souci — courant et marchant à la conquête de nouveaux lauriers — afin d'assurer longue vie à la cause qui nous est chère à plus d'un titre. Que les joueurs de dames du monde entier sachent que c'est par l'union des cœurs, que la bonne entente règnera. Comme c'est par des principes sains et honnêtes qu'elle peut être prêchée par les apôtres de notre jeu; ils arriveront à s'attirer le respect des jeunes générations de joueurs de dames. Dans mes rapports quotidiens entre le monde damique de l'Amérique, ainsi pour les échanges de vues traitant de sujets qui peuvent intéresser le mouvement du jeu de dames dans le monde — on ne doit pas le faire en tenant compte des intérêt particuliers, de groupes de joueurs de dames épars à travers le monde. Il faut que la politique des joueurs de dames du monde, soit faite sans aigreur comme sans magie, cherchant surtout à égarer, mystifier et empoisonner l'opinion publique — à la seule fin de faire des dupes. — N'égarons pas notre raison dans des voies où l'honnêteté ne se trouvera plus. Fidèles à ses grands beauté, la vitalité du mouvement damique dans le monde.

L.-O. MAILLE.

A M. Léon-T. — Ne temporisez pas; ne remettez pas à demain, ce que vous pourriez faire aujourd'hui. Malgré que ce dicton soit vieux comme le monde, il est encore applicable de nos jours. Il reste vous ne gagnerez rien à tirer de l'arrière.

A M. R. P. L. (Manitoba): —Sans doute qu'il nous fera plaisir de publier vos ouvrages dans notre colonne. Vous désirez avoir certains renseignements concernant les règlements de notre jeu. Veuillez croire, cher monsieur, qu'il nous fera plaisir de vous les communiquer le plus rapidement possible. De plus vous nous informerez s'il y a plusieurs joueurs de dames dans le Manitoba. Mais permettez-nous de vous donner un conseil, bien entendu si vous pouvez le mettre en pratique. Savoir, que si le nombre de joueurs de dames qui demeurent dans votre localité est assez considérable pour vous former en cercle. C'est d'après moi, monsieur, le seul moyen de maintenir votre enthousiasme et votre attachement au jeu. Vous nous inviterez à aller vous visiter. Oh! monsieur! Si nous étions oiseau"!

ECHO DU MATCH CHAMPIONNAT MONDIAL SPRINGER-BEAUREGARD

HOLYOKE, 14. — Jamais dans l'histoire, un match, soit au jeu canadien ou au jeu français, avait créé autant portance. En France on comptait d'enthousiasme et n'avait autant d'intérêt. Springer, [illegible] ici sous ces auspices, étaient fixés sur Beauregard, qui lui-même, humble et modeste, gardait son sang-froid et s'exprimait dans ce simple commentaire: "Si Springer espère en sortir vainqueur il aura besoin de jouer!"

Enfin le résultat est de l'histoire, le vaincu a déclaré franchement que le meilleur joueur avait gagné, et que jamais il avait rencontré un adversaire dont la stratégie et la connaissance du jeu se faisait voir de si loin, et dont l'endurance était si remarquable.

De ce concours on a vu réfléter l'éclyat d'un titre nouveau au firmament du sport, proclamer à la face de l'univers son importance, sa vitalité et ses bienfaits. Quel honneur! Champion du monde! et en plus distinctement unique par le fait qu'il est le premier dans l'histoire qui a été reconnu et proclamé le détenteur officiel de ce titre.

Beauregard a été honoré et fêté à Montréal, il en fut de même à Holyoke, et toujours modeste comme on le connaît, il nous dit tous humblement: "J'ai fait mon possible".

Le Cercle Rochambeau qui depuis des années donne son support moral et financier au jeu de dames et surtout à notre champion Beauregard, voulant lui exprimer davantage l'estime qu'il entretient pour lui le déclare membre honoraire et sa photographie sera sur ses murs, et avec inscription propice, afin qu'à l'avenir on se rappelle cet exploit. Ce sera un bon exemple à la jeunesse, que par la persévérance il est possible de réussir à atteindre son but.

SOLUTIONS DES PROBLEMES PARUS VENDREDI LE 7 DECEMBRE 1923

PROBLEME FRANÇAIS No 336

BLANCHES	NOIRES
43 à 38	15 à 24
35 à 30	24 à 35
44 à 39	35 à 33
32 à 28	23 à 43
48 à 17	12 à 30
25 à 23 gag.	

PROBLEME FRANÇAIS No 337

BLANCHES	NOIRES
31 à 30	45 à 43
38 à 33	29 à 38
37 à 31	19 à 35
21 à 16	12 à 32
41 à 37	32 à 41
21 à 32	38 à 27
28 à 21	30 à 27
49 à 38..	35 à 32
40 à 10	15 à 4
25 à 23 gag.	

PROBLEME FRANÇAIS No 338

28 à 23; 30 à 33; 37 à 31; 47 à 41; 20 à 24; 24 à 31.

PROBLEME CANADIEN No 1149

BLANCS:— 00 à 33; 19 à 13; 38 à 32; 31 à 25; 40 à 34; 44 à 37; 37 à 31 gagne.

PROBLEME CANADIEN No 1150

47 à 41	36 à 47
48 à 41	47 à 36
46 à 40	34 à 47
36 à 49	43 à 07
33 à 27	21 à 34
58 à 52	59 à 46
28 à 6	07 à 17
6 à 23	

PROBLEME CANADIEN No 1151

BLANCHES: — 32 à 38; 30 à 33; 38 à 49; 31 à 40; 40 à 3; 36 à 23; 3 à 723 gagnent.

PROBLEME CANADIEN No 1152

BLANCHES	NOIRES
45 à 39	34 à 45
40 à 39	45 à 34
41 à 35	29 à 40
37 à 31	20 à 50
54 à 45	50 à 39
31 à 25	19 à 45
58 à 51	45 à 47
42 à 36	30 à 41
48 à 11	17 à 4
53 à 5 gag..	

PROBLEME CANADIEN No 1153

71 à 65; 62 à 56; 63 à 58; 41 à 30; 52 à 46; 12 à 5; 5 à 31; 31 à 70 gag.

LES TAUX DE PEAGE SUR LE PONT DORION

Liste officielle que vient de sanctionner le gouvernemnt provincial.

L'arrêté.

QUEBEC 20 (Du correspondant de la "Patrie"). — Comme la "Patrie" l'a annoncé, jeudi, le gouvernement vient de fixer les taux de péage sur le pont de l'île Perrot. L'arrêté en conseil adopté jeudi et sanctionné peu après par S. H. le lieutenant-gouverneur vient d'être proclamé à l'officiel. Le tarif établi sur le pont est le suivant:

Classe 1.—Voyageurs ou passagers:
a. Pour toute personne adultes ou enfants de plus de 5 ans, à pied ou à cheval ou en voiture ou sur bicyclteie, tandem, tricicle ou véhicules semblables dirigés par une ou plusieurs personnes.
Billet simple (billet blanc) .. 0.05
Série de 8 billets (billet blanc). 0.25
Enfant au-dessous de 5 ans, gratis.
Classe 2.—Voitures à traction animale:
a. Voitures à passagers ou à marchandises. (Le tarif comprend aussi le passage du conducteur)
Traînées par 1 animal (billet rouge) .. 0.15
Traînées par 2 animaux (billet rouge) .. 0.25
b. Voitures désservoir à l'huile, gazoline ou pétrole.
Traînées par 1 animal (billet rouge) .. 0.40
Traînées par 2 animaux (billet rouge) .. 0.60
Note.—Si plus de deux animaux sont attelés aux voitures de la catégorie a et b, il sera chargé pour chaque animal en plus (billet bleu) .. 0.10
c. Voitures traînées par un ou plusieurs chiens ou chèvres.
Par voiture, y compris le passage du conducteur (billet rouge) .. 0.10
Classe 3.—Voitures à bras, tells que brouettes et celles utilisées par les ramasseurs de guenilles, aiguiseurs de couteaux, etc.
Par voiture, y compris le passage de la personne en charge billet rouge) .. 0.10
Les voitures de bébé gratis, la personne en charge sujette au tarif des voyageurs.
Classe 4.—Véhicules-moteurs:
a. Motocyclette (y compris personne en charge) billet vert .. 0.15
b. Automobiles d'une capacité dite de pas plus de 7 passagers assis, billet simple (y compris conducteur) billet vert .. 0.25
Série de 10 billets non "transférables" bons pour un mois (vert) .. 2.00
Série de 20 billets non "transférables" bons pour un mois (vert) .. 3.00
Série de 50 billets non "transférables" bons pour 3 mois (vert) .. 5.00
Les billets de ces dernières catégories ne sont bons que pour le passage simple de l'automobile et de la personne en charge. Toute autre personne occupant ladite voiture automobile doit payer le tarif des voyageurs.
c. Autobus ou camions convertis temporairement ou permanemment pour transport de plus de 7 personnes
Passage du chauffeur compris billet vert) .. 0.60
Chaque passager à bord doit payer le tarif des voyageurs
d. Camions à marchandise (passage du chauffeur compris)
d'une capacité de:
1 tonne et moins, billet simple (Billet jaune) .. 0.25
Plus d'une tonne et pas plus que 2. Billet simple (billet jaune) .. 0.40
Plus de 2 tonnes et pas plus que 4. (Billet simple (Billet jaune) .. 0.60
Plus de 4 tonnes et pas plus que 5. Billet simple (Billet jaune) .. 0.90
Plus de 5 tonnes et pas plus que 10. Billet simple (Billet jaune) 1.40
Plus de 10 tonnes et pas plus que 15. Billet simple (Billet jaune) .. 2.00
e. Tracteurs ou voitures à la remorque non destinés aux passagers
D'une capacité de:
1 tonne et moins. Billet simple (Billet brun) .. 0.20
Plus de 1 tonne et pas plus que 2. Billet simple (Billet brun) .. 0.30
Plus de 2 tonnes et pas plus que 4. Billet simple (Billet brun) .. 0.45
Plus de 4 tonnes et pas plus que 5. Billet simple (Billet brun) .. 0.70
Plus de 5 tonnes et pas plus que 10. Billet simple (Billet brun) 1.10
Plus de 10 tonnes et pas plus que 15. (Billet simple (Billet brun) .. 1.60
La capacité des camions et voitures à la remorque doit être clairement indiquée sur les voitures et aucune voiture d'un poids total de plus de 20 tonnes (y compris la remorque) ne doit circuler sur ce pont.
Classe 5.—Animaux à pied ou en voiture (Billet bleu):
Chevaux, ânes ou mulets par tête .. 0.10
Vaches, boeufs ou taureaux par tête .. 0.08
Moutons, veaux, cochons par tête .. 0.02

L'ALCOOL ENTRE A FLOTS DANS LES PORTS DES E.-U.

Une flotte de contrebandiers comprenant vingt-deux navires se tient à la hauteur du port de New-York depuis hier.

LA GENDARMERIE IMPUISSANTE

NEW-YORK, 20. (Presse Associée) — Il y a 22 navires chargés de liqueurs à la hauteur du port de New-York. Leur cargaison est évaluée à $5,000,000. Les douaniers ont publié les noms de ces navires. La plupart sont anglais.

SYRACUSE, 20. (Presse Associée) — Une cargaison de bière canadienne évaluée à $75,000 aux prix de contrebande aurait été déchargée durant la nuit près d'Oswego et transportée en camions automobiles au centre de l'Etat. Un camion contenant vingt-quatre barils de bière a été saisi sur la frontière des comtés d'Oswego-Onondago. Trois autres camions ont réussi à se sauver grâce à une panne de l'auto transportant des agents fédéraux.

MALONE, N.-Y., 20. (Presse associéc) — La "boisson pour les fêtes" entre aux Etats-Unis par torrents. On la canalise vers New-York, Syracuse, Utica, Albany et autres villes. Jamais on ne vit pareille importation de spiritueux sur la frontière de l'Etat de New-York. Les agents de la prohibition sont impuissants. Ils l'avouent eux-mêmes. Leur nombre est trop restreint pour garder une frontière aussi longue, dont une bonne partie n'est que faiblement peuplée.

Sur la frontière nord-est des comtés de Jefferson, St. Lawrence, Franklin et Clinton, de Cap Vincent, sur le lac Ontario, à Rouses Point, sur le lac Champlain, frontière de près de 300 milles, il y a moins de 125 sentinelles. La majeure partie de cette boisson est transportée en automobile, mais sur la frontière septentrionale des comtés de St. Lawrence et de Jefferson, elle est transportée par eau durant la nuit et des automobiles la reçoivent sur la rive.

On dit que les Indiens de la réserve de S.-Régis sont les contrebandiers le plus actifs.

Pour donner une idée de la tâche des agents, il suffit de dire qu'il y a 23 chemins qui conduisent du Canada au comté de Franklin et que sur ces chemins il n'y a que trois ports d'entrée. La plupart des contrebandiers choisissent les chemins peu fréquentés. Et les chemins sont très beaux actuellement.

Les contrebandiers sont d'une audace plus grande à l'approche des fêtes et semblent avoir une sorte d'organisation. On a remarqué qu'ils avalent un système de signaux de nuit. Ils ont des garages ici et là dans les Adirondacks, dans des endroits cachés.

Ils auraient même un camp près d'Ayres, comté de Franklin, où ils se reposent de leur périlleuse occupation. Des cabanes de chasseurs abondonnées ont été meublées. Quelques chemins conduisent maintenant à "Poke O'Moonshine Mountain," dans le comté d'Essex. Des alambics ont été confisqués à cet endroit.

Cette boisson est liquidée dans les grandes villes où les contrebandiers peuvent obtenir la jolie somme. La majeure partie de cette boisson est vendue d'avance. Parfois les contrebandiers ordinairement armés osent traverser la frontière en plein jour. Mais le plus souvent ils profitent de la nuit. Un éclaireur les précède. Quand ils sont suivis de près par quelque gendarme à cheval ou agent cycliste, ils abandonnent automobiles et boissons et prennent le bois. Plus de cent automobiles ont été ainsi saisis à Malone seulement. On vend ces autos à l'enchère. Plusieurs sont des autos volés.

Les 58 hommes de cavalerie commandés par le capitaine Broadfield ne connaissent pas de repos. Ils coopèrent avec les agents fédéraux. Ces derniers ne sont que seize. Les shérifs et leurs assistants leur prêtent parfoi main-forte.

ANNEXION DU POLE SUD A L'ANGLETERRE

Le "Matin" de Paris proteste contre cet accaparement.

Riches pêcheries.

PARIS, 20. — L'Angleterre s'est annexée dernièrement et sans bruit le continent antarctique et les îles adjacentes annonce le Matin de Paris, en protestant.

"Les décrets concernant cette annexion ont été publiés par la gazette officielle des Iles d'Aikland journal très "peu lu" dit le matin. Comme résultat, le Pôle Sud devient possession anglaise, ainsi que les routes qui y conduisent et tout le terrain exploré.

"Il est vrai", ajoute le Matin que Ross, Scott, et Shackleton étaient anglais, mais cette opération discrète ne fut jamais précédée d'une consultation internationale.

"L'Angleterre s'est arrogée" déclare le Matin", le droit de contrôle de ce district, riche en pêcheries de toutes sortes, y compris le phoque et la baleine, qui attiraient les pêcheurs de tous les pays.

"Sans doute" continue le journal, "cette opération ne sera pas sans profits pour l'Angleterre, mais Downing Street prétendra probablement que le profit est largement entamé par le contrôle qu'il y faudra exercer. Il fallait que quelqu'un se décide à le faire."

Le Matin ne dit pas si la France aimerait à prendre la place de l'Angleterre, mais celle-là voit naturellement d'un mauvais oeil sa vieille rivale s'emparer du Pôle Sud.

IL TOMBE A BAS D'UN ECHAFAUDAGE

Un ouvrier de Shawinigan Falls, Québec, Paul Gauthier, âgé de 26 ans, est mort à l'Hôpital Royal Victoria, à 6 heures 20, hier soir, des suites d'une chute qu'il fit à bas d'un échafaudage, le 6 décembre dernier. Il s'était fracturé le crâne en tombant.

Gauthier était à l'emploi de la Fraser Brace Limited, constructeurs pour la compagnie Shawinigan Water and Power, à La Gabelle. L'accident s'est produit vers le milieu de l'après-midi. L'ouvrier glissa malencontreusement et fit une chute de 50 pieds. On le transporta d'abord à l'hôpital de Shawinigan Falls, puis à la demeure de son père à Valleyfield, et finalement à l'Hôpital Royal Victoria.

SURPLUS EN CAISSE TRES SATISFAISANT

Le surplus de l'Association des Voyageurs de Commerce est de $931,106.59

Un grand dîner.

L'Association des Voyageurs de Commerce a tenu sa 49e assemblée annuelle samedi soir à l'hôtel Windsor. Après le rapport financier des opérations de l'année, M. George van Felson, de Québec, a prédit que d'ici deux ans, l'Association aura un surplus en caisse de $1,500,000.

M. Frank Summer, président sortant de charge, a lu le rapport financier de l'année. Les chiffres sont plus que satisfaisants et enregistrent une augmentation notable.

Le revenu global de l'année s'élève à $184,936.19, soit une augmentation de $12,006.82 sur l'an dernier. Le montant total des frais d'opération s'élève à $13,299.91 pendant que le total payé pour réclamations de décès est de $99,600. Sur la vente des différentes valeurs vendues au bénéfice de l'Association, un profit de $6,705.62 a été réalisé.

Durant l'année la somme de $178, 250 a été placée en première hypothèque sur propriété, au taux de 7 p.c. par année. Des hypothèques au montant de $16,300 furent réglées et d'autres furent renouvelées à 7 p.c. d'intérêt. Le total placé en première hypothèque est de $629,250 répartis sur 52 propriétés différentes toutes situées dans la cité et le district de Montréal. L'Association a acheté des obligations de la cité de Maisonneuve d'une valeur inscrite de $5,700 ($27,740), des obligations du Bureau des Commissaires d'Ecoles protestantes de Montréal pour $35,000 des obligations des Ecoles Catholiques de Montréal pour $15,000 et de l'emprunt du Dominion du Canada (1943) pour $5,000, valeur au pair. Diverses émissions d'Obligations du Canada pour $145,000 et d'obligations de la province de Québec, valeur au pair de $20,000 ont été vendues avec un profit de $6,705.62 pour l'Association.

Le surplus de l'Association au 6 décembre est de $931,106.59 contre $858,386.36 l'an dernier. Le nombre des membres admis cette année est 1,765.

SHERBROOKE, 16 — (Du correspondant de la "Patrie") — MM. Patrick et J. B. Lampron, de St-Lucien, ont tué la semaine dernière trois ours, la mère et ses deux petits. La mère pesait environ 150 livres et les petits environ 50 livres chacun.

ETABLIR AU CANADA BEAUCOUP DE PERSONNES DESIRABLES ET ENCOURAGER L'AGRICULTURE !

Tels sont deux articles du programme du Canadien National pour aider la colonisation.

UNE CONFERENCE

Un plan de colonisation et d'immigration aussi pratique qu'efficace vient d'être adopté par le Chemin de fer national du Canada qui a consacré, on le sait, un service spécial à cette importante question.

Comprenant la grande importance d'augmenter la population du Canada et de développer les ressources naturelles du Dominion, Sir Henry Thornton, président du réseau, chargea M. W. D. Robb, vice-président, directeur du service de colonisation et de développement de s'occuper de la question. M. Robb organisa son service et fit choix de son personnel. Sa dernière nomination est celle de M. W. J. Black, ancien sous-ministre de l'immigration et de la colonisation, à Ottawa, qui est devenu gérant de la colonisation, de l'immigration et du développement du réseau en Angleterre.

Ce dernier après un voyage d'études en Angleterre est revenu à Montréal faire rapport. Sa visite coincida avec la grande conférence convoquée par M. Robb et à laquelle assistaient tous les hauts fonctionnaires du réseau intéressés dans la question. A cette conférence le Chemin de fer national du Canada adopta pour sa politique les principes suivants:

1o S'efforcer d'attirer et d'établir au Canada le plus grand nombre de personnes désirables en tenant compte de la capacité d'absorption et d'assimilation du pays.

2o Contribuer à répandre les informations sur les vastes ressources naturelles du Dominion et sur les avantages qu'il offre aux nouvelles industries afin d'attirer le capital étranger là où il peut trouver le plus grand profit.

3o Favoriser l'établissement sur la terre des nouveaux canadiens dans des conditions qui leur offriront la plus grande garantie de succès et de jouissance de ces institutions sociales et religieuses qui sont indispensables au bonheur des individus.

4o—Encourager le développement de l'agriculture de façon à amener la diversité des méthodes de culture et l'augmentation de la production selon les demandes du marché.

5o—Aider par une organisation efficace l'immigration des jeunes gens désirables et particulièrement ceux du Royaume-Uni et à leur placement dans les familles rurales là où ils pourront rendre le plus de services et devenir des citoyens canadiens précieux.

6o—Aider à la création de nouvelles activités et faciliter le choix des immigrants sains et travailleurs.

7o—Coopérer avec les gouvernements provinciaux et fédéral et autres organisations canadiennes dans le but d'encourager une immigration désirable et l'établissement des nouveaux venus dans les meilleures conditions possibles.

Afin de faciliter l'application de ces principes le Chemin de fer national du Canada organise un service de direction qui sera connu sous le nom de "Service de la colonisation du Chemin de fer national du Canada."

Ce service préparera les immigrants, dès leur pays d'origine, à leur réception en Canada et il sera tenu compte de leurs intérêts ainsi que des intérêts du Canada.

A ce service se rattache une politique d'établissement par groupe sur des terres situées le long du réseau.

Après une enquête sérieuse sur la façon d'attirer sur des terres canadiennes des personnes désirables on en est venu à cette conclusion qu'il était impossible d'attirer un nombre quelconque de familles sans leur garantir la jouissance des institutions sociales et religieuses qui ne sont possibles que lorsque les gens vivent en communauté.

L'objection à l'établissement des gens de même nationalité dans une même grande colonie est connue; il a donc été décidé de limiter chaque nouveaux groupement à 20 familles établie chacune sur environ 160 acres de terre. Cette petite colonie sera assez nombreuse pour combattre l'ennui de l'isolement et en même temps assez faible pour être influencée par les méthodes de vie et les mœurs canadiennes. Et lorsque ce groupe aura donné la preuve de son assimilation, un autre pourra être établi à côté.

Grâce à ce système d'établissement par petits groupes il sera possible de guider les nouveaux colons sans qu'il en coûte beaucoup et de leur aider efficacement à s'établir. L'on se propose de faire examiner les terres où l'on désire établir les nouveaux venus, par le service spécial du département de l'établissement des soldats sur les terres et de confier à ce dernier la direction des achats du matériel et des animaux ainsi que les premières cultures afin que l'énergie des nouveaux colons s'emploie à bon escient.

Seuls les immigrants sains et travailleurs seront acceptés de la Grande Bretagne ou d'ailleurs.

Une branche du service de colonisation pour les garçons et les filles sera ouvert à Londres. Nombre de familles canadiennes sont anxieuses de prendre chez elles des garçonnets ou des jeunes filles de 15 à 18 ans. Il y a des milliers de ces jeunes gens en Angleterre qui au sortir de l'école ne savent où se placer et c'est l'intention du Service de colonisation du réseau national d'en placer le plus possible d'après le système d'inspection appliqué actuellement par le département juvénile du ministère fédéral de l'immigration.

D'autres projets en voie d'élaboration seront annoncés de temps à autres.

LE TOURISME EST UNE MINE PRECIEUSE POUR LA PROVINCE

L'année 1924 verra l'ouverture de trois nouvelles routes nationales.

Les récentes statistiques du club d'Automobiles du Canada démontrent qu'il y a 74,805 propriétaires d'automobiles dûment enregistrés dans la province de Québec. Le nombre n'en était que de 396 en 1908. On s'attend à ce que d'ici à la fin de l'année 1926, il sera de 125,000.

Voici un tableau des augmentations annuelles depuis 1908:

1908	396
1909	485
1910	786
1911	1,878
1912	3,535
1913	5,452
1914	7,413
1915	10,112
1916	15,348
1917	21,213
1918	26,931
1919	33,541
1920	41,562
1921	54,670
1922	61,995
1923 au 18 septembre	74,805

Le progrès du tourisme est phénoménal. L'année qui finit fut la plus propice que les automobilistes ont encore eue.

M. G. McNamee, secrétaire du club, a déclaré hier que le nombre des touristes américains pour 1923 devrait dépasser 125,000 et il estime que l'année prochaine il en viendra au moins 175,000.

Voici une autre statistique intéressante démontrant le nombre de touristes américains qui sont venus dans Québec depuis 1915:

1915	3,430
1916	7,581
1917	9,427
1918	9,177
1919	18,105
1920	31,918
1921	41,957
1922	95,163
1923 au 12 septembre	111,909

L'année 1924 verra l'ouverture de trois nouvelles routes nationales, celles de Montréal - Sherbrooke, Montréal-Toronto et Montréal-Saint-Jean, via Laprairie. Les routes pour la Gaspésie seront aussi convenablement améliorées.

Il est probable qu'en 1926, le nombre des touristes américains soit porté à 250,000 et que la province soit enrichie d'environ $35,000,000 à la suite du passage parmi nous de nos riches voisins.

On se prépare activement pour la prochaine saison qui promet d'être fructueuse.

VALLEYFIELD, 12. (Du correspondant de la "Patrie"). — Evadé de la prison, Donat Lepage, de S.-Antoine-Abbé, après avoir été trouvé coupable et reçu sa sentence pour viol, demanda à ses gardiens la permission d'aller voir son avocat, Me Legault, et au lieu de s'y rendre, trompa les gardes et prit la clef des champs. Lepage est encore au large.

SI VOUS TOUSSEZ PRENEZ LE BAUME RHUMAL
ARRETE LA TOUX

ENTORSES
Frictionnez avec du Liniment Minard, les ligaments endoloris. Il pénètre, calme et guérit. Il adoucit l'inflammation et ramène bientôt l'usage du membre.
La pharmacie de la famille.
36F
LINIMENT
TRIOMPHE DE LA DOULEUR
MINARD

Aux mères dont les jeunes filles souffrent
Mères qui voyez avec tristesse les souffrances de vos jeunes filles, vous pouvez les guérir. Autrefois vous cherchiez vainement un remède à vos propres souffrances. Aujourd'hui la science a progressé et vous offre un médicament merveilleux, FEMOL, qui peut être à tous les maux particuliers à votre sexe. Guérissez vos filles. Faites du bien à vos compagnes en prenant l'usage de FEMOL. Pour 10 sous vous recevrez assez de FEMOL pour vous convaincre que ce n'est pas un produit de charlatan mais un remède immédiatement efficace. Nous y joindrons gratis une copie de la méthode du Dr Cazo pour la cure des maladies féminines. Prix partout 1.00 le traitement de 30 jours, soit 3 fois par jour.
Adressez INSTITUT CAZO
Dépt. E4 1 Place Royale

AU PARADIS des ENFANTS

LE FEUILLETON DES ENFANTS

Les Aventures de Turquoise

Le jour de la présentation est arrivé.

Dès le matin, le palais était en effervescence, on ne voyait, çà et là, que des valets, armés de balais, des jadiniers disposant des fleurs, des tapissiers drapant des tentures, des musiciens et des chanteurs répétant leurs cantates. Dans les communs, les marmitons embrochaient sans relâche force volailles, tournaient des sauces et dressaient des plats montés.

Les nobles seigneurs et les grandes dames, venus de dix lieues à la ronde, avaient déserté leurs châteaux afin d'assister aux réjouissances annoncées à grand renfort de trompes et de héraults d'armes. Ils descendaient, devant la grille du palais, de leurs antiques carrosses aux lourdes ferrures et

Un jeune prince richement paré se jeta à ses genoux.

allaient prendre place, dans la salle du trône, où le cortège devait se former.

Mais la jeune fille ne paraissait pas complètement heureuse; l'empereur Scarabée était si laid, son accoutrement brun foncé si modeste, sa tournure, légèrement déviée, si peu séduisante, qu'si l'on comprenait un peu la maussaderie de celle dont il allait devenir le seigneur et maître.

Turquoise, au contraire, était radieuse. Vêtue avec une distinction suprême, d'un costume de soie bleue, tout brodé de perles et des pierres précieuses dont elle était la marraine, ses cheveux blonds retenus par une agrafe de diamants, elle passait, souriante et affable, auprès de son père qui lui tenait lieu de cavalier.

Cependant, elle ressentait au coeur une profonde tristesse: elle adorait sa soeur, dont elle avait partagé les jeux, les études et qu'elle n'avait jamais quittée un moment; elle songeait, avec chagrin, que le jour était proche où le départ d'Améthyste allait la laisser seule et, à cette pensée, son âme si tendre et si douce était torturée.

Le cortège avait fait le tour de la salle et les seigneurs présents étaient autorisés à venir présenter leurs voeux au couple princier, lorsqu'une violente sonnerie de cors, un bruyant appel de trompettes se firent entendre dans la cour.

Presque aussitôt, un page, s'avançant auprès du roi, vint annoncer qu'un héraut d'armes, suivi d'une brillante suite d'écuyers et de gentilshommes, demandait à parler à Sa Majesté le roi de l'île des Pierres Précieuses.

—Qu'il vienne! répondit le roi.

Quelques instants après, un splendide guerrier, recouvert d'une armure richement damasquinée, pénétrait dans la salle.

Après avoir fait les salutations ordonnées par l'étiquette des cours:

—Sire, dit-il, le prince Saphir, souverain de l'île des Bleuets, demande à Votre Majesté de vouloir bien lui accorder l'honneur d'un instant d'entretien.

—Quoique nous soyons très occupés en ce jour, à cause de la cérémonie des fiançailles de notre fille bien-aimée, la princesse Améthyste, je ne puis refuser à votre maître l'audience qu'il sollicite. Allez donc lui dire que nous l'attendons.

Presque aussitôt, un jeune prince, beau comme le jour, merveilleusement paré d'un riche vêtement de velours brodé d'argent, fit son entrée. D'un pas souple et lent, d'un charme sans pareil, il s'avança auprès du trône sur lequel le roi se tenait debout, afin de mieux honorer son visiteur.

Après avoir baisé la main que celui-ci lui tendait, le prince Saphir s'exprima en ces termes:

—Sire, j'ai d'abord à m'excuser d'avoir troublé une aussi brillante réunion et je vous prie d'agréer tous les regrets que j'en ressens; mais la démarche que je viens tenter auprès de vous ne se peut différer. J'ai aperçu, il y a quelques semaines, votre fille, la princesse Turquoise, et je n'ai pu l'oublier. Sa grâce infinie, son image si douce, hante mes jours et mes nuits et je viens vous supplier de m'accorder sa main.

—Sire, dit le roi, je demeure très touché de votre visite, et suis prêt à vous donner ma fille, si toutefois elle veut bien y consentir. Allons, Turquoise, répondez. Etes-vous pressée de me quitter et souhaiter-vous devenir aussi une puissante reine?

—Mon père, répondit la jeune fille, rougissante et émue, je n'ai aucune hâte de vous abandonner. Cependant, je ne puis cacher que le prince Saphir a fait sur moi une profonde impression et je crois que je serai fière de devenir sa femme.

—Eh bien, mon enfant, mettez votre main dans la sienne: nous célébrerons ces deux unions à la fois. Je pourrai ensuite mourir en paix, sans avoir l'inquiétude terrible de vous laisser seule au monde.

Turquoise mit ses doigts effilés sur le poing que lui tendait son fiancé et la cérémonie reprit son cours, un instant interrompu.

Mais Améthyste sentait bouillonner en elle tous ses mauvais instincts. Sa jalousie, devenue furieuse à la vue du charmant mari qu'allait avoir sa soeur, ne connut plus de bornes quand elle vit la joie des futurs époux et la tendresse réciproque qu'ils paraissaient éprouver. Elle comparait, sans rien dire, Saphir et Scarabée, et se jurait d'employer toutes ses ruses et tout son pouvoir à faire rompre un mariage dont elle ne pouvait supporter l'idée.

(A suivre.)

Espagnole (Dessin de L. Régnan.)

Petites corbeilles de sucre

Si vous faites dissoudre 4 onces de sucre blanc dans 2 onces d'eau et que vous placiez ce mélange dans un endroit chaud, le sucre se cristallisera en petites pyramides à mesure que l'eau s'évaporera. C'est de cette manière que l'on prépare le sucre candi. Mais la cristallisation s'opérant plus aisément sur des surfaces unies, on place souvent dans les récipients destinés à la cristallisation, des fils ou de petites baguettes de bois qui se revêtent ensuite de cristaux. Avec des cristaux de sucre, on peut donc aussi se confectionner de jolies petites corbeilles.

Ne conseille pas à tes concitoyens ce qu'il y a de plus agréable, mais ce qu'il y a de mieux. — (Solon).

Les gens qui hésitent ne réussissent guère — (Napoléon).

CE QU'IL FAUT SAVOIR

1.—Par quel mot désigne-t-on la répétition inutile d'une même idée en termes différents?
2.—Qui construisit la première locomotive?
3.—Comment appelle-t-on l'action de donner une terre pour être tenue en fief?
4.—Quel prince d'Angleterre fut surnommé le Prince Noir?
5.—Sous quel gouverneur anglais du Canada eurent lieu la sécularisation des réserves du clergé et l'abolition de la tenure seigneuriale?

Réponses aux questions parues la semaine dernière:—
1.—Le monothéisme.
2.—L'Hégire.
3.—L'arc.
4.—L'amiral Beaubassin.
5.—Boileau-Despréaux.

LE Dr NARCOTIBUS

Pièces d'ombres.

Dans l'ouverture d'une porte, vous tendez, de manière à ce qu'il ne fasse aucun pli, un drap mince, à deux pieds, lequel vous placez une lampe puissante. Les spectateurs sont plongés dans l'obscurité. Si vous devez jouer la pièce vous-même au lieu de confier ce soin à des figures de papier, rappelez-vous

de toujours vous présenter de profil, vous et les objets que vous tenez en mains. Vous pouvez avec des ombres, exécuter des pantomimes amusantes parmi lesquelles la suivante:

LE DOCTEUR NARCOTIBUS

Personnages
Monsieur Narcotibus, docteur.
Son aide.
Une dame malade.
Un homme malade.

Quand la pièce d'ombres commence, on voit apparaître sur la scène le docteur Narcotibus revêtu d'un long manteau. Il approche de son nez divers flacons et soudain frappe du pied, ce qui fait immédiatement accourir son aide. Celui-ci porte un habit court et un nez (de papier) de dimensions plus que respectables. Le docteur Narcotibus lui remet les flacons et sort. Un instant après, une femme arrive, et fait de profondes révérences à l'aide qui de son côté s'incline à plusieurs reprises jusqu'à terre. Avec des gestes expressifs, la malade explique qu'elle a fort mal aux dents et qu'elle désirerait qu'on lui extirpe une de celles qui la font souffrir. L'aide sort et une minute après, le docteur entre. Nouvelles révérences de la part de la malade auxquelles il répond par de nombreux saluts. La malade explique de nouveau le but de sa visite. L'aide revient de l'autre côté, apportant une chaise. La femme s'assied. L'aide s'empare d'un levier (un long couteau de papier) et le passe au docteur tout en saisissant la tête de la malade et la renversant sur la chaise. Celle-ci ouvre la bouche et le docteur y introduit son instrument. Au moyen de mouvements de bras et de jambes, la femme donne à entendre la douleur qu'elle éprouve. Le levier est retiré de sa bouche; l'aide sort et revient aussitôt avec d'immenses tenailles. Celles-ci sont introduites dans la bouche de la patiente et tandis qu'elle agite violemment bras et jambes, le docteur extirpe après de grands efforts, une dent magistrale. Quand un des acteurs sort de la scène pour entrer de l'autre côté, il doit toujours passer derrière la lumière. Quand le levier et les tenailles sont introduites dans la bouche, le docteur doit s'assurer que son mouvement est bien exprimé par l'ombre, car en réalité ce mouvement est fait de côté du visage (du côté de la lumière). La dent est fixée par un fil à l'oreille.

Dès que sa dent a été arrachée, la patiente témoigne sa joie, prend la main du docteur, la secoue et disparaît. A sa suite, un paysan entre, portant un bras en écharpe. Le docteur le fait asseoir, enlève l'écharpe, examine, ausculte le bras le fait manoeuvrer, puis finalement secoue la tête, fait un signe à son aide qui sort et revient avec un énorme couteau et une scie moins grande. Là-dessus, le docteur commence à couper le bras du patient que l'aide maintient, puis joyeusement, il le scie et le montre au public. Le paysan donne à entendre qu'il souffre beaucoup. Alors le docteur verse quelques gouttes d'élixir sur le bras et le remet en place. Le paysan, exprime sa joie, fait aller en l'air ses deux bras, s'incline, remercie et sort. Puis le docteur fatigué sans doute et voulant s'asseoir, calcule mal son mouvement et tombe à terre sur son séant. L'aide sans coeur se met à rire et pour le punir, le docteur Narcotibus lui tire son grand nez qui lui reste dans la main.

Le bras enlevé est en carton et articulé au coude, il est attaché à l'épaule du côté de la lumière. Le bras véritable est fixé le long du corps, quand le docteur a remis le bras scié, il détache le premier. Les acteurs ne devront pas se tenir trop près du rideau pour ne point paraître trop grands. Tous les mouvements et saluts devront être le plus drôle possible.

Solution du Rébus de Stéphano:
Une blessure à la langue guérit plus rapidement que sur aucune autre partie du corps.

L'amitié est une bienveillance réciproque qui rend deux êtres également soigneux du bonheur l'un de l'autre.

La LEÇON du LIVRE

"Monsieur Jean, vous lirez l'alphabet, aujourd'hui."

J'entends encor ce mot qui faisait mon ennui.
J'avais six ans, j'aimais les beaux livres d'images;
Mais suivre ces longs traits qui noircissent les pages,
Ce n'était point ma joie, et je ne voulais pas.
Pourtant, quand je voyais un peu d'écrit au bas
Des villes, des bateaux, des ciels aux blanches nues,
J'étais impatient des lettres mal connues,
Qui m'auraient dit le nom des choses et des lieux...
Savoir est amusant, apprendre est ennuyeux:
J'aurais voulu savoir et ne jamais apprendre!
Et, lorsqu'on me parlait d'alphabet, sans attendre
Qu'on eût trouvé le livre effrayant, j'étais loin!
Où? Qui le sait? L'enclos a plus d'un petit coin
Où, parmi le fenouil, le romarin, la mauve,
Un enfant peut guetter l'insecte qui se sauve,
Et se sentir perdu comme en une forêt...
J'étais là, prêt à fuir dès que l'on m'y verrait!

Quand surgissait enfin l'aïeul,'— avec son livre,
Je glissais par des trous où mal n'eût pu me suivre.
Et... cherche, bon grand-père, où l'enfant est niché.

Un jour, on me trouva dans un figuier perché;
Un autre jour, prenant au bon moment la porte,
J'entrai dans les grands blés du champ voisin, en sorte
Que j'entendis ces mots derrière notre mur:

"Il n'a pas pu sortir!"
"En êtes-vous bien sûr?"
"Certes! le portail sonne et la muraille compte!"
Et grand-père ajoutait: "Je l'attends à la soupe!"

Comme l'oiseau privé fuit, mais retourne au grain,
Il fallait revenir, le soir, d'un ton chagrin,
Dire à mon grand-papa: "Demain, je serai sage!"
Un jour:
"Monsieur l'oiseau, je vais vous mettre en cage,
Dit le bon vieux,—sévère,—et vous n'en sortirez
Qu'après avoir bien lu!"
"Mais, mon grand-père..."
"Entrez!"

J'étais pris par le bras comme un oiseau par l'aile!
Nos poules, dans l'enclos, piquaient l'herbe nouvelle:
Leur cabane était vide; on m'y fit entrer—seul,
Et le livre s'ouvrit dans les mains de l'aïeul!
Et que de fois les gens qui venaient en visite
Me virent, à travers la barrière maudite!
Et tous riaient, disant: "Ah! le petit vaurien!"
Ou: "Le joli pinson! et comme il chante bien!"
C'est qu'appuyant mon front aux losanges des grilles,
Il fallait tout nommer: lettres, accents, cédilles,
Sans faute; et la prison me fut bonne, en effet,
Car, pour vite en sortir, que n'aurais-je pas fait!

JEAN AICARD.

Vieilles Choses Vieux Papiers

LE DESSIN CHEZ LES EGYPTIENS

Les Egyptions des temps pharaoniques furent des dessinateurs remarquables qui surent fort habilement saisir les caractéristiques de l'être humain et des animaux.

S'ils se vantaient, au dire de Pline, d'avoir employé la couleur six mille ans avant les Grecs, ils ignoraient cependant les lois de la perspective et la science des raccourcis. Aussi les bêtes dont ils fixèrent l'image furent-elles toujours représentées de profil. Mais les personnages ne pouvaient être tracés entièrement de la même façon, car alors certaines particularités du modèle, telle la largeur d'épaules, n'auraient pas été visibles, et l'artiste tenait à ce qu'elles le fussent. Voilà pourquoi les sujets humains ont cet aspect assez

Fig. 1.

bizarre: oeil et épaules de face tête et jambes de profil, avec un torse de trois-quarts (fig. 1).

Rien non plus ne devait être sacrifié dans la représentation des paysages. S'agissait-il de copier une villa? On dessinait les quatre faces du bâtiment sur un même plan, parallèlement deux à deux et on mettait autour tout ce que contenait la propriété: arbres, animaux, barrières, etc.

Voyez à titre d'exemple ce bassin rectangulaire entouré d'arbres (fig. 2). L'artiste égyptien a tenu à ne rien oublier, et pour que tout tienne dans son croquis, il a fait celui-ci selon le procédé ordinaire: en géométral. Arbres et touffes d'herbes sont alignés parallèlement aux bords du bassin, et les lotus se dressent sur les rigettes de l'onde. L'homme qui semble coupé en deux et couché à plat devait vraisemblablement, dans l'esprit du dessinateur, marcher au fond du lac, dans l'eau jusqu'à la ceinture. Le second personnage, lui, remplit son amphore. Si l'on remarque que le tronc d'un arbre lui cache en partie la jambe droite, on se rend compte que l'homme devait être placé, dans la réalité, quand l'artiste l'a pris pour modèle entre cet arbre et celui qui est au-dessus, comme le montre le petit croquis (fig. 3). Cette in-

Fig. 2.

terprétation conventionnelle n'empêche d'ailleurs pas l'ensemble d'avoir un effet très décoratif, convenant fort bien à l'ornementation murale. Car, chez les Egyptions, le dessin était intimement lié à l'architecture. Les temples, et même les habitations privées, étaient couverts de compositions à nombreux personnages, lesquelles donnent souvent, malgré la raideur des attitudes, une impression de vie extraordinaire.

Quelques mots, pour finir, sur la façon de dessiner des Egyptions. L'artiste traçait l'esquisse à l'encre rouge sur la surface à décorer, en se guidant sur des lignes verticales obtenues au fil à plomb, puis corrigeait son travail à l'encre noire. Le sculpteur creusait alors autour des sujets dessinés afin de

leur donner un léger relief, et le peintre les enluminait avec beaucoup de minutie, en teintes plates, généralement. Sauf de très rares exceptions, les chairs des hommes étaient peintes en rouge brun et celles des femmes en jaune pâle.

Solution du rébus de samedi dernier: Dis-moi qui tu hanies, je te dirai qui tu es.

PETITE ACADÉMIE

Le coffret.

Envoi de Tourterelle des Bois.

Ma mère, pour ses jours de deuil
Garde, dans un tiroir secret de sa commode,
Un petit coffre en fer rouillé, de vieille mode,
Et ne me l'a fait voir que deux fois jusqu'ici.

Comme un cercueil la boîte est funèbre et massive,
Et contient les cheveux de ses parents défunts,
Dans des sachets jaunis aux pénétrants parfums,
Qu'elle vient quelquefois baiser, le soir, pensive!

Quand sont mortes mes soeurs blondes on l'a rouvert
Pour y mettre des fleurs et deux boucles frisées
Hélas! nous ne gardions d'elles, chaînes brisées,
Que ces deux anneaux d'or dans ce coffret de fer.

Et toi, puisque ton front vers le tombeau se penche,
O mère, quand viendra l'inévitable jour
Où j'irai dans la boîte enfermer à mon tour
Un peu de tes cheveux que la mèche soit blanche

George Rodenbach.

La neige.

Il neige. De gros flocons descendent lentement du ciel gris, jouent avec la brise; puis après avoir zigzagué en tous sens dans

Marcelle jouant à Grand'maman.

les airs, ils vont se poser là où leur destinée les amène.

Je ne suis pas excessivement rêveuse, et pourtant je m'attarde volontiers à considérer le va-et-vient de la neige. Pourquoi? Quelle vertu exercent ces flocons sur mes facultés? Je ne sais. Est-ce parce que mon imagination est fantaisiste comme eux? Est-ce parce que mon coeur aime la blancheur immaculée? Est-ce parce que mon esprit voit dans leur durée si courte une image de la vie? Je ne sais.

Pourtant c'est sûr que je les aime ces gentils flocons de neige, et quand j'analyse cette tendance, je ne puis trouver d'autres raisons à cet amour que cet amour même. Je les aime parce que je les aime, et c'est tout.

O neige! neige des rues que les camions où les voitures de luxe écrasent cent fois par heure! Neige des trottoirs que des pieds mignons lents ou énergiques foulent si indifféremment! Neige des arbres qui ressemblent par toi, à des arabesques féeriques! Neige des toits discrète et protectrice! Neige des clochers si harmonieuse; des tourelles féodales, si évocatrice! Neige du pauvre, neige du riche! Neige, effroi du misérable, espérance du fortuné, joie exubérante des enfants!

O neige!

ROLLANDE DES LYS.

ASSEMBLAGE

Partagez en deux ces deux morceaux noirs, et assemblez-les sur un morceau de papier blanc pour trouver la silhouette d'un animal.

A UNE INSTITUTRICE

Pourquoi cette allégresse
Qui sur nos fronts brille
en ce jour?
C'est qu'à notre bonne maîtresse
Nous témoignons notre amour.

Pour nous vous êtes une mère,
Ferme, mais pleine de bonté;
La morale avec vous sait plaire,
L'étude est sans aridité

Oh! puisse la reconnaissance
Rester empreinte en notre coeur
Aussi longtemps que de l'enfance
Les souvenirs rendent l'ardeur!

Que l'Eternel, sur votre tête,
Amasse de longs d'heureux jours;
Puissiez-vous de cette fête
Voir encor de nombreux retours!

A TRAVERS LE MONDE

La mer des Antilles, la mer des Indes, l'océan Atlantique nord, ainsi que les mers de Chine et du Japon, sont fréquemment bouleversés par des tempêtes d'une violence terrifiante, des "tempêtes tournantes", communément appelées cyclones, qui renversent et détruisent tout sur leur passage.

Malheur au navire surpris par un cyclone: il est fracassé par la mer en furie et, trop souvent, réduit en miettes et anéanti.

Les villes n'échappent pas aux

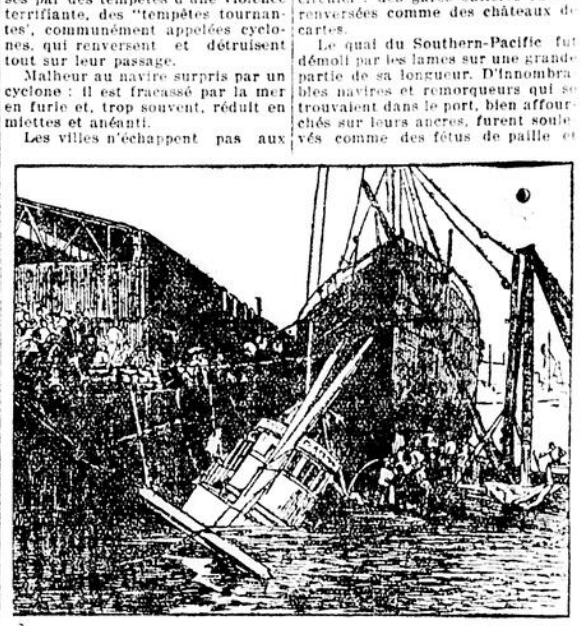

UN QUAI A LA NOUVELLE-ORLEANS, APRES LE CYCLONE

coups des cyclones; maisons, arbres rien ne leur résiste.

Expliquons en peu de mots ce que c'est qu'un cyclone: un tourbillon qui se meut à la façon d'une toupie, c'est-à-dire qu'il est agité de deux mouvements: un de giration, l'autre de translation.

Si nous divisons théoriquement le tourbillon mobile formé par un cyclone, nous constatons que, dans un des deux demi-cercles, la vitesse de translation s'ajoute à la vitesse de rotation. C'est le demi-cercle dangereux.

Tant pis pour le navire, pour la ville qui se trouvent sur le parcours de ce demi-cercle! Les navires, eux, ont leurs mâts enlevés, leurs bastingages arrachés, leur coque démolie peu à peu sous l'assaut des vagues formidables soulevées par le cyclone. Le vent est parfois si violent que des témoins dignes de foi l'ont comparé à un mur qui marcherait.

Rien ne lui résiste.

Des trains entiers ont été soulevés de la voie ferrée et renversés par des cyclones. Des villes florissantes ont été ravagées et leurs maisons détruites.

Un des plus terribles cyclones est celui qui s'abattit sur la Nouvelle-Orléans, le 29 septembre 1915.

Des centaines de maisons s'écroulèrent sous la violence de l'ouragan. Les trams durent cesser de circuler: des gares entières furent renversées comme des châteaux de cartes.

Le quai du Southern-Pacific fut démoli par les lames sur une grande partie de sa longueur. D'innombrables navires et remorqueurs qui se trouvaient dans le port, bien affourchés sur leurs ancres, furent soulevés comme des fétus de paille et lancés contre le rivage où ils s'écrasèrent. Les hangars furent enlevés, leurs toits enlevés; certains même furent complètement détruits. Et pourtant, c'étaient des bâtiments solides, construits à l'aide de robustes poutres d'acier.

Et il n'est pas besoin d'ajouter que de nombreuses personnes périrent la vie dans la catastrophe.

Aux environs de la Nouvelle-Orléans et dans toute la Louisiane, les champs de coton et de cannes à sucre furent dévastés, les récoltes anéanties; des forêts entières furent, sinon détruites, du moins gra

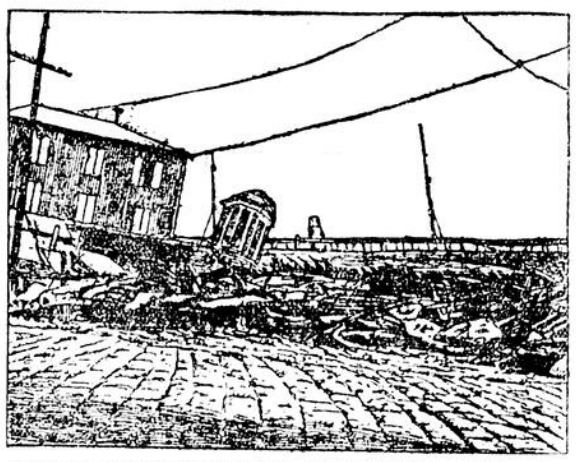

Les ruines du marché français, à la Nouvelle-Orléans, après le cyclone

vement endommagées.

Tels sont les ravages des cyclones. La science ne peut rien contre eux, sinon prévoir leur marche et avertir ainsi les populations du désastre qui les menace — ce qui est peu...

Presque chaque année, des cyclones ravagent ainsi les contrées avoisinant l'Equateur, soit dans la mer des Antilles, soit dans les mers de Chine, et les dégâts causés atteignent des centaines de millions.

Dans le Pacifique, par exemple, les cyclones provoquent des raz de marée qui engloutissent souvent des villages entiers dans les atolls...

HEUREUX GAGNANTS

Roger Paiement, 1620, rue Marie-Anne, à Montréal; Marie-Irène Béïsle, 11 ans, St-Thomas de Pierreville, Co. Yamaska.

PETITES REMARQUES

Nos neveux et nièces ne devront écrire pour les "Communications" que les mots strictement nécessaires à leurs solutions et amabilités. Je regrette de nuire un peu à vos épanchements, mais plusieurs raisons m'obligent à vous demander cela.

Tante Idé

Il ne faut donner à chaque chose que le temps qu'elle réclame; chaque chose en son temps est assez.

TABLEAU D'HONNEUR

Ont contribué à la page en envoyant des compositions, contes, poésies, charades, dessins, etc...
Chef Indien, Laurette Gamache, Ville-André, Flore Lafrenière, Lucrette, Maurice Blouin, Rose-Thé, Jean de la Lune, Erienne Crivin, Suzanne Gagnon, La Belle au Bois Charmant, Papillon Doré, Arc-en-Ciel.

Ont envoyé des solutions justes: Roger Paiement, Rose-Thé, Andrée Mercier, Jean de la Lune, Marcelle Terreau, Jeannette Rochette.

Tout est éphémère, et la louange, et le loué. — (Marc-Aurèle).

Le courage et le travail font le bonheur. — (Honoré de Balzac).

Tu supportes les injustices, consoles-toi; le vrai malheur, c'est d'en commettre. — (Pytagore.)

RÉBUS—(Dessin de l'ami Roch, solution samedi prochain)

NOS BONS CHASSEURS (Dessin de Pierre Paquet.)

LA LIVRE STERLING

Sa chute sera-t-elle permanente ?

Une grande anxiété est manifestée en Angleterre sur la diminution constante de la valeur de la livre sterling, et, plus particulièrement sur sa chute récente. Un économiste anglais de grande autorité a même dit que "c'était l'anéantissement de la livre sterling qui venait. Cet économiste faisait une comparaison avec l'effondrement de panique du marc allemand, effondrement qui a accompagné la politique financière si désastreuse de l'Allemagne.

Cette comparaison, cependant, ne peut pas être possible parce que les causs des deux mouvements sont essentiellement différentes. Ce qui a amené l'effondrement du marc, c'est l'affluence de marcs papiers qui minait les valeurs à dénomination en marc. Il est nécessairement arrivé que le seul moyen d'éviter la catastrophe fut de convertir sa fortune en valeur de commodité ou en toute valeur qui ne serait pas à base de marc.

Des réclamations dont le paiement devait se faire en marcs, les hypothèques, par exemple, ont vu leur valeur s'évaporer et ont pratiquement été anéanties par la dépréciation continuelle du marc. La seule garantie que pouvaient avoir les détenteurs de telles valeurs était de les échanger en valeurs étrangères, on en marchandises dont la valeur intrinsèque était stable.

Il n'y a pas eu d'inflation semblable en Angleterre, personne n'en doutera. Cependant la baisse continuelle de la livre anglaise, en 1923, a fait croire à plusieurs économistes anglais qu'il devait exister des causes économiques profondes, à part les fluctuations spéculatives qui étaient responsables du déclin de la livre. Ces économistes sont aussi d'opinion que la durée de cette baisse peut se prolonger encore longtemps.

Nous donnons la cote de la livre sterling sur le marché de New-York depuis janvier de cette année. Il est bien facile de constater que le déclin a été sérieux :

Janvier, $4.665; février, $4.687; mars, $4.687; avril, $4.654 ; mai, $4.630; juin, $4.612; juillet, $4.606; août, $4.568; septembre, $4.543; octobre, $4.538; novembre, $4.337; décembre, $4.337. Nous devons ajouter que la cote d'hier était de $4.40 et que, depuis quelques jours, les changes sont généralement meilleurs.

La livre sterling a donc perdu 35 cents de sa valeur ou 7 1-2 pour cent depuis février 1923. Si nous comparons avec le pair, la livre a perdu 11 p.c. de sa valeur.

En Angleterre, on jette une grande partie du blâme sur les conditions du commerce entre ce pays et les Etats-Unis; le tarif Fordney qui empêche, jusqu'à un certain point, les marchandises anglaises de pénétrer aux Etats-Unis, est considéré comme le grand coupable. Il n'en est pas moins vrai de dire cependant, que la livre a perdu de sa valeur, même en Europe. Cela est vrai pour la France, la Belgique, l'Italie, la Suisse; elle en a aussi perdu dans d'autres parties du globe telles que les Indes, le Canada et le Japon. En certains pays, il y a eu amélioration mais la tendance générale a été vers la baisse.

Le "Statist" donne la valeur relative de la livre sterling, dans 27 pays étrangers et coloniaux comme étant la suivante :

Janvier, 123.4; février, 126.0; mars, 126.0; avril, 124.0; mai, 123.8; juin, 124.6; juillet, 129.4; août, 130.6; septembre, 129.2; octobre, 125.5.

Le "Statist" fait remarquer que ce nombre indice a diminué deux mois de suite et que le nombre indice d'octobre est le plus bas depuis le mois de juin de cette année.

Le "Statist" n'est pas pessimiste, cependant, et nous donnerons son opinion demain.

LAUREATS A L'EXPOSITION CHANTECLER

Le maire Martin inaugure l'exposition de la poule Chantecler, et décerne les prix.

LES JUGES

Le maire Martin a inauguré officiellement le 12 après-midi, la cinquième exposition annuelle de la poule canadienne Chantecler, au Manège militaire de la rue Craig. Le Dr Sylvio Lafortune, président de l'association, souhaita la bienvenue aux visiteurs. Après quoi l'on procéda à la proclamation des volailles primées. Le travail des juges a été très dur à cause du peu de différence entre les sujets, notamment pour les coqs où M. Raoul Dumaine a dû étudier les spécimens exhibés pendant au moins deux heures avant d'en arriver à une décision finale. Tel fut le cas également pour M. Langlois, aviculteur de Sainte-Scholastique, juge des cages d'élevage et de M. W. Lee, de la ferme expérimentale d'Ottawa, juge des poules. Les prix décernés aux plus beaux coqs sont répartis comme suit :

No 1, William Milne, Toronto ; No 2, J.-A. Lagassé, notaire, Windsor Mills ; No 3, D. Watson, Howick ; No 4, P.-G. Detmold, Oakville, Ont. ; No 5, P.-N. Pépin, Warwick.

Il y avait dix prix dans cette classe et dix-neuf entrées. Les cinq autres gagnants furent MM. L.-A. Péloquin, Trois-Rivières, 6e ; G.-D. Morin, Saint-Pie, 7e ; William Milne, Toronto, 8e ; Auguste Dubé, Trois-Rivières, 9e ; Adonat Paquette, Saint-Timothée, 10e.

Les prix décernés aux plus belles poules ont été gagnés par : 1. J.-J. Brosseau, Danville ; 2. C. Ouimet, Ste-Rose ; 3. O. Laflèche, St-Joseph du Lac ; 4. W. Milne, Toronto ; 5. L.-A. Péloquin, Trois-Rivières ; 6. J.-H. Lachapelle, Vaucluse ; 7. J.-A. Lagassé, Windsor Mills ; 8. W. Milne, Toronto ; 9. G.-D. Morin, St-Pie de Bagot ; 10e, P.-M. Pépin, Warwick.

Pour la plus belle cage d'élevage (jeunes) 5 sujets : 1. W. Milne, Toronto ; 2. G. Joannette, Oka ; 3. M. A. Chéné, Le Paradou, Oka ; 4. O. Laflèche, St-Joseph-du-Lac ; 5. E. Hébert, Brunsburg, Qué.

Les deux plus belles douzaines d'oeufs : 1. O. Laflèche, St-Joseph-du-Lac ; 2. A. Chéné, Le Paradou, Oka.

Pour la plus belle cage d'élevage (vieux), 5 sujets : 1. W. Milne, Toronto; 2. A. Chéné, La Paradou ; 3 W. Milne ; 4. E. Hébert, Brunsburg.

Pour les plus beaux chapons tués (6) ; 1. Mme G. Joannette, Oka ; 2 et 3. O. Laflèche, St-Joseph-du-Lac.

Pour les plus beaux poulets tués (6) : 1. O. Laflèche ; 2. Mme G. Joannette ; 3. O. Laflèche.

Voici le programme de la journée d'aujourd'hui :

2 heures p.m.—Conférence pratique (W.-W. Lee, B.A., Ferme Expérimentale d'Ottawa, Ont.)

4 hrs p.m.—Assemblée générale des membres de l'Association des Eleveurs "Chantecler".

8 hrs p.m.—Vues animées sur l'aviculture (Abel Raymond) de la division d'Aviculture, Ottawa.

La soirée d'hier fut consacrée à la lecture d'un travail de M. Louis-C. Denis sur la garanisation des oeufs. La garanisation est pour les oeufs ce que la pasteurisation est pour le lait avec en plus la faculté de conserver les oeufs durant une année dans le même état de fraîcheur qu'au moment où on les garanise. Ce procédé consiste simplement à plonger les oeufs dans une composition spéciale de gomme, de cire et d'autres ingrédients de façon à fermer hermétiquement l'oeuf et de le protéger contre toutes les bactéries qui pourraient l'attaquer. Ce procédé a aussi pour but d'empêcher l'évaporation de l'oeuf qui se compose de 65 p.c. d'eau et qui par conséquent se trouve fort exposé aux évaporations à travers sa coquille poreuse. Ainsi scellé, l'oeuf ne prendra jamais de goût étranger et ils pourront être cuits de n'importe quelle façon tout comme les oeufs strictement frais.

La garanisation inventée en 1911 ne fut brevetée qu'en 1916 et elle n'a été mise sur le marché qu'en 1919 à cause de la guerre.

M. Denis donna ensuite quelques détails sur le fonctionnement de la machine à garaniser et termina en présentant à l'assemblée M. H. E. Farr, de Newark, E.-U., qui parla en anglais sur le même sujet.

Parmi l'une des attractions de l'exposition, l'une des plus intéressantes pour les aviculteurs, est l'exhibit de la Ferme Expérimentale d'Ottawa. Il y a là des modèles de cages-prisons pour éleveuses, d'épinette, cage spéciale pour engraisser la volaille, de nid à couveuses, etc.

LA RECOLTE EST ELEVEE EN ALBERTA

Le grain moissonné est beaucoup plus abondant que l'an dernier.

STATISTIQUES

EDMONTON, 20. (Presse Canadienne). — Les derniers chiffres publiés par le département de l'Agriculture en Alberta, nous apprennent que la récolte du grain, cette année, est de 100 millions de minots plus considérable que celle de l'an dernier. A raison d'une moyenne de 28 minots par acre, sur une étendue totale de 5,973,753 acres, on porte la récolte, de cette année à 167,265,084 minots, au lieu de 65,740,693, en 1922, alors que la moyenne n'était que de 11 1-2 par acre.

Le bureau apprend que la plupart des estimés antérieurs étaient d'un moyenne trop basse. La moyenne des blés serait de 55 minots par acre; celle de l'avoine de 37; et celle du lin de 10 minots.

Le prix de la dinde demeure stationnaire à 33 sous la livre

Le prix de la dinde n'a pas varié depuis mardi. On demande chez les bouchers et les marchands du marché Bonsecours 33 sous la livre. On ne sait pas cependant s'il subira une baisse après la Noel. Les cultivateurs étaient rares au marché ce matin. Il n'y avait que deux ou trois personnes venues de S.-Julie avec des charges de sapins pour arbres de Noel. Les prix n'ont pas variés. Au détail les arbres de Noel valent 25 et 50 sous.

Notre réserve d'or diminue

OTTAWA, 18. — (Presse Canadienne). — Les billets du Dominion en circulation à la fin de novembre se chiffraient à $240,995,544 comparativement à $241,778,605 le 31 octobre. L'argent en caisse pour garantir cette circulation était de $109,-301,003 le 30 novembre contre $112,303,595 le 31 octobre.

Donc, pendant le mois de novembre, le pourcentage de l'or à la circulation a diminué. Le 30 novembre, il était de 45.3. Le 31 octobre, il était de 46.5.

Les billets du Dominion garanties par d'autres valeurs étaient de $94,720,000 à la fin de novembre. Le 31 octobre ce chiffre était de $92,570,000.

REVUE DES MARCHES

MARCHE DE S.-HYACINTHE

GRAINS: — Orge, le minot: 85c; blé, le minot: $1.35; pois, le minot: $3.25; avoine, le minot: 56c; sarrasin, le minot: $1; blé-d'Inde, le minot: $1.15; fèves, le minot: $3.60.

LEGUMES ET FRUITS: — Patates le minot: $1; pommes, le baril: $4.; $5; $6 $5; $10; $12; betteraves, 3c; carottes: 5c; oignons, lailvre: 4c; oignons, le paquet: 25c; ail, la douzaine: 50c; fèves, la pinte: 15c; navets: 60c.

VOLAILLES ET GIBIER: — Poulets: 40c; poules: 35c.

VIANDES: — Lard par 100 livres: $14; $16; $18; lard, la livre: 12, 15, 18, 20, 22c. lard salé, la livre: 20, 22c; boeuf, par 100 livres: $6, $8, $10, $12, $14; boeuf la livre, quartier de devant: 5, 8, 10, 12c; boeuf la livre, quartier de derrière: 10, 12, 14, 18c; veau à la livre: 28, 30c; agneau, la livre: 30c; mouton, la livre: 15, 18, 20c; jambon et bacon, la livre: 32, 32, 35, 38c.

LAITERIES ET DIVERS: — Beurre de ferme: 42c; beurre de fabrique: 43c; fromage: 30c; oeufs en caisse: 55c; oeufs frais: 75c; saindoux: 20, 22c; sucre, la livre: 25c; sirop, le gallon: $2; miel en gâteau, la livre: 25c; laine ne écheveau, la livre: $125; savon, la livre: 10c; peaux vertes, la livre: 7c; peaux salées, la livre: 5c; peaux de veau, la pièce $1, $1.25; peaux d'agneaux, la pièce: $1.25, $1.-75.

MOULEE: — Moulée de maïs, les 100 livres: $2.20, son de blé: $1.50; gru: $1.65.

FOIN: — Foin pressé, la tonne: $9; $12; foin non pressé, la tonne: $7.-50; $9.50.

BOIS: — Bois mou, la corde: $7.50; $9.50; bois franc, la corde: $9; $10; $11; $12; $13.

MARCHE DE SOREL

GRAINS:—Orge $1.80 le minot; Blé, $1.50 le minot; Pois, $3.00 le minot; Avoine, 50c le minot; Sarrasin, $1.00 le minot; Blé-d'Inde, $100 le minot.

LEGUMES ET FRUITS:— Patates, 50c le minot; Pommes, $6 à $7 le baril; Betteraves 60c le minot; Carottes 60c le minot; Oignons, 5c la livre; Ail, 15c la douzaine; Fèves, 15c la pinte; Laitue, 25c la douzaine; Navets, 60c le minot.

VOLAILLES ET GIBIER:—Poulets 80 à 85c et à $1.00 pièce; Poules, $1.00 à $1.25 pièce.

VIANDES:—Lard, $12 à $12.50 par 100 livres; Lard, 14, 15 et 18c la livre; Lard salé, 24c la livre; Boeuf, $9 à $8.60 par 100 livres; Boeuf, quartier de devant et de derrière 8, 10, 15, et 18c la livre; Veau 10 et 15c la livre; Agneau, 25c la livre; Mouton, 15c et 18c la livre; Jambon et Bacon, 35c et 40c la livre.

LAITERIES ET DIVERS:—Beurre de ferme, 40c la livre; Beurre de fabrique, 42c la livre; Fromage, 25c la livre; Oeufs frais 55c; Saindoux 20c; Sucre, 20c la livre; Sirop, $1.75 à $1.-80 le gallon; Miel en gâteau, 15c la livre; Laine en écheveau, $1.00 la livre; Savon 5c la livre; Peaux vertes de la livre; Peaux salées, 6c la livre; Peaux de veau, 75c la pièce; Peaux d'agneaux, 20c la pièce.

MOULEE:—Moulée de maïs, $1.95 les 100 livres; Son de blé $1.40; Gru, $1.75.

FOIN:—Foin pressé, $11 à $12 la tonne; Foin non pressé, $8.00 à $8.50 la tonne.

BOIS:—Bois mou, $8.00 la corde; Bois franc, $10 à $12 la corde.

MARCHE DE SAINT-JEAN

GRAINS: Orge, par minot $1.00; Blé, par minot $1.80; Pois, par minot $2.50; Avoine, par minot 60; Sarrazin, par minot $1.00; Blé-d'Inde par minot $2.00, Fèves, par minot $3.60.

LEGUMES ET FRUITS: Patates, le minot $1.00; Pommes, le baril $5.00-$8.00; Betteraves, le minot 75; Carottes, le minot 75; Oignons, la livre .05; Oignons, le minot $2.00; Ail, la douzaine .05; Fèves, la pinte 15; Salade, la douzaine $1.00; Persil, le paquet .05; Radis, le paquet .05; Navets, le minot .75.

VOLAILLES ET GIBIER: Poulets, couple $1.50-3.00; Dindes, couple $6.00-9.00; Poulets couple $3.00; Canards couple $2.50; Oies, couple $5.

VIANDES: Lard, par 100 livres 10-.50; par livre .15-.18; salé, par livre 20; Boeuf, par 100 livres $6.00; par livre, quartier de devant .07; de derrière .10; Veau, à la livre .15-.20; Agneau, la livre .15-.20; Mouton, la livre .10-.15; Jambon et Bacon, la livre .35.

LAITERIES ET DIVERS: Beurre de ferme .40; de crèmerie .45; Fromage .30; Oeufs, en caisse .60; frais .75; Saindoux .25; Sucre, la livre .25; Sirop, le gallon $2.20; Miel en gâteaux, la livre .20; Laine en écheveaux, la livre $1.00; Savon, la livre .05.

MOULEE: Moulée de maïs, les 100 livres $2.00, Son de blé $1.65; Gru, $1.70.

FOIN: Foin pressé, à la tonne $15; non pressé, $12.00.

BOIS: Bois mou, la corde $10; franc $12.00; charmon $08.50.

MARCHE DE NICOLET

GRAINS — Orge $1.65 le minot; blé $1.40 le minot; pois $4.50 le minot; avoine 60c le minot; sarrazin $1 le minot; fèves $5 le minot.

LEGUMES ET FRUITS — Patates 50c le minot; pommes $7 à $8 le baril; betteraves 60c; carottes 60c; oignons $1.25 le minot; navets 60c le minot.

VOLAILLES ET GIBIER:—Poulets 27c; Dindes 32c, Poules 25c.

VIANDES:—Lard, $19 par 100 livres lard, 15c la livre; Lard salé, 25c la livre, Boeuf, $7.00 et $8.00 par 100 livres; Boeuf quartier de devant, 12c la livre, Boeuf, quartier de derrière, 16c et 18c la livre; Veau, 12c la livre; Agneau, 16c la livre; Mouton, 15c la livre; Jambon et Bacon, 28 et 40c la livre.

LAITERIES ET DIVERS:—Beurre de ferme 39c; Beurre de crèmerie, 42c Fromage 28c; Oeufs en caisse 50c, Oeufs frais 65c; Sucre 22c la livre; Sirop, $2.30 le gallon; Miel en gateau, 15c la livre; Peaux d'agneaux, 75c la pièce.

MOULEE:—Moulée de maïs, $1.40 les 100 livres; Son de blé $1.60; Gru $1.70.

FOIN:—Foin pressé, $10.00 la tonne; Foin non pressé, $12.00 la tonne.

BOIS:—Bois mou, $3.50 la corde; Bois franc, $4.00 la corde.

LA HOLLANDE

Son développement économique a été ferme.

La population de la Hollande était de 5,104,137 en 1899. Elle était de 6,865,314 en 1920, derniers chiffres de recensement que nous ayons.

En 1899, les municipalités ayant plus de 20,000 habitants avaient une population totale de 1,914,063 mais, en 1920, ce chiffre était porté à 3,229,048.

La population des quatre plus grandes villes de ce pays était la suivante, en 1899 et 1921 :

	1899	1921
Amsterdam	510,853	689,195
Rotterdam	318,507	523,750
La Haye	206,022	631,600
Utrecht	102,086	143,880
Total	1,137,468	1,718,425

Le tableau que nous publions ci-dessous, nous donnera une excellente idée des diverses croyances religieuses des hollandais:

	1899	1920
Eglise réformée	2,471,021	2,826,633
Mennonites	57,789	67,760
Luthériens	70,246	87,396
Sectes réformées	361,129	571,834
Catholiques	1,790,161	2,444,583
Juifs	103,988	533,714

Si nous étudions les conditions économiques et sociales, nous constatons ce qui suit: les dépenses de l'Etat pur aider aux classes de travailleurs, pour l'assurance nationale et l'assurance contre le chômage furent pendant les années écoulées entre 1895 et 1899 en moyenne de 54,000 florins.

En 1913 ces dépenses furent de 2,388,000 florins. On estime qu'en 1923, elles seront de 49,374,000 florins.

Les diverses unions ouvrières comptaient les membres suivants: le 1er janvier 1920, 185,075 membres, le 1er janvier 1922, 265,958 membres et 453,756 membres en 1923.

Les loyers et mobiliers qui sont susceptibles d'être taxés donnent aussi une idée de l'augmentation de l'activité économique de ce pays.

Il y avait, en 1897, 627,030 logements rapportant 97,204,565 florins de loyers et 273,250 ameublements rapportant 165,267,200 florins. En 1921 ces deux choses se chiffraient respectivement à 1,127,924 loyers rapportant 263,115,249 florins, et 538,849 ameublements rapportant 515,000,380 florins.

La valeur des dépôts aux bureaux d'épargne, des bureaux de poste était de 101,590,000 florins en 1902, de 170,961,000 florins en 1911 et de 283,449,088 florins en 1921.

La taxe sur le capital rend possible le calcul des capitaux supérieurs à 15,000 florins. En 1894 et 1895 il y avait 61,281 concernes au capital de 5,281,186,000. En 1914 et 1915 il y en avait 92,522 au capital de 7,531,-532,000 et, en 1921-22, il y en avait 166,362 au capital de 13,284,184,000 florins.

Le nombre de successions qui paie taxe fut de 9,154 en 1898, 9,613 en 1914 et de 14,250 en 1918.

La valeur des propriétés qui changèrent de mains soit par vente, par donation ou par décès, fut de 6,310,259 florins en 1898, de 17,940,075 en 1913 et de 42,172,676 en 1922.

Le rendement de charbon pendant les dernières vingt-cinq années se chiffra à plus de 250,060 tonnes en 1898, à 1,873,000 tonnes en 1913 et à 4,570,200 tonnes en 1922. En 1923, il est probable qu'elle sera de plus de 5,000,000 tonnes.

Quelques-uns des produits agriculturaux les plus importants ont donné les quantités suivantes: (Les chiffres représentent des milliers d'hectolitres).

Le blé 1891-1900 1,650, en 1915 2,498, en 1921 3,017. Le riz donna dans ces années respectives, 4,360, 5,678, 6,339 ; l'avoine, 556, 7,292, 7,048 ; les pois, 599, 641, 910 ; les patates, 27,454, 44,660 et 37,829. Les betteraves à sucre se chiffrèrent, en tonnes, à 1,096 en 1900, 1,714 en 1915 et à 2,708 en 1921.

Nous parlerons du commerce de la Hollande dans une autre chronique.

LA VALEUR DE LA RECOLTE DU PAYS

Elle est de $892,572,300 en comparaison de $962,-293,200 en 1922.

OTTAWA, 17. — La valeur des principales récoltes pour 923 est actuellement de $892,572,300 en comparaison de $962,293,200 en 1922 et de $931,863,670 en 1921.

Cette somme se répartit comme suit:—

Blé: 1923, $314,652,000; 1922, $533,-419,000; 1921, $242,936,000

Avoine: 1923, $177,509,000; 1922, $185,455,000; 1921, $146,395,300.

Orge: 1923, $32,272,000; 1922, $33,-335,300; 1921, $28,254,150.

Seigle: 1923, $12,830,700; 1922 $18,-703,200; 1921, 15,399,300.

Autres grains: 1923, $64,937,600; 1922, $54,322,100; 1921, $48,936,920.

Pommes de terre: 1923, $52,261,600; 1922, $50,320,000; 1921, $82,147,600.

Foin, trèfle et alfa: 1923, 177,299,-600; 1922, $205,245,000; 1921, $280,975,-200.

Racines et fourrages: 1923., $50,811-000; 1922, $75,493,600; 1921, $87,719,-200.

La récolte de blé dans l'Ouest est de $24,807,000, au Manitoba, en comparaison de $49,842,000 en 1922, de $164,204,000 en Saskatchewan, en comparaison de $212,642,000 en 1922; de $102,354,000 en Alberta, en comparaison de $50,031,000 en 1922.

La valeur de la récolte se chiffre comme suit par province:—

Saskatchewan: 1923, $241,891,500; 1922, $296,227,200.

Ontario: 1923, $229,639,000; 1922, $165,159,600.

Alberta: 1923, $140,750,000; 1922, $140,750,000; 1922, $94,946,800.

Manitoba: 1923, $67,083,000; 922, $98,078,000.

Nouveau-Brunswick: 1923, $22,679,-800; 1922, $31,975,000.

Nouvelle-Ecosse: 1923, $26,545,100; 1922, $24,140,400.

Colombie Anglaise: 1923, $16,500,-000; 1922, $18,273,000.

Ile du Prince-Edouard: 1922, $10,423,-909; 1922, $10,589,800.

LA DINDE SUBIT UNE AUTRE BAISSE

L'approche des fêtes se fait sentir aux alenteurs du marché Bonsecours. Dans l'édifice central du marché, sous les vérandahs qui abritent les étalages des marchands de provisions, des bouchers et des marchands de fruits, des guirlandes vertes sont étendues qu'agrémentent parci par là des petites boules de papier rouge.

Nous avons circulé ce matin au marché, faisant une enquête sur les prix des articles de la Noël. La dinde, classique à cette époque comme pièce de résistance aux deniers de familles, a subi une autre baisse depuis la semaine dernière. Elle se vend maintenant au détail 33 sous : quelques-uns exigent trente-quatre sous pour la marchandise de choix. Des cultivateurs de Sainte-Thérèse, de S.-Lin et d'ailleurs offraient en vente ce matin des jeunes sapins pour arbre de Noël. Les prix varient de $2.00 à $4.00 la douzaine, selon la grosseur et la beauté des arbres.

Les noix mêlées se vendent 3 livres pour cinquante sous.

LA LEGISLATURE SE REUNIRA DANS QUELQUES JOURS

Les changements à la Loi des Liqueurs de Québec apparemment seront peu nombreux et de peu d'importance.

La première session de la nouvelle Législature élue en février dernier est maintenant ouverte. Les préparatifs sont bien avancés pour soumettre à la députation les nouveaux projets de loi en vue, de même que les amendements à apporter aux lois existantes.

Au nombre des projets de loi qui habituellement soulèvent beaucoup d'intérêt figure la Loin des Liqueurs de Québebc qui, d'année en année, subit les perfectionnements suggérés par l'expérience. On a mentionné à différentes reprises plusieurs amendements dont le plus important porte sur l'extension de magasins de liqueurs dans des localités qui ne sont pas incorporées comme villes et villages. Jusqu'à présent le Gouvernement a limité l'ouverture de succursales de ses magasins en dehors des villes et villages incorporés. Certaines personnes prétendent que cette manière d'agir constitue une distinction injuste à l'égard des centres ruraux. Toutefois, l'opinion générale au Parlement et en dehors du Parlement est que le changement suggéré ne serait pas désirable, particulièrement en vue du fait que la Commission a pris des dispositions spéciales pour l'exécution des commandes par la malle. A Montréal, à Québec et à la Rivière-du-Loup, il existe des départements spéciaux où les clients de l'extérieur peuvent obtenir ce dont ils ont besoin en conformité de la loi. Ces départements ont été spécialement organisés pour obvier aux inconvénients résultant pour les personnes éloignées des centres où il existe des magasins de vente. Jusqu'à présent, il semble que la Commission a été en mesure de donner satisfaction à cette classe de clients; tout le monde peut se faire expédier à domicile, en payant, en plus du prix, les frais d'emballage, une bouteille de liqueur alcoolique, par express ou par la Poste; la Commission payant les frais de livraison. De cette manière, les personnes vivant à la campagne jouiront pratiquement des mêmes privilèges que celles vivant dans les villes et les villages; la charge extra de 30c par bouteille couvrant à peine le coût de l'emballage spécial à cette fin.

Pour cette raison entr'autres, l'extension des magasins de la Commission dans les districts ruraux ne semble pas être accueillie avec beaucoup de faveur; en premier lieu, le volume des affaires ne justifierait pas la dépense nécessaire et, en second lieu, il est fort douteux que ce changement reçoive l'approbation de la majorité de notre population rurale.

DES TERRES AVANTAGEUSES DANS LA MATTAVINIE

Une région où l'organisation civile et paroissiale déjà avancée épargne au nouveau colon les effets déprimants de la solitude.

Sol fertile et bien boisé. — Région propice à l'industrie de l'élevage. — Chasse et pêche.

Le programme de colonisation intensive dont le gouvernement de Québec poursuit l'exécution sera particulièrement fécond en résultats dans les districts en quelque sorte consacrés par les fruits qu'y ont produits les efforts des premiers défricheurs.

Dans ces régions fertiles ouvertes à l'exploitation par d'intrépides pionniers, ils ont, en une période de temps relativement courte, mis en valeur des centaines de milliers d'acres de notre domaine provincial et acquis pour eux-mêmes une confortable aisance lorsqu'ils n'étaient pas assistés par les pouvoirs publics comme le seront ceux qui viendront continuer leur oeuvre.

Ces régions ont été ouvertes surtout par le courage des premiers colons, que n'effraient pas le manque de communications faciles, l'éloignement des centres habités, l'isolement au milieu de la forêt.

Dans toutes ces régions, l'élan vers le développement est aujourd'hui donné et les arrivants ne seront ni dans la solitude pesante dont ont souffert leurs devanciers, ni ne manqueront de moyens faciles de communication. A la vérité, dans chacun de ces districts, il existe déjà des groupements plus ou moins importants de population, des industries minières ou forestières en plein essor, et presque invariablement un marché local où le défricheur peut écouler aux meilleurs prix les premiers fruits de son labeur.

A l'avenir, aussi, l'établissement des colons se fera avec l'assistance du gouvernement, qui les précédera dans la forêt en ouvrant des chemins de pénétration, qui s'associera aux organisations paroissiales, procurera des écoles, etc.

Le colon que, naguère, ont était porté à prendre en pitié, aura à l'avenir un sort digne d'envie. Le succès lui sera assuré à la seule condition essentielle qu'il soit prêt à travailler courageusement.

LA MATTAVINIE

Voici quelques renseignements que nous empruntons à l'une des brochures de M. Hormisdas Magnan, publiciste du ministère de la Colonisation:

La région de la Mattavinie embrasse une grande partie de la vallée de la rivière Mattawin, bornée au nord par le grand lac Manouan, au sud par une chaîne de montagnes élevées et rocheuses qui sépare le pays du versant sud-est des Laurentides; à l'est par le Saint-Maurice, et à l'ouest par les sources des rivières Rouges et le Lièvre. La rivière Mattawin (en langue montagnaise, "rencontre des eaux"), qui donne son nom à la vallée qu'elle arrose, prend ses eaux sur le même plateau que l'Ottawa et ses deux puissants tributaires, la Rouge et le Lièvre. Elle a 95 milles de longueur et reçoit les eaux de plusieurs affluents et des décharges des innombrables lacs dont est émaillée la région. Toute cette étendue de pays est riche en pouvoirs hydrauliques et en essence forestière. Le sol est très accidenté et sa configuration extrêmement pittoresque. Les pics rocheux en enlèvent naturellement une part considérable à l'exploitation agricole; mais on y trouve aussi de splendide plateaux éminemment propices à la colonisation et à l'élevage, cette dernière industrie ayant jusqu'ici pris de considérables développements.

La production agricole de la région en 1919, a été évaluée à plus de cinq millions de dollars. La valeur des troupeaux était à la même époque estimée à deux millions et demi de dollars.

A ces vastes ressources, à cette immense richesse, chacun est invité à prendre un part, car il reste dans la Mattavinie un grand nombre de lots avantageux à concéder.

Comme toutes nos régions de colonisation, la Mattavinie est abondamment partagée en ressources naturelles, sol fertile, bois de commerce, pouvoirs d'eau, et la nature y est, autant qu'en quelque lieu de notre province, pittoresque et séduisante. Pour la bien connaître, naturellement, il faut la visiter, et la visite intéressée du futur colon se peut combiner avec une partie de chasse ou de pêche, car le gibier abonde dans la forêt mattavinienne, et le poisson, dans ses lacs et rivières.

Cette intéressante région comprend, comme nous l'avons dit, l'arière-partie des comtés de Joliette, de Berthier, de Maskinongé et de Saint-Maurice. Elle tire son nom de la rivière Mattawin, qui la traverse de l'est à l'ouest pour se jeter dans le Saint-Maurice. C'est l'une des bonnes régions de colonisation de la province.

Le pays a plutôt l'apparence d'une vallée recouverte d'une plantureuse forêts où, par intervalles, l'on aperçoit quelques clairières de prairies. Des chaînes de montagnes la traversent ici et là, surtout dans la partie inférieure, mais on peut dire qu'en général, le sol est propice à la colonisation dans les plateaux et vallées nombreuses que l'on rencontre partout.

Le terrain est parfois silico-argileux et par sa nature il doit être très fertile. Ailleurs, le sol est formé de terre jaune ou sablonneuse, qui paraît être de l'alluvion. Sur les hauteurs, le sol est composé de deux couches bien distinctes : à la suface est une couche très mince qui, à première vue, ressemble à du sable gris : cette terre s'écrase facilement entre les doigts et s'y attache encore plus facilement. Un examen attentif fait voir que ce prétendu sable n'est autre que de la cendre. Vient ensuite une couche de terre jaune très grasse. En observant le sol avec attention, on est surpris de la profondeur de la couche de terre et de la facilité avec laquelle elle peut être travaillée, même dans les endroits pierreux. En un mot, les terres de la Mattavinie sont généralement propices à la culture, excepté sur les montagnes.

Les colons y trouvent

TOUS LES AVANTAGES

dont jouissent les habitants des vieilles paroisses. Il est certain que les établissements de la Mattavinie et ceux du nord-ouest de Montréal ne formeront, d'ici à peu d'années, qu'un vaste territoire bien organisé, comprenant une centaine de municipalités prospères. La partie sud-est du canton de Provost comprend la belle et florissante paroisse de Saint-Zénon, et la partie nord-ouest du même canton, avec une partie du canton Brassard, forme la belle paroisse de Saint-Michel-des-Saints. Dans les cantons de Masson et de Ouimet, vers l'est, se trouve la nouvelle paroisse de Saint-Ignace-du-Lac, et plus à l'est, dans les cantons de Créquy et d'Aubry peuvent se former deux ou trois paroisses ; dans le canton de Gouin, vers l'ouest, se trouve la nouvelle paroisse de Saint-Guillaume, destinée à devenir une paroisse de premier ordre.

La vallée de la Mattavinie est une contrée assez riche en

BOIS DE COMMERCE

Grâce aux facilités de flottage offertes par les grands cours d'eau dont elle est sillonnée, les forêts de cette région sont exploitées depuis un grand nombre d'années. Cependant les feux de forêts en ont ravagé de grandes étendues. L'exploitation de ce qui reste de bois a été reprise avec une activité extraordinaire.

Il ne faudrait pas, toutefois, pousser trop loin ce déboisement, car le bois de construction, déjà rare, finira par manquer complètement, en certains endroits. Il serait sage que, dès maintenant, les colons ménagent la forêt, en faisant des réserves pour les besoins futurs.

Toute la région de la Mattavinie est éminemment propre à l'élevage des bestiaux et à

L'INDUSTRIE LAITIERE

Les pâturages sont bons et couvrent de grandes étendues. Le trèfle croît partout en abondance à l'état naturel, dans les prairies aussi bien que dans les pâturages.

Les beurreries de Saint-Michel-des-Saints, de Saint-Zénon et de Saint-Ignace-du-Lac ont subi des améliorations importantes ; elles sont dans un état de prospérité qu'il fait plaisir de signaler. Le transport du lait se fait en auto-camion, ce qui veut dire que les chemins de cette région sont bien entretenus.

Malgré l'éloignement du chemin de fer, certains colons trouvent leur profit à transporter leur beurre et leur fromage à la gare la plus rapprochée et ils en transportent en grande quantité.

Un service d'auto entre Joliette et le Lac Ignace permet aux touristes de faire ce joli trajet en six heures.

Cette région est émaillée de lacs et de rivières de telle sorte qu'on peut parcourir tout ce territoire en canot d'écorce.

CHASSE ET PECHE

On y trouve du caribou et de l'orignal en abondance. Le chevreuil, inconnu dans cette région, il y a à peine quelques années, devient de plus en plus nombreux. L'ours et toutes les petites variétés de gibier à fourrures s'y trouvent par centaines.

Parmi les poissons, signalons la truite, le maskinongé, le doré et le brochet.

Les amateurs de chasse et de pêche peuvent atteindre le coeur même de cette région, par le chemin de fer du Canadien Pacifique, tronçon de Joliette à Saint-Gabriel-de-Brandon, passant par Saint-Félix-de-Valois, ou par cette route qui sera bientôt macadamisée et dont nous venons de parler et qui relie Joliette au Lac Ignace.

Il y a un joli voyage à faire en canot par la rivière Mattawin, de la chûte à Ménard, à l'est de Saint-Michel-des-Saints jusqu'aux Trois-Rivières. Ce trajet, qui peut durer 7 à 8 jours, offre plus d'une surprise agréable aux canotiers, tant par la beauté des paysages traversés que par la facilité du voyage, sans parler du sport de la pêche qu'on peut y faire ici et là.

En outre de la Mattawin, mentionnons les rivières du Milieu et du Chef; les lacs Long, Saint-Elphège et Canard, dans le canton Gouin; les lacs Carillon, Doré et des Pins, dans Brassard; les lacs England, Trèfle, Saint-Louis et Kalamac, dans Provost; et les lacs Barré (Xavier), Bouteille, Ignace, et Tremblay, dans Masson, etc.

Quelques lacs ont été affermés à des clubs, dont les principaux sont: le Club de la Raquette, le Club Mattawa, le Club Saint-Zénon, le Club Saint-Gabriel, le Club Shawenegan, le Club Saint-Maurice et le Club de la Rivière-du-Milieu, etc.

ORGANISATION RELIGIEUSE, CIVILE ET JUDICIAIRE

La partie de la vallée de la Mattawa où la colonisation a fait le plus de progrès comprend les cantons de Courcelles, Brassard et Provost, dans le comté de Berthier; Gouin et Forbes, dans le comté de Joliette.

Les cantons Masson et Laviolette, situés dans le comté de Maskinongé, font partie du diocèse des Trois-Rivières; les autres, compris dans le comté de Joliette, appartiennent au diocèse de ce nom.

La Mattavinie est comprise dans les districts judiciaires de Joliette et de Trois-Rivières.

Le diocèse de Joliette compte actuellement une quarantaine de belles et florissantes paroisses et cinq missions. Sur ce nombre, plusieurs demandent de nouvelles industries et l'on peut y trouver plusieurs fermes en partie défrichées à vendre, La colonisation qui reste à faire dans cette région se trouve dans les missions ou paroisses nouvelles, dont nous donnons un court aperçu plus loin et qui ont été ouvertes assez récemment à la colonisation.

Cette partie de la Mattavinie sert de débouché au surplus de la population des anciennes paroisses des comtés de Berthier, Joliette,

LE FOYER DE

La Patrie

(Le Cultivateur)

Le journal le plus complet, le plus intéressant et le plus instructif pour les cultivateurs est

La PATRIE HEBDOMADAIRE

(Le Cultivateur)

Publiée tous les jeudis par
La Cie de Publication de la Patrie, Limitée, Montréal, Canada.

Abonnement.—Pour le Canada: Un an, $1.50; six mois 75c; pour les Etats-Unis $2.00 par année; six mois, $1.00. Strictement payable d'avance.

AUX LECTEURS

"LA PATRIE" Hebdomadaire est le seul journal de langue française à Montréal dont la rédaction s'est spécialisée théoriquement et pratiquement dans tous les domaines de l'agriculture moderne.

"LA PATRIE" est le seul journal français au Canada qui s'occupe du bien-être des cultivateurs, de leurs progrès, de leurs multiples efforts et de l'importance qu'ils prennent chaque jour dans la Province de Québec; en un mot, de tout ce qui les intéresse.

"LA PATRIE" est leur organe. Elle publie régulièrement chaque semaine la photographie des cultivateurs Canadiens-français qui font honneur à leur race. Elle publie aussi la photographie des granges modèles ainsi que des dépendances appartenant aux cultivateurs de la Province de Québec.

"LA PATRIE" est un journal indispensable pour tout cultivateur qui veut améliorer son troupeau et ses méthodes de culture et d'élevage.

"LA PATRIE" Hebdomadaire s'intéresse aussi aux questions sociales et politiques, mais avec toute la réserve que lui commande le respect des opinions individuelles; son service parfait d'informations universelles lui permet de présenter chaque semaine à ses lecteurs les grands événements qui se déroulent de par le monde. Elle publie en outre, pour l'amusement et l'instruction des enfants, une page illustrée qui provoque un profond intérêt. D'autre part, ses feuilletons sont choisis avec soin parmi les oeuvres qui se recommandent davantage par leur moralité et leur forme littéraire.

AIDEZ à la DIFFUSION de la "PATRIE" Hebdomadaire en la faisant connaître et lire par vos parents, vos voisins et vos amis.

Le rédacteur agricole invite les cultivateurs à lui communiquer le résultat de leurs expériences par écrit, ou de vive voix en venant lui rendre visite lorsqu'ils sont de passage à Montréal.

A tous les abonnés, à tous les lecteurs, la plus cordiale bienvenue

ELLE S'ARMA POUR VENGER JEAN JAURES

Germaine Berthon déclare qu'elle ne regrette pas d'avoir tué Plateau.

AUCUN REMORDS

PARIS, 20. (Presse Associée.) Ce furent des moments d'émotion intense pour le nombre très limité de spectateurs admis dans l'audience lors de la première audition de la cause de Germaine Berthon, hier à Paris. La jeune anarchiste a raconté comment elle tua Marius Plateau, reporter, dans les bureaux de l'organe royaliste "L'Action Française," en janvier dernier.

"Je ne regrette rien. Je paierai de ma vie cette action," s'écria Mlle Berthon après avoir reconstitué la scène du meurtre et expliqué qu'elle tira Plateau dans le dos comme il ouvrait la porte pour sortir du bureau. Elle regrette de n'avoir pu tuer Léon Daudet, le chef royaliste et le directeur du journal, prétendant qu'elle tenait le journal responsable de l'assassinat de Jean Jaurès en 1914, de la guerre et de la campagne contre M. Malvy.

UN GARCONNET DE TREIZE ANS TUE SON PERE A BURY, ONT.

La victime est un nommé Emery Sarazin, cultivateur.

Au cours d'une noce.

BURY, Ont., 20. (Presse Canadienne) — Emery Sarazin, 53 ans, cultivateur, a été tué chez lui près de Markstay, aux petites heures, hier matin, par son jeune fils, Emile, âgé de treize ans.

La fille de Sarazin, Clara, avait épousé, lundi après-midi, Henri Valiquette, et après le départ du jeune couple la noce avait continué jusqu'au matin. Après le départ des invités Sarazin commença à chercher de la boisson et conçut le soupçon que sa femme l'avait cachée.

Il la menaça avec un fusil. Elle se réfugia derrière ses deux garçons, âgés de treize et de seize ans. Le plus jeune sait un autre fusil. Accidentellement le coup partit et la balle déchira une artère dans la jambe droite de Sarazin qui expira avant l'arrivée du médecin.

La police a fait une enquête. Une enquête aura lieu, mais aucune arrestation n'a été faite.

La Patrie

Le Journal du Peuple

—Publié par—

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA "PATRIE" Limitée,

L.-J. Tarte..... Président
Eugène Tarte ..... Vice-Président
J.-N. Perrault .. Secrétaire-trésorier

MONTREAL

Téléphone: Est 5800. Les dimanches et jours de fête et le soir: Est 6071 pour l'administration, les annonces et la circulation; pour la rédaction: Est 6142.

—Siège social.—

Immeuble de la "Patrie", 120 Est, rue Sainte-Catherine.

LE PAPE PARLERA DE LA SITUATION DE L'EUROPE

Pie XI a l'intention de faire une mention toute spéciale de la Ruhr dans son allocution au consistoire de demain.

PAROLES DE PAIX

ROME 20. — (Presse Associée) Sa Sainteté Pie XI est encore en pourparlers avec la France et l'Allemagne, au sujet de l'allocution qu'il fera demain au consistoire secret; il a l'intention d'y parler de la situation actuelle dans l'Europe Centrale, avec une mention toute spéciale sur la Rhur.

Le Souverain Pontife ne veut pas que personne se méprenne sur le sens de ses paroles et veut qu'une entente satisfaisante pour tous ait lieu, dans la paix et la joie de Noël.

ARBITRE AMERICAIN

Paris, 19. (Presse associée). — On offre la présidence du comité spécial de la Ligue des Nations, chargé de faire une enquête au sujet de la dispute sur le port de Memel, à Brand Whitelock, ancien ambassadeur américain en Belgique. Les deux autres membres de la Commission seront aussi choisis dans des pays qui n'ont aucun intérêt politique à Memel.

ROME, 19 — (Presse Associée) — Suivant des dépêches reçues par le Vatican, des prisonniers allemands de la Ruhr, sont en détention le long des côtes de l'Atlantique, en France, dans des conditions d'existence très déplorables, tandis qu'un grand nombre d'Allemands, forcés de quitter les territoires de la Ruhr, sont éparpillés un peu partout en Allemagne et sont sans travail et sans moyens de subsistance, un fardeau pour le reste de la population.

UN DUEL MET FIN A LEUR DISCUSSION

Le fils de l'amiral Horthy s'est battu au pistolet hier.

PROVOCATION

BUDAPEST, 20. (Presse Associée.) — Le fils de l'amiral Horthy, régent de la Hongrie, s'est battu en duel, au pistolet, avec un ami George Vegl, après une discussion exerbe au sujet des négociations actuelles qui se font à Paris pour un prêt à être fait. Le jeune Horthy, qui n'a pas encore vingt ans, faisait une visite à l'école des Hautes Etudes de Budapest. La discussion se changea vite en une échange de coups de poing et en définitive, à une provocation. Vegl fut blessé à la jambe.

LA FIN TRAGIQUE DE Mlle LAURENCE LAFOND A MONTCERF

Elle reçoit accidentellement une balle dans la tête.

Une enquête.

OTTAWA, 20. (Du correspondant de la Patrie.) — Il y a quelque temps, la "Patrie" annonçait la mort tragique de Mlle Laurence Lafond, âgée de 17 ans, fille de M. Louis Lafond, de Montcerf, dans la Gatineau. Cette jeune fille a reçu une balle dans la tête d'un fusil que tenait son frère, Lucien, âgé de douze ans. D'après la version de trois enfants Simonne Richer, 11 ans, Napoléon Richer, 12 ans, et Lionel Lafond, 13 ans, qui étaient dans la maison lors de cette affaire, Lucien Lafond aurait pris le fusil suspendu au mur afin de le montrer à ses petits compagnons. Sa soeur l'ayant réprimandé et avant voulu lui enlever l'arme, le coup partit avec un résultat fatal. Les voisins croient qu'il y a eu négligence quelque part en ne faisant pas d'enquête. On dit que le chef de la police provinciale, M. D.-D. Lorrain, de Montréal, a envoyé un détective prendre des renseignements, que le corps sera exhumé afin que le coroner Davis tasse une enquête. Cette enquête n'a pas été faite parce que cette affaire n'a jamais été portée à la connaissance du coroner.

LA MERE ENTERRA ELLE-MEME L'ENFANT

On avait cru à un meurtre. — L'affaire de Sainte-Philomène.

OTTAWA, 20.— (Du correspondant de la "Patrie"). — Un meurtre a été commis dans la Gatineau, un enfant a été tué par sa mère et enterré dans un champ, telle a été la nouvelle qui a amené le docteur T.-B. Davies, coroner de Hull, à se rendre à Maniwaki, tenir une enquête. Heureusement que rien n'était fondé dans cette rumeur bien que le coroner ait découvert une triste affaire. Le cadavre d'un nouveau-né fut exhumé près de Sainte-Philomène, à une vingtaine de milles de Maniwaki. Sa mère, âgée à peine de 20 ans enterra son bébé après l'avoir mis dans un cercueil fabriqué avec des planches d'un pouce d'épaisseur, doublé en coton blanc. Sur le dessus de boîte une croix a été faite avec de la peinture blanche. Le coroner a obtenu la preuve que l'enfant a vécu douze jours et que sa mort est due à des causes naturelles.

NEW-YORK, 20.—(Presse Associée).—Une augmentation des taux de fret de 20 à 25 pour cent sur toutes les commodités expédiées vers l'est a été acceptée par toutes les lignes de transatlantiques affiliées avec la conférence du Royaume-Uni On dit que la décision clos une controverse de plusieurs semaines.

UN PREMIER DIVIDENDE SERA PAYE

Les dépositaires de la "Home Bank" toucheront une importante indemnité.

UNE ASSEMBLEE

Toronto, 20. (Presse Canadienne).—Les dépositaires de la Home Bank et leurs amis se réuniront ce soir, au Massey Hall, afin de rendre publiques leurs demandes d'indemnité au gouvernement canadien. On y élaborera un plan de requête. On annoncera aussi ce soir la date, le lieu et la manière de procéder, pour le paiement d'un premier dividende de 25 pour cent. Les liquidateurs ont travaillé fort à la préparation des feuilles de dividendes. Des instructions seront données aux déposittaires, par la voie des journaux, leur indiquant à quelle banque ils devront se présenter pour recevoir leur dividende.

LEUR AUTOMOBILE FAIT UN PLONGEON DE TRENTE-CINQ PIEDS

Mme Bouchard de Cohoes, N.-Y., et son fils sont tués.

En voyage.

SAINTE-CLOTILDE DE CHATEAUGUAY, 20. (Du correspondant de la "Patrie").—On rapporte ici le terrible accident dont viennent d'être victimes des citoyens de Cahoes, Monsieur Bauchard, exmaire de notre localité, établi depuis quelque temps à Cahoes, Mme Bouchard, leur enfant, M. et Mme Narcisse Bouchard, étaient partis en automobile de Cohoes pour venir faire visite à des parents à Sainte-Clotilde lorsqu'à un endroit nommé Devil's Kitchen, ils firent un plongeon de trente-cinq pieds. On ne sait comment expliquer l'accident. Mme Bouchard et son enfant furent tués instantanément et les autres passagers furent blessés très grièvement.

Les enfants allaient coucher dans le bois pour lui échapper

SUDBURY, Ont., 20.— (Presse Canadienne.) — Un nommé Tom Teeples est à l'hôpital de Sudbury souffrant d'une blessure à la main. Il faudra peut-être lui faire subir une amputation. Il raconte qu'il traversait un champ près de sa maison, à trois milles de Turbine, lorsque quelqu'un caché dans un bois voisin tira sur lui. Teeples arriva à Turbine épuisé de la perte de sang qu'il avait subie. Teeples est séparé de sa femme. On a porté plainte à la Société protectrice des enfants que les petits de Teeples, deux garçons âgés de trois et onze ans et une fillette âgée de 14 ans étaient tellement maltraités qu'ils dormaient souvent dans le bois.

LE THEATRE RUSSELL DEVAIT $9,000 POUR LA TAXE D'AMUSEMENT

OTTAWA, 20. (Du correspondant de la "Patrie") — Le colonel W. H. Price, trésorier provincial, déclare que le théâtre Russell, d'Ottawa, doit $9,000, arrérages de la taxe sur les amusements. A la suite de cette découverte une enquête sera probablement faite sur ce que doivent d'autres théâtres dans la province et les autorités provinciales seront à l'avenir plus sévères dans la perception de cet impôt.

Les canons alliés braqués sur Canton

HONGKONG, 18- — (Presse associée) — L'escadre de canonniers dans le port de Canton, semble vouloir se préparer à quelque éventualité. Des mariniers français se sont aussi postés en lieu sûr, afin de mieux surveiller les mouvements de Sun Yat Sen.

LE DETECTIVE VALADE A RECU DES INFORMATIONS CONCERNANT LE MEURTRE DE B. GARNEAU

Le bruit courait ce matin que le détective privé Jos. Valade avait reçu des informations très importantes concernant les meurtriers de Blanche Garneau. Interrogé par notre représentant, M. Valade a admis avoir reçu plusieurs lettres récemment concernant cette affaire. Il a refusé de nous en divulguer le contenu. Il veut s'assurer tout d'abord de l'exactitude de ces informations. Nous croyons savoir qu'il attend des nouvelles de Québec.

Le détective Valade nous a déclaré qu'il n'avait jamais cessé de s'occuper de cette cause avec un avocat bien connu de Québec. Il n'a rien voulu dire au sujet de la nouvelle parue dans les journaux hier à l'effet que des développements très importants s'étaient produits à Québec dans cette cause et que des vêtements avaient été soumis au docteur W. Derome, médecin légiste de la Cour du coroner de Montréal, pour analyse.

UNE PLUS GRANDE SEVERITE DANS LA CENSURE DES FILMS

Montréal, pour réprimer le crime, recommande au gouvernement provincial de surveiller plus étroitement les pellicules dépeignant les méthodes des malfaiteurs.

AUTRES MESURES

La commission spéciale du conseil chargée d'aviser à de nouvelles mesures pour réprimer le crime, vient de faire ses recommandations. Il n'y a qu'au sujet de la suggestion relative à la nomination d'un avocat criminaliste ou d'un procureur de district qu'elle n'a pas pris de décision; mais cette question sera étudiée à nouveau et fera l'objet d'un prochain rapport.

LE PROJET TREPANIER

Le projet Trépanier-Creelman, étudié par la commission, a donc donné lieu aux recommandations que voici:

"Augmentation du chiffre de la police, à un minimum de 1200 hommes en sus du nombre des agents préposés au service de la circulation;

"Création de nouveaux postes de surveillance aux différents points de sortie de la cité, le gouvernement provincial devant être prié de contribuer, dans une certaine mesure, à l'établissement et à l'entretien des postes de surveillance qui existent actuellement et de ceux qui pourraient être créés à l'avenir, attendu que certains d'entre eux seraient situés en dehors des limites de la ville et que ledit gouvernement est intéressé à ce que tous les moyens possibles soient pris pour empêcher que des crimes ne soient commis en dehors de la ville, aussi bien que dans les limites de Montréal;

"Recommandation au gouvernement provincial d'exercer une plus grand sévérité dans la censure des pellicules de cinéma, relatant le crime et dépeignant les méthodes employées par certains malfaiteurs pour le commettre et échapper à la justice;

"Représentations au ministre de la Justice, à Ottawa, relativement aux abus qui peuvent résulter de la libération conditionnelle des prisonniers;

"Requête aux autorités fédérales à l'effet d'obtenir des mesures destinées à restreindre davantage l'invasion des indésirables dans ce pays;

"Représentations aux gouvernements fédéral et provincial en vue d'obtenir l'emploi à des travaux de voirie ou autres, de certaines catégories de forçats et de prisonniers, la rémunération à laquelle ils auraient droit devant servir à l'entretien de leur famille; et,

"Dans le but de créer une plus grande unité d'action entre les autorités fédérales, provinciales et municipales et diverses associations intéressées, tenue à Montréal, sous la présidence de Son Honneur le maire et sous la direction du comité exécutif, d'une conférence."...

PREVENU MIS EN PENITENCE PAR LE JUGE A. MONET

Le magistrat le fait asseoir dans un coin de la Cour et le condamne "à avoir honte" devant tout le monde.

UN PILORI NOUVEAU GENRE

Un prisonnier a été mis en pénitence dans un coin de la Cour de police, ce matin, par le juge Amédée Monet.

Il s'agit d'un jeune homme du nom de Laforest, arrêté par le constable Ledue sous l'accusation d'avoir volé une bague, une paire de bas et une lampe, le tout évalué à 50 cents, à l'étalage des magasins Woolworth. Le prévenu s'avoua coupable. Il implora la clémence du juge, disant qu'il venait "d'en bas de Québec"

—Vous voulez sans doute faire des cadeaux de Noël? interrogea le juge.

Le prévenu se mit à rougir et se cacha la figure derrière les mains

—Vous pouvez bien avoir honte, déclara le juge. Je ne vous enverrai pas en prison mais je vais vous condamner à rester en Cour jusqu'à ce que je termine mon ouvrage et à avoir honte devant tout le monde. Asseyez-vous dans le coin, sur le banc, et ne bougez pas.

Laforest dut obéir non sans être visiblement intimidé. Le juge ne put s'empêcher de sourire et l'audience éclata de rire. Comme le prisonnier lui-même, oubliant sa honte, esquissait un sourire, le juge lui dit:

"Ne me regardez pas en riant", ce qui déchaîna encore un fou rire dans l'audience.

Le prisonnier fut libéré vers midi Il avait chaud et suait à grosses gouttes.

ELLE RECLAME DE NOUVEAU L'OCTROI

L'Association d'Immigration des Cantons de l'Est auprès de M. Nicol.

QUEBEC 20 (Du correspondant de la "Patrie").—Une délégation de l'association d'immigration des Cantons de l'Est accompagnée de l'hon M. Nicol et de tous les députés de la région, a rencontré, ce matin, le premier ministre, l'hon. M. Taschereau pour lui demander le rétablissement de l'octroi que le gouvernement provincial accordait avant la guerre à cette association et qui a été discontinué pendant la guerre.

L'hon. H. Nicol a présenté la délégation. Le premier ministre a assuré les délégues qu'il allait entrer en pourparlers avec l'hon. M. Robb, ministre de l'immigration pour s'entendre au sujet de l'aide à accorder à cette association. Celle-ci a un représentant en Angleterre pour recruter des immigrants pour les Cantons de l'Est.

CES INGENIEURS POUR L'EMBARGO

Les ingénieurs forestiers en convention veulent protéger la forêt canadienne.

QUEBEC 20 (Du correspondant de la "Patrie"). — La convention des ingénieurs forestiers de la province de Québec a eu lieu, hier en cette ville. Une quarantaine de membres de l'association y ont pris part. Les ingénieurs se sont prononcés en faveur de l'embargo sur le bois de pulpe et l'on a étudié les mesures à prendre pour coopérer à la protection de la forêt contre les incendies. Un plan a été élaboré à ce sujet. Les officiers de l'association ont été élus comme suit: président, M. O. Lussier, vice-président, M. S.-L. DeCotret, secrétaire-trésorier, M. V. Baillargé, conseiller, MM. G.-C. Piché, A. Bédard, H. Serglus, H. Roy et S. Moir.

LES GREVES EN NOVEMBRE

OTTAWA 20. (Du correspondant de la "Patrie") — La situation ouvrière au Canada le mois dernier n'a pas été aussi favorable que le mois précédent. Voici les renseignements fournis par le ministère du Travail:

Mois	Grèves	Grévistes	Perte de temps
Novembre 1923	17	2,651	64,000 jours
Octobre 1923	15	2,250	55,994 jours
Novembre 1922	14	2,006	48,023 jours

DES MESURES IMPORTANTES EN FAVEUR DES OUVRIERS

Le conseil central des métiers de Québec fait au gouvernement des suggestions concernant la loi des accidents du travail.

SALAIRES ET MALADIES

QUEBEC 20 (Du correspondant de la Patrie)—La nomination d'une commission gouvernementale pour administrer la loi des accidents du travail sera la plus importante suggestion que se propose de faire à la commission d'études nommée par le gouvernement de la province, le conseil central national des métiers du district de Québec. A sa réunion régulière, hier soir, ce dernier a accepté les modifications à la loi des accidents du travail qu'il suggérera à la commission d'études. Le conseil recommandera de conserver le principe de la loi actuelle mais en l'étendant à tous les salariés, indépendamment du chiffre de leur salaire, que l'on adopte comme base du salaire celui payé communément dans le métier et l'endroit donnés, comme les maladies industrielles soient comprises dans la loi, que le taux de l'indemnité ne soit plus 50 pour cent du salaire, mais les deux tiers dans tous les cas, que la loi soit administrée par une commission nommée par le gouvernement et chargée d'organiser et de surveiller la prévention des accidents, de payer les indemnités à même une caisse remplie par les primes obligatoirement payée par les employeurs, selon les industries et les risques, de payer tous les frais médicaux, chirurgicaux, funéraires et d'hôpitaux et de nommer les sous-commissions nécessaires à son renseignement.

LE BUT QUE SE PROPOSENT LES AGRAIRES

Ils élaborent leur plan de campagne à leur grande conférence.

A WINNIPEG

WINNIPEG, 20.—(Presse Canadienne).—Hier soir s'est terminé la conférence tenue en cette ville des chefs provinciaux et fédéraux du groupe progressiste. Selon le communiqué publié à la fin de cette conférence — laquelle a duré deux jours — le peuple se tournerait de plus en plus vers les progressistes pour avoir des directions politiques saines et constructives. A cette conférence on a tracé les lignes principales du programme qui sera suivi à Ottawa au cours de la session. On y demandera la réduction du tarif et l'établissement d'un système de crédit agricole à long terme. On insistera avec ténacité pour obtenir une refonte de la loi des banques. Voici les passages les plus saillants du communiqué officiel:

"Le parti progressiste est prêt en tout temps à coopérer avec ceux qui ont sur les affaires publiques des vues analogues aux siennes. Les "whips" du parti ont tenu une conférence pour étudier des plans d'organisation et le programme de leur travaux lors de la prochaine session à Ottawa. Les rapports de toutes les provinces représentées indiquent que l'opinion tourne vers le progressisme lorsqu'elle cherche des chefs qui puissent offrir une politique constructive dans la présente crise nationale.

"On a formulé un programme pour un plan de campagne vigoureux dans chaque province, pour s'organiser parfaitement et préparer une convention nationale et l'avènement d'un exécutif fédéral. L'appel du parti progressiste est vraiment national. Il s'adresse à tous les Canadiens qui croient dans une réforme foncière des principes économiques, réforme dont nous affirmons les principes.

"Les problèmes vitaux auxquels le pays doit faire face, la dépression générale qui dépend largement des conditions de l'après-guerre en Europe, promettent de rendre la prochaine session fédérale très importante. Les contribuables, par tout le pays, demandent une réduction énergique et radicale des dépenses fédérales et un soulagement réel du fardeau opprimant des taxes. Le coût de la vie dans nos centres urbains, le coût de la production dans les industries de première importance, sont beaucoup trop élevés. Il faut à tout prix diminuer et la première mesure à prendre est une réduction immédiate et substantielle du tarif douanier. L'avenir de la nation canadienne dépend largement des possibilités de rétablir l'agriculture sur des bases lucratives et avantageuses. Pour cela, il faut préparer sans délai un système de crédit immédiat et à long terme avec un taux d'intérêt minime. Ce point devra recevoir du gouvernement une considération très sérieuse à la prochaine session.

"Certains évènements récents dans le monde de la banque ont ébranlé la confiance qui dominait les relations du public avec nos établissements bancaires. Il faut restaurer au plus tôt et complètement cette confiance. D'où découle la révision nécessaire de notre législation bancaire. Voilà quelques-uns des points les plus importants qui retiendront l'attention des députés progressistes pendant la prochaine session."

Les délégués à la conférence de Winnipeg ont été MM. Robert Forke et R.-A. Hoey, Manitoba; R. H. Albert et B.-W. Faucher, Ontario; J.-F. Johnston et Andrew Knox, Saskatchewan; Robert Gardiner, Alberta.

COUT DE L'ENSEIGNEMENT D'UN ENFANT DANS LES ECOLES PUBLIQUES

OTTAWA, 20. (Le notre correspondant). — Le coût de l'instruction dans les écoles publiques d'Ottawa a considérablement augmenté depuis dix ans. En 1913 il était de $47.88 par élève dans les classes ordinaires et de $39.25 par élève dans les Jardins de l'Enfance. En 1923 le coût était de $85 dans le premier cas et de $50 dans le deuxième, soit une augmentation de 70 pour cent. Les salaires des instituteurs et du personnel sont responsables pour cette augmentation.

DECES

LEGAULT — A Montréal, le 6 décembre 1923, à l'âge de 69 ans, est décédé Armenius Legault, ancien épicier, époux de Mme Adeline Vieu.

LACHANCE—A Saint-Eustache, le 8décembre 1923, à l'âge de 77 ans, 11 mois, est décédée Dame Vve A. Lachance, née Joséphine Désomeaux.

LANCTOT—A Valleyfield, le 11 décembre 1923, est décédée à l'âge de 82 ans, Mme Marie Lapiante, Veuve de feu Salomon Lanctôt, autrefois de St-Constant.

LALANDE — A St-Herman, le 17 décembre 1923, décédée accidentellement à 27 ans 10 mois, Albertine Lalonde, épouse bien-aimée d'Arthur Lalande.

LABRECQUE — A Montréal, le 14 courant, à l'âge de 66 ans, est décédé à l'Hôtel-Dieu, Dame Délima Bédard, épouse de Jos. Labrecque.

LEDUC —A Montréal, le 18 décembre 1923, à l'âge de 86 ans, 6 mois et 10 jours est décédée Onésime Hamelin épouse en premières noces de Gédon Lahaie, et en deuxièmes noces de Joseph Leduc. 244-1

LEMIEUX — A Montréal le 13 décembre 1923, à 69 ans 1 mois, est décédée Joséphine Grenier, veuve de Noé Lemieux. 244-1

LOISEAU—A New-Bedford, Mass., le 5 décembre 1923, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Cléophas Loiseau, époux bien-aimé de Mme Aglaée Marcoux. 241-1

LALONDE—A St-Jovite, le 10 décembre 1923, est décédée à l'âge de 21 ans, Melina Brisebois, épouse d'Arthur Lalonde. 241-1

LECOMPTE—A Labelle, le 8 décembre 1923, à l'âge de 89 ans, est décédé M. Louis Lecompte, époux d'Eloïse Meloche. 241-1

LESCARBEAU—A Montréal, le 8 décembre 1923, à l'âge de 83 ans, est décédée Marie Gagnon, épouse de M. Louis Lescarbeau. 241-1

LABELLE — A L'Hôtel-Dieu de Montréal le 16 décembre 1923 à l'âge de 27 ans est décédé Albert Labelle, époux d'Alma Boucher et fils de Frédéric LaBelle et Bernadette Séndcal.

LAFOND—A Ste-Scholastique, le 10 décembre 1923, à l'âge de 60 ans et 5 mois, est décédée Marie-Georgianna Lafond, fille de M. Edouard Lafond. 241-1

LEVESQUE — A Montréal, le 10 décembre 1923, à l'âge de 49 ans, est décédé Lucien-Joseph Lévesque, voyageur de commerce.

LEPAGE — A Saint-Henri, le 12 décembre 1923, décédée à 60 ans, Florida Mercier, épouse bien-aimée de H. Octave Lepage.

LANCTOT — A Valleyfield, le 11 décembre 1923, est décédée à l'âge de 83 ans, Mme Marie Lapiante, veuve de feu Salomon Lanctôt, autrefois de Saint-Constant. 242-1

LEGAULT — A l'hôpital Royal Victoria, le 16 courant, est décédé à l'âge de 29 ans, M. Lionel Legault, de Ste-Anne de Bellevue, Qué., époux de Cécile Brunet. 246-1

LARIVIERE — A Montréal, le 16 courant, à 39 ans, et 8 mois, est décédé Ferdinand Larivière, époux d'Irène Cogneval. 246-1

LEGAULT — A Ste-Geneviève, co. Jacques-Cartier, le 17 courant, est décédée à l'âge de 72 ans 8 mois, Delphine Rose, épouse d'Alexis Legault. 246-1

LAURENCE — A Montréal, le 11 décembre 1923, à l'âge de 32 ans, est décédé Alfred-Joseph, fils, pharmacien, 28 rue Cherrier.

MARCHAND — A Montréal, le 11 décembre à l'âge de 4 mois 3 jours est décédé Georges Marchand, enfant bien-aimé d'Armand Marchand, et de, Lilia Nolan au No 730 Bordeaux.

MONDOU — A sa résidence, 153 Parc George-Etienne Cartier, Montréal, le 14 décembre 1923, est décédé à l'âge de 81 ans et sept mois, Siméon Mondou, époux en 1ères noces de Mélina Leduc, en secondes noces de Hélèna Vermette, et grand'père de Paul-A.-Lionel Bernard.

MAISONNEUVE — A Montréal, le 14 déc. 1923, à l'âge de 72 ans, 5 mois est décédé Alfred Maisonneuve, épicier, époux de Cordélia Desmarais.

MORIN—A Montréal, le 10 décembre 1923, à 72 ans, décédé Charles Morin, époux de Marie Houle. 241-1

MAINVILLE — Le 6 décembre est décédé M. Cyrille Mainville, époux de Caroline Bauine, 48 Châteauguay, Hull, à l'âge de 68 ans et 10 mois. 244-1

MALLETTE—A Ste-Martine, le 10 décembre 1923, à l'âge de 70 ans, est décédé Napoléon Mallette, époux d'Alexandrine Doré.

PELADEAU—A Montréal, le 9 déc. 1923, à l'âge de 78 ans, est décédé Alphonse Péladeau, époux de feu Rachel Groulx. 241-1

PARE — A Montréal, le 16 décembre 1923, à l'âge de 61 ans 6 mois est décédé Joseph Paré, époux de Georgiana Chaver.

PARADIS—A l'Epiphanie, le 10 décembre 1923, à l'âge de 5 ans, est décédé Lionel, enfant bien-aimé de J. U. Desjardins, marchand. 241-1

DE GONGRE— A la Pointe-Saint-Charles, le 8 déc. 1923, est décédé à l'âge de 6 mois, Joseph-Hermidage-Rosario, enfant bien-aimé de M. et Mme Rosario de Gongré, au No 694 Mullins. 246-1

DAMOUR—A St-Henri, le 7 décembre 1923, à l'âge de 21 ans, 4 mois, est décédé Wilfrid Damour, époux de Jeanne Guy, fille de feu Adélard Guy et d'Alexina Groulx.

DESROSIERS—A Laprairie, le 12 déc 1923, est décédé à 20 ans et 4 mois, Lorenzo, enfant bien-aimé de Léandre Desrosiers et de Corinne Dubois.

DUCLOS — A Ste-Anne des Plaines, le 14 décembre 1923, décédée à 29 ans, 8 mois, Antoinette Perrot, épouse de Arteide Duclos. 246-1

DALLAIRE — A Laval de Montréal, le 16 courant, à l'âge de 71 ans, est décédée Fridoline Filiatrault, épouse d'Edmond Dallaire. 246-1

ELIE — A Montréal, le 12 décembre 1923, est décédé André Elie, époux de Célina Bissonnette.

DEMERRITT — Le 16 courant, à l'hôpital Western, Béatrice Lesage, épouse de William Demerritt

DUMONT — A Montréal, le 15 courant, à l'âge de 68 ans, est décédé Théodule Dumont, rentier, époux de Marie-Louise Crépeau.

GUERTIN — A St-Jacques le Mineur, le 17 courant, à l'âge de 13 ans est décédée Yvonne Guertin, fille de M. Misaël Guertin.

GOUGEON — A Montréal, le 14 décembre 1923, est décédé à l'âge de 71 ans et 7 mois, M. Louis Gougeon, époux de Fabienna Morin.

GENDRON — A Beauharnois, le 11 décembre 1923, à l'âge de 2 ans, est décédée Imelda, enfant d'Arthur Gendron. 242-1

GOYETTE—A l'Hôtel-Dieu, le 11 déc 1923 à l'âge de 63 ans, 2 mois est décédé M. Jérémie Goyette, époux d'Olivine Renaud.

GAUTHIER — A la Longue-Pointe le 15 courant, décédé à 18 ans, 9 mois Roméo Gauthier, époux d'Olivia Groulx.

GIRARD — Rameau Girard, époux de Alice Chêné, décédé à Thurso, Q., le 11 décembre à l'âge de 36 ans. 244-1

GAUTHIER — A Ville-Emard le 14 décembre 1923, est décédée à 34 ans, Blanche Boldue épouse de Joseph-Emery Gauthier. 241-1

HURTUBISE — A Montréal, le 13 décembre 1923, décédé à 39 ans, M. Henri Hurtubise, époux d'Alcide Deschers.

HODGE — A Saint-Laurent, le 14 décembre 1923, à l'âge de 58 ans, est décédé Marie-Louise Crevier, épouse de feu J.-David Hodge.

HOGUE — A Montréal, le 8 déc 1923 est décédée à 45 ans et 2 mois, Mme veuve Edouard Hogue, née Anna Hamelin.

HAREL — A Montréal, le 15 courant, à l'âge de 34 ans, est décédée Mme Laura Mormon, épouse d'Emile Hárel, jeweller. 246-1

JETTE — A Montréal, le 15 déc. 1923, est décédé à l'âge de 3 mois, Joseph-Jean Jetté, enfant bien-aimé de Wilfrid Jetté et Anna Gervais.

JOLICOEUR—A l'hôpital des Incurables, est décédé le 7 décembre 1923, à l'âge de 19 ans, Achille Jolicoeur, fils d'Achille Jolicoeur imprimeur.

LAMARRE—A Montréal, le 9 déc. 1923, à 43 ans, décédé Elzéar Lamarre.

DECES

BOILEAU — A Sainte-Monique, Co des Deux-Montagnes au Sanatorium, à l'âge de 31 ans, est décédée Mme Abraham Boileau, transportée à l'Ile Bizard, Co. Jacques-Cartier. 244-1

BROUILLETTE— A Montréal, le 11 décembre, 1923, à l'âge de 38 ans, est décédée Mme Rose-Anna Ouellette, épouse d'Adélard Brouillette.

BARIL — A Montréal, le 18 décembre 1923, décédée à 20 ans, Alma Leprohon, épouse de Antonio Baril.

BOIVIN — A Côte des Neiges, le 12 décembre 1923, décédée Mélie Lavigne, épouse de feu Napolon Boivin, autrefois de l'Ile Bizard. 244-1

BEAUGRAND dit CHAMPAGNE — A Montréal, le 16 courant à l'âge de 72 ans est décédé Noé Beaugrand dit Champagne.

BEAUCHESNE — A Gentilly, le 14 décembre 1923, à l'âge de 84 ans, 6 mois, est décédé Zéphirin Beauchesne, veuf de feu Joséphine Poutant.

BRUNETTE — A Ville Emard, 16 courant, à l'âge de 19 ans 10 mois, est décédée Mlle Léontine Brunette, fille de Treffié Brunette, autrefois de Beauharnois. 246-1

BOURBONNAIS — A Pointe-aux-Trembles, le 15 courant, à l'âge de 56 ans, est décédé Théophile Bourbonnais, époux de Marie Martin.

COALLIER — A Montréal, le 13 déc. 1923, à l'âge de 66 ans, est décédé Stanislas Coallier, époux de feu Hermina Lalonde.

CREVIER —A Sainte-Anne de Bellevue, le 12 décembre 1923, à l'âge de 79 ans est décédé Emmanuel Crevier, ex-écluser de Sainte-Anne de Bellevue. 244-2

CHICOINE — A Montral, le 13 décembre 1923, à l'âge de 79 ans, et 6 mois est décédé Octave Chicoine, pourgeois, époux de feu Célina Trudeau. 244-1

CYR — A Montréal, le 11 décembre 1923, à l'âge de 39 ans 11 mois, est décédé Henri Cyr, fils de feu François d'Assise Cyr.

CYR—A Montréal, le 11 décembre 1923, est décédé à l'âge de 39 ans et 11 mois, M. Henri Cyr, fils de feu François d'Assise Cyr, de Montréal-Nord.

CHARRON—A Montréal, le 8 déc. 1923, décédé à 56 ans, M. Louis Charron, fils de J.-B. Charron, de Laprairie.

CHAUVIN — A Montréal, le 15 décembre 1923, à l'âge de 48 ans, est décédé Arthur Chauvin, ingénieur mécanicien.

DUMONTIER — A Pointe-Saint-Charles, le 15 décembre 1923, à l'âge de 61 ans, 9 mois, est décédée Mme Hélène Bouffard, épouse de Joseph-Emery Gauthier. 241-1

DROUIN — A Montréal, le 11 décembre 1923, à 2 ans et 11 mois, décédé Armand Drouin, fils de J.-E. Drouin, employé de la Canada Car.

DESJARDINS—A l'Epiphanie, le 10 décembre 1923, à l'âge de 5 ans, est décédé Lionel, enfant bien-aimé de J. U. Desjardins, marchand. 241-1

DE GONGRE— A la Pointe-Saint-Charles, le 8 déc. 1923, est décédé à l'âge de 6 mois, Joseph-Hermidage-Rosario, enfant bien-aimé de M. et Mme Rosario de Gongré, au No 694 Mullins. 246-1

DAMOUR—A St-Henri, le 7 décembre 1923, à l'âge de 21 ans, 4 mois, est décédé Wilfrid Damour, époux de Jeanne Guy, fille de feu Adélard Guy et d'Alexina Groulx.

DESROSIERS—A Laprairie, le 12 déc 1923, est décédé à 20 ans et 4 mois, Lorenzo, enfant bien-aimé de Léandre Desrosiers et de Corinne Dubois.

DUCLOS — A